

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DES PAYS DE LA LOIRE

R A P P O R T

D'ÉVALUATION

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DES PAYS DE LA LOIRE

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres des Pays de la Loire a été placée sous la responsabilité d'Hubert **Bouchet**, membre du Comité national d'évaluation, et de Jean-Marc **Gebler**, consultant auprès du CNE, assistés de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Jean **Bras**, ancien directeur adjoint de l'IUFM de l'académie de Toulouse ;

Jean-Marc **Gebler**, ancien directeur de l'IUFM de Lorraine ;

Jean-Pierre **Gohel**, directeur du Pôle universitaire normand ;

Eric **Plaisance**, professeur à l'université de Paris V ;

Jeanne-Aimée **Taupignon**, chargée de mission au CNE ;

Jacki **Vinay**, proviseur honoraire, ancien directeur adjoint de l'IUFM de Grenoble.

Sophie **Tanvez** et Marie-Noëlle **Soudit** ont assuré la présentation matérielle de ce rapport.



ORGANISATION

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Présentation	7
I L'académie de Nantes	7
II L'IUFM des Pays de la Loire	8
III Les conditions de l'évaluation	25
Gouvernement	27
I Structures et organisation interne	27
II Les instances de l'IUFM	31
III Les relations de l'IUFM avec ses partenaires institutionnels	33
IV Conclusion et recommandations	36
Gestion	37
I L'adaptation de l'appareil administratif	37
II La gestion budgétaire et financière	38
III La gestion des ressources humaines	42
IV Le patrimoine immobilier	43
V Conclusion	45
Formation	47
I La formation des professeurs des écoles	47
II La formation des professeurs des lycées et collèges	51
III Le Centre de formation pour l'adaptation et l'intégration scolaires (CFAIS)	65
Accompagnement de la formation	69
I La politique documentaire	69
II Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)	70
III L'action culturelle	72
Recherche et formation de formateurs	73
I La recherche	73
II La formation de formateurs	75
Conclusions et recommandations	79
Table des sigles	85
Réponse du directeur	89

**TABLE
DES
MATIÈRES**

I - L'ACADÉMIE DE NANTES

L'académie de Nantes coïncide géographiquement avec la Région des Pays de la Loire. Cette dernière, qui regroupe les cinq départements de Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, est la cinquième de France (sur 22) par sa population et sa superficie (5,4% de la population de France métropolitaine, sur 5,9% du territoire).

L'économie régionale se caractérise par une agriculture riche (2^{ème} région agricole de France) et un tissu industriel dense (4^{ème} rang), formé de nombreuses PME-PMI, mais aussi par une relative faiblesse du secteur tertiaire, de 8 points inférieur à la moyenne nationale quant au nombre d'emplois. Malgré un recul de plus de 10 points au profit des cadres entre 1975 et 1997, les enfants d'ouvriers et d'agriculteurs constituent encore presque la moitié de la population des jeunes de moins de 16 ans (contre 40,7% en moyenne nationale). Le taux de chômage (11,9%) est comparable au taux national (11,8%). Rapporté au nombre d'habitants, le produit intérieur brut (PIB) de la région se situe nettement au-dessous de la moyenne nationale (- 12%), en raison des faibles niveaux de qualification de l'emploi et des rémunérations. Bien qu'elle ait plus que doublé en 20 ans (de 1975 à 1996), la proportion de bacheliers parmi les personnes de 25 ans et plus n'est que de 20,8%, alors qu'elle atteint 26% dans l'ensemble de la France métropolitaine.

L'académie de Nantes compte environ 790 000 élèves, étudiants et apprentis, qui représentent le quart de la population régionale. Près de la moitié d'entre eux sont dans le 1^{er} degré, 40% dans le 2nd degré et 13% dans le supérieur.

L'académie se caractérise par l'importance de l'enseignement privé (38% environ de la population scolaire et universitaire) et une forte tradition d'apprentissage, qui fait d'elle la première académie de France par le nombre des jeunes ainsi formés. Elle comporte 3 universités, implantées dans les trois grandes agglomérations de la région : à Nantes, où se concentrent 57% des effectifs, à Angers et au Mans (université du Maine). Les formations en lettres et sciences humaines dominent largement l'ensemble des formations universitaires en regroupant 37,1% des effectifs, suivies des formations juridiques et économiques (20,9%) et des formations scientifiques (18,1%).

Avec 83,6% de réussite au baccalauréat (session 1998), toutes séries confondues, l'académie de Nantes obtient le taux le plus élevé de la France métropolitaine, supérieur de 4,5 points à la moyenne nationale. Elle se place au premier rang pour le baccalauréat technologique (86,1% de reçus contre 79,8% dans l'ensemble de la France) et, pour le baccalauréat général (session 1998), suit de près (83,4%) les académies de Rennes et Grenoble (respectivement 83,9 et 83,6%). Mais le taux d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur reste nettement inférieur (de près de 8 points) au taux national (78,7% contre 86,5 en 1996-1997).

PRÉSENTATION

II - L'IUFM DES PAYS DE LA LOIRE

1 - CRÉATION ET MISSIONS

Créé par les décrets des 7 juin et 4 septembre 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'Institut universitaire de formation des maîtres des Pays de la Loire est un établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Ses missions sont définies dans l'article 17 de la loi de 1989 : "*Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement. Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation. Ils organisent des formations de préparation en faveur des étudiants*".

2 - LES SITES DE L'IUFM

Ils sont au nombre de six :

- à Nantes (Loire Atlantique), *le site Launay Violette* est le seul à ne pas avoir été le siège d'une École normale. Il accueille, dans un bâtiment construit en 1992 par le Conseil général de Loire-Atlantique, le quart des étudiants et stagiaires de l'IUFM, ainsi que les services centraux de l'établissement ; *le site Recteur Schmitt* est la seconde implantation nantaise de l'IUFM. Les bâtiments, sévèrement dégradés bien qu'ils n'aient qu'une vingtaine d'années, représentent une partie des locaux de l'ancienne École normale nationale d'apprentissage (ENNA) de Nantes, l'autre partie ayant été attribuée au lycée professionnel François Arago (ancienne école d'application de l'ENNA). Cette cohabitation et l'utilisation commune de plusieurs services et installations posent, on le verra, de nombreux problèmes de fonctionnement. Le site présente, outre celle d'héberger les services financiers et l'agence comptable de l'IUFM, la particularité d'être le seul à assurer les préparations à l'enseignement technique et professionnel (à l'exception de la préparation au CAPET de Technologie, qui se fait au Mans) et de ne pas accueillir de PE. Les étudiants et les stagiaires qui le fréquentent (tous PLC donc) représentent pourtant 28,6% des effectifs de l'IUFM ;

- le *site d'Angers* (Maine-et-Loire) abritait, avant la création de l'IUFM, une École normale de filles avec une école annexe, qui subsiste. Il assure la formation de près du quart des effectifs de l'IUFM (22%) : il s'agit, pour les trois quarts, de PLC ;

- le *site du Mans* (Sarthe) est la plus lointaine des implantations de l'IUFM : deux heures de route le séparent de Nantes. Les bâtiments, qui sont ceux d'une ancienne École normale de filles, sont la propriété du département. Le site a toujours la charge de trois écoles annexes. Il accueille 15,4% des effectifs de l'IUFM : un tiers environ sont des PE, deux tiers des PLC ;

- le *site de La Roche-sur-Yon* (Vendée) est hébergé dans les locaux de l'ancienne École normale, qui sont actuellement la propriété du Conseil général de la Vendée. Ce dernier a décidé de les mettre à la disposition de l'État à compter du 1^{er} janvier 2001. Le site comprend une école annexe. 159 étudiants et stagiaires le fréquentent (5% des effectifs de l'IUFM), parmi lesquels une soixantaine de PLC2. La ville n'étant pas le siège d'une université (elle dispose cependant d'antennes universitaires), il n'y a pas de préparation aux concours de recrutement du second degré ;

- il en va de même du *site de Laval*, qui accueille 104 étudiants et stagiaires (4% des effectifs de l'IUFM), tous PE, à l'exception de 14 stagiaires CAPEPS. De son passé d'École normale, le site conserve deux écoles annexes. Comme à Nantes et Angers, l'entretien des bâtiments incombe à l'État.

La carte ci-après permet de situer les différentes implantations de l'IUFM les unes par rapport aux autres, et le tableau récapitule les principales données chiffrées les concernant.

Distances et temps de trajet des sites aux services centraux de l'IUFM

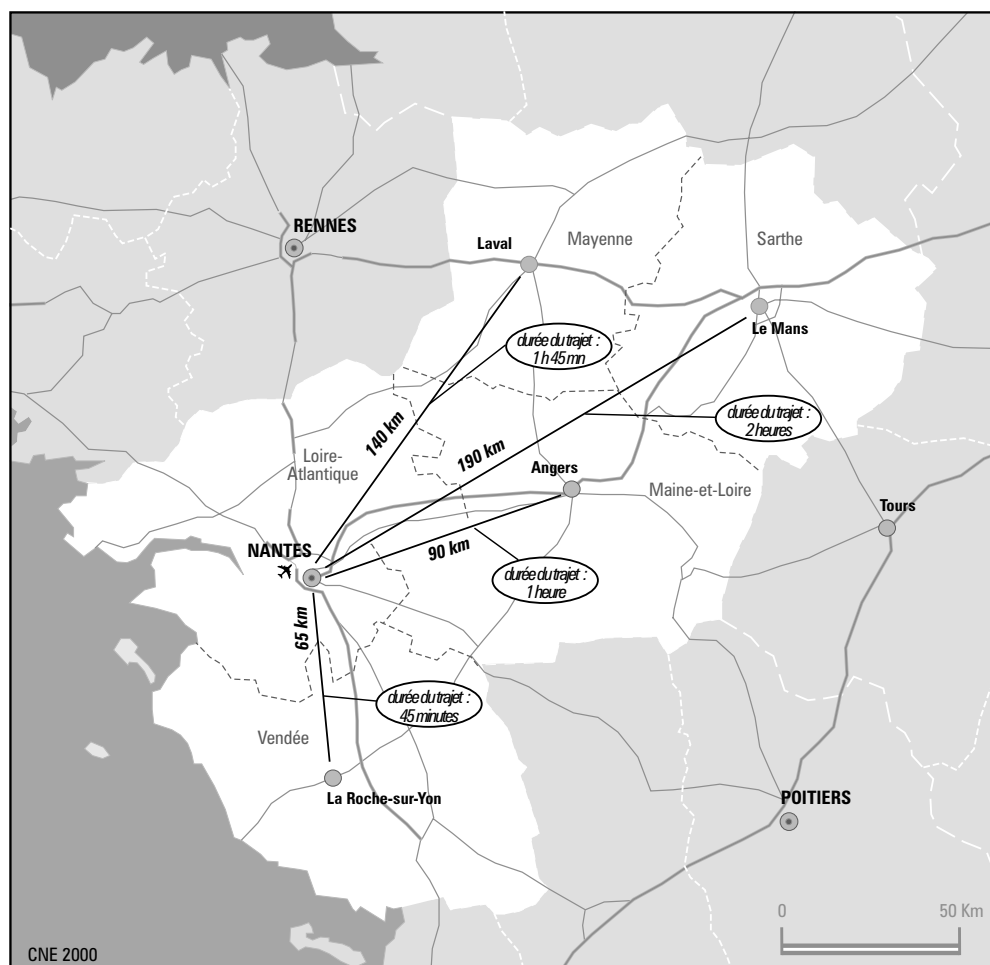


Tableau synoptique des principales données chiffrées des sites (1999-2000)

		Nantes Launay Violette	Nantes Recteur Schmitt	Angers	Le Mans	La Roche-sur-Yon	Laval
Superficie	m2 bâtis (SHON)	15 661 m2	12 113 m2	9 504 m2	11 447 m2	6 529 m2	7 341 m2
	m2 non bâtis	21 726 m2	29 435 m2	14 248 m2	18 132 m2	9 945 m2	9 722 m2
Distance de Nantes Launay Violette		-	300 mètres	90 km	190 km	65 km	140 km
Temps de trajet de Nantes Launay Violette		-	5'	1 h	2 h	45' à 1 h	1h 45 à 2 h
Effectifs étudiants en 1999-2000		665	921	681	496	159	104
		PE1	-	107	108	52	52
		PE2	-	67	75	48	38
		PLC1	676	392	214	-	-
		PLC2	245	115	99	59	14
Nombre d'emplois ATOS		Site : 13 (1 A, 12 C) Services centraux : 28 (9 A, 5 B, 14 C)	25 (1 A, 2 B, 22 C)	17 (1 A, 16 C)	18 (1 A, 17 C)	10 (1 A, 1 B, 8 C)	8 (1 B, 7 C)
Restauration (capacité/nombre de repas servis)		Cafétéria	Restaurant commun IUFM/lycée Arago/ administrations/écoles 600/1000 repas servis	Restaurant 160 places 250/300 repas	Service traditionnel à la table + "Bar-foyer"	Service traditionnel à la table 230 places maxi.	Service traditionnel à la table
Hébergement (nombre de chambres)		6	-	4	-	-	3

Les formations proposées à l'IUFM des Pays de la Loire en 1999-2000

Premier degré

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Psychologue scolaire

AIS

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en gris sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement

Second degré

AGRÉGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Éducation physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Éducation musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.
L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

CAPIES

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Histoire-Géographie
Sciences économiques et sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Basque
Portugais
Néerlandais
Russe
Breton
Langue corse
Catalan
Occitan
Mathématiques
Physique et Chimie
Physique et Électricité appliquée
Biologie-Géologie
Éducation musicale et Chant choral
Arts plastiques
Documentation

CAPEPS

(Éducation physique et sportive)

CAPET

Génie mécanique construction
productique
maintenance des véhicules, ...
Génie civil
équipements techniques : énergie
structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électrotechnique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
construction mécanique
construction électrique
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Économie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques de production
techniques de service et d'accueil
tourisme

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique construction
productique
bois
maintenance des véhicules, ...
maintenance des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués (2ème année uniquement)
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

3 - L'OFFRE DE FORMATION EN 1999-2000

L'offre de formation, qui figure, pour l'année 1999-2000, dans le tableau ci-après, est stable depuis plusieurs années. La seule modification notable est la suppression, à la rentrée 1999, de la préparation au CAPES de Documentation.

La répartition géographique de cette offre de formation a, quant à elle, été progressivement modifiée. En effet, la volonté de la direction de l'IUFM étant de maintenir tous les sites en développant, autant que faire se peut, une synergie entre les deux degrés et les deux années, les groupes de formation des professeurs stagiaires des lycées et collèges, cantonnés, dans les premières années de l'IUFM, aux seules villes universitaires, ont été, depuis deux ans, implantés sur tous les sites de l'IUFM, dans des proportions certes encore modestes à Laval. L'objectif est la présence d'au moins 3 groupes de PLC2 par site à la rentrée 2000. Pour ce qui est de l'offre de formation en 1^{ère} année, elle est homogène pour le 1^{er} degré, puisque les 5 départements des Pays de la Loire ont une préparation au concours de professeurs des écoles ; pour le second degré, la préparation aux concours, très liée aux universités de rattachement, n'est assurée que dans les trois sites universitaires (Nantes, Angers, Le Mans). La "carte des formations" ci-après indique la répartition des formations par site pour l'année 1999-2000.

Carte des formations (1999-2000)

Filière du concours de recrutement	NANTES		NANTES		ANGERS		LAVAL		LE MANS		LA ROCHE-SUR-YON	
	Launay Violette		Recteur Schmitt									
CRPE Professorat des écoles		■			▲	■	▲	■	▲	■	▲	■
CAPES												
Philosophie	●	■										
Lettres			●	■	●	■			●	■		■
Histoire-Géographie			●	■	●	■			●	■		
Allemand	●					■						
Anglais	●	■			●				●			■
Espagnol	●	■			●							
Mathématiques			●	■	●	■			●	■		■
Physique-Chimie			●	■	●				●	■		
Sciences de la vie et de la terre	●					■				■		
Sciences économiques et sociales				■	●							
CAPEPS												
Éducation physique et sportive	●	■			*	■		■				
CAPET												
Génie électrique (option A)			▲	■								
Génie électrique (option B)			▲	■								
Technologie (option A)									▲	■		
Économie et gestion administrative			▲	■								
Économie et gestion comptable			▲	■								
Économie et gestion commerciale			▲	■								
CAPLP2												
Maths-Sciences physiques			●	■								
Lettres-Histoire			▲	■								
Anglais-Lettres			▲	■								
Génie électrique (option A)			▲	■								
Génie électrique (option B)			▲	■								
Communication administrative			▲	■								
Comptabilité et Bureautique			▲	■								
Vente			▲	■								
CACPE												
Conseiller principal d'éducation			▲	■								
CAPSAIS												
Adaptation et intégration scolaires	▲	■										

● Formation assurée en première année en partenariat avec les universités de Nantes, Angers et Le Mans et en deuxième année à l'IUFM (enseignement public et enseignement privé)

▲ Formation assurée à l'IUFM en première année (enseignement public et enseignement privé)

■ Formation assurée à l'IUFM en deuxième année (enseignement public et enseignement privé)

* Formation spécifique au CAFEP (enseignement privé)

L'IUFM estime qu'une redéfinition de la carte des formations et de leur implantation dans les sites s'impose et qu'elle doit se faire en partenariat avec les universités de l'académie, en relation avec l'enseignement technique et professionnel du 2nd degré, et sur la base d'une analyse des données économiques de la région. Cette redéfinition est, selon lui, particulièrement souhaitable dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, en raison de l'ouverture prochaine de licences professionnelles dans les universités de rattachement. L'IUFM fera part des besoins recensés en matière de débouchés professionnels dans l'Éducation nationale pour les titulaires de ces licences.

4 - L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les étudiants et les stagiaires sont regroupés dans des groupes dits "Groupes de référence" (GR), qui constituent un dispositif de formation novateur, sur lequel on reviendra. L'IUFM comptait, en 1999-2000, 120 GR :

- 16 GR de PE1 : 4 à Nantes, 4 à Angers, 4 au Mans, 2 à La Roche-sur-Yon, 2 à Laval ;
- 15 GR de PE2 : 4 à Nantes, 3 à Angers, 4 au Mans, 2 à La Roche-sur-Yon, 2 à Laval ;
- 48 GR de PLC1, présents uniquement sur les sites universitaires (Nantes, Angers, Le Mans) ;
- 41 GR de PLC2.

35 GR 2nd degré sont eux-mêmes regroupés en 9 "Unités de formation" (UF), à raison de 3 à 5 GR de disciplines différentes par UF. Les UF sont réparties de la façon suivante dans les sites :

- 4 à Nantes ;
- 2 à Angers ;
- 2 communes au Mans et à Laval ;
- 1 à La Roche-sur-Yon.

Le tableau ci-dessous donne la composition des 9 Unités de formation :

UF 1 Nantes : 4 GR	UF 2 Nantes : 5 GR	UF 3 Nantes : 5 GR	UF 4 Nantes : 5 GR	UF 1 Angers : 3 GR	UF 2 Angers : 3 GR	UF 1 Le Mans- Laval : 4 GR	UF 2 Le Mans- Laval : 3 GR	UF La Roche- sur-Yon : 3 GR
PLP Lettres- Anglais	PLP Lettres- Histoire	PLP Maths- Sciences	PLC SES	PLC Lettres	PLC Allemand	PLC Lettres	PLC EPS	PLC Lettres
PLP Génie élec. A/ CAPET Génie élec. A	PLP Génie élec. B/ CAPET Génie élec. B/	PLP Éco- gestion	PLC Philosophie	PLC SVT	PLC Maths	PLC Histoire- géographie	PLC Sciences physiques	PLC Maths
PLC Histoire- géographie	PLC Anglais	CAPET Éco- gestion	PLC EPS	PLC EPS	PLC Histoire- géographie	PLC Maths	PLC SVT	PLC Anglais
PLC Sciences physiques	PLC Lettres PLC Documentation	PLC CPE PLC Lettres	PLC Maths PLC Espagnol			PLC Technologie		

5 - LE GROUPE DE RÉFÉRENCE

C'est sur lui que l'IUFM des Pays de la Loire a fondé son identité. Non seulement il constitue l'élément central autour duquel s'organise toute la formation, mais la priorité accordée par l'IUFM à ce dispositif a fortement pesé sur les choix de l'établissement en ce qui concerne son organisation et son mode de pilotage. Il est donc indispensable d'en faire d'emblée la présentation pour permettre la compréhension de ce qui va suivre.

La définition sociologique du "groupe de référence" ne correspond pas à l'usage qui en est fait à Nantes. En effet, la sociologie américaine distingue le "groupe d'appartenance", groupe social ou professionnel auquel un individu

appartient, du "groupe de référence", groupe auquel cet individu peut souhaiter accéder, et dont il peut, pour ce faire, adopter certains comportements. Au contraire, à Nantes, l'expression "groupe de référence" est utilisée pour désigner une modalité présente de formation, parfois de manière interchangeable avec l'expression "groupe d'appartenance".

Ce dispositif a fait l'objet d'une recherche, conduite de 1995 à 1997 sous la direction d'une universitaire, directrice du Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN), aujourd'hui présidente du CSP de l'IUFM, qui en a présenté les résultats dans la revue *Recherche et formation pour les professions de l'éducation* (n° 31, 1999). Cet article figure dans les annexes du rapport d'évaluation interne adressé au CNE. Le Groupe de référence y est décrit comme un groupe de formation rassemblant, tout au long de l'année, par journée ou demi-journée, pendant 90 heures, une quinzaine de stagiaires autour d'un formateur, didacticien d'une discipline. Quarante-huit (au maximum) de ces 90 heures sont co-animées par un psycho-pédagogue. Les séances sont parfois consacrées au mémoire professionnel ou à la régulation de la formation. Mais le plus souvent, elles partent d'une étude de cas, d'une pratique professionnelle vécue, rapportée et analysée par le stagiaire qui l'a mise en œuvre. Les autres stagiaires questionnent, exposent selon des méthodes variées (tour de table, débat, travail par deux ou en petits groupes...) leurs propres pratiques et leur point de vue. Dans cette confrontation de situations professionnelles vécues, "le formateur responsable n'intervient qu'à la demande du groupe" ; il "apporte des outils conceptuels d'analyse", "aide à problématiser", mais ne donne ni recettes, ni conseils : "Ce qui domine, c'est la parole des stagiaires", un "apprentissage du métier centré sur la personne du stagiaire et sur la réflexivité".

À l'adresse de certains qui estiment "que ce type de groupe a toujours existé", à l'ENNA, dans les EN et même dans quelques CPR, l'auteur de l'article affirme le caractère radicalement nouveau du Groupe de référence, qui tient, selon elle, d'une part, à sa théorisation et à son institutionnalisation, d'autre part, à sa spécificité professionnelle :

- *par son institutionnalisation*, "ce qui était périphérique vient au centre de la formation (...). Il s'agit à présent d'une structure imposée d'en haut, mais qu'on peut définir comme une structure vide. Le cadre est imposé : une "centration" sur l'acteur, une formation professionnalisante par l'analyse de pratiques, la démarche de réflexivité et un Groupe de référence prévu pour articuler et fédérer les autres modules. Mais dans la mise en œuvre, on observe que les responsables de ces groupes ont rempli le cadre imposé chacun à leur manière, avec une quasi totale autonomie" ;

- *par sa spécificité professionnelle* et l'objectif pratique qu'il s'assigne, le Groupe de référence est "une structure différente des modules". Le premier relève de la "formation", les seconds de l'"enseignement", pour reprendre la distinction introduite par l'un des concepteurs du dispositif pédagogique de l'IUFM, J.-P. Letourneau. Et cette formation bat en brèche, en une "transgression fondatrice", la notion de "référentiel de compétences" prônée dans le rapport du recteur Bancel : "Le Groupe de référence va dans le sens où le stagiaire se construit, où le groupe de stagiaires le fait aller à partir des problèmes rencontrés dans les situations professionnelles vécues".

On comprend, dans ces conditions, le rôle essentiel joué, au sein du dispositif, par le responsable du Groupe de référence. L'article de *Recherche et Formation* le qualifie de "tout-puissant" et le projet d'établissement de l'IUFM 1995-1999 le détaille en ces termes :

- (le responsable du Groupe de référence) "*guide les étudiants et stagiaires dans l'analyse qu'ils font de leurs expériences de stage* ;
- *il facilite et anime les échanges entre pairs* ;
- *il assure les apports didactiques et pédagogiques et prévoit des modules complémentaires théoriques dans le domaine des disciplines et de leur didactique, en fonction des besoins des stagiaires* ;
- *il définit, dans le respect des orientations retenues, le plan de formation spécifique à son groupe, en coordonnant les différents moments de la formation (stages, modules de formation, travaux personnels, relation avec les formations universitaires)* ;
- *il assure la liaison avec les différents partenaires de la formation (inspecteurs, conseillers pédagogiques sur le terrain, formateurs de l'IUFM, universitaires, entreprises...)* ;

- il conseille et assiste les étudiants et les stagiaires dans la définition de leur parcours personnel de formation (choix de modules de formation, élaboration et rédaction de leur mémoire, constitution du dossier, échange entre étudiants et stagiaires) ;
- il assure la formation à la polyvalence des professeurs d'école ;
- il participe à l'évaluation des compétences acquises par les stagiaires au cours de leur formation."

L'évaluation conduite par le CNE a mis en évidence l'existence d'écarts importants entre le discours et la réalité : les descriptions ci-dessus s'appliquent globalement aux Groupes de référence des professeurs-stagiaires du 2nd degré, en partie aux Groupes de référence PE et très peu aux Groupes de référence des PLC et PLP2 de première année.

Les différences constatées entre les stagiaires du second degré et les PE sont dues, pour l'essentiel, à trois facteurs :

- le *pilotage des groupes*, assuré directement par la direction, de façon centralisée, pour le 2nd degré, associe étroitement les responsables de site pour le 1^{er} degré ;
- les conditions dans lesquelles s'organise, conformément aux textes officiels, *l'alternance* diffèrent pour les uns et pour les autres : alternance continue pour les stagiaires PLC et PLP2, formation entrecoupée de stages pour les PE ;
- les Groupes de référence des stagiaires PLC et PLP2 sont *disciplinaires*, ce qui n'est évidemment pas le cas des groupes PE.

Il en résulte que le Groupe de référence 1^{er} degré est d'abord le lieu où se construit la polyvalence, même s'il est aussi le lieu de la préparation du dossier en 1^{ère} année et du mémoire en 2^{ème} année. Il en résulte aussi que le rôle du responsable du Groupe de référence par rapport à l'ensemble de la formation y est plus limité.

Les situations observées en 1^{ère} année de formation des PLC et PLP2 ne correspondent que très peu au descriptif des Groupes de référence, pour des raisons qui tiennent au nombre réduit de journées de stage et aux effectifs des groupes - qui peuvent atteindre 50 ou 60 étudiants !

Il est également apparu, au cours de l'évaluation, que l'adhésion générale des étudiants et des professeurs-stagiaires au principe des Groupes de référence s'accompagne de nombreuses critiques, parfois violentes, en ce qui concerne leur fonctionnement. Certes, ces critiques sont variables d'un groupe à l'autre en fonction de la personnalité du responsable et, à l'intérieur d'un même groupe, en fonction de la manière dont chacun vit une situation de formation inhabituelle. Mais, d'une façon générale, ce qui est d'abord mis en cause, c'est le pouvoir, considéré comme excessif, du formateur responsable du groupe, à la fois "juge et partie". Il serait à l'origine, dans un certain nombre de cas, d'une attitude de "non-parole" ou de "parole de façade", les étudiants ou les professeurs-stagiaires redoutant de "dire ce qu'(ils) devraient dire" et de subir les conséquences d'une trop grande franchise. Selon le mot d'un stagiaire du Mans, "exposer les difficultés qu'on rencontre en classe, c'est s'exposer".

À l'intérieur d'une même discipline, on peut observer de très grandes disparités entre les groupes : disparités dans la nature de la co-animation et dans la part qui lui est faite, disparités dans les types d'activité pratiquée, dans les contenus de la Formation didactique associée (FDA), dans la conception du mémoire, dans les exigences des responsables. Il est permis de s'interroger : ces différences correspondent-elles à une nécessité de s'adapter à des besoins différents selon les groupes et/ou à des contextes d'exercice différents ? Ou bien résultent-elles de la personnalité de chaque responsable et de sa manière d'interpréter le concept de Groupe de référence ?

Les étudiants et les professeurs-stagiaires rencontrés sont nombreux à s'interroger de la sorte, et ils sont en outre, semble-t-il, rarement mis en situation de pouvoir confronter leur expérience respective de cet élément-clé de la formation.

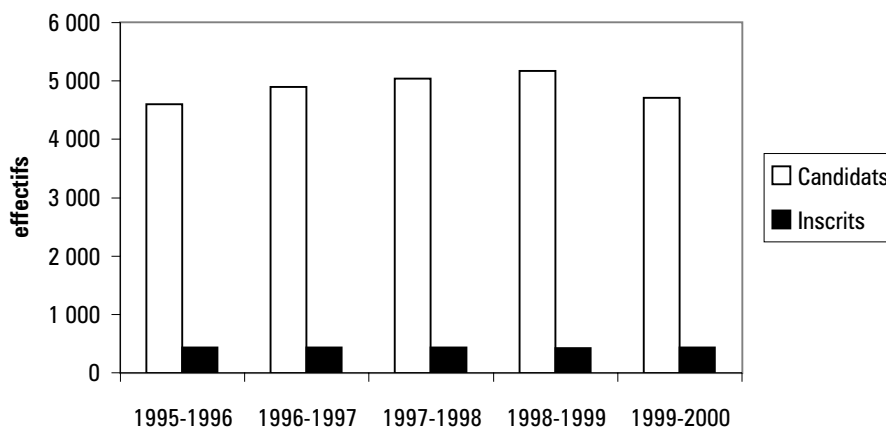
6 - LES ÉTUDIANTS ET LES STAGIAIRES

En 1999-2000, l'IUFM a accueilli 3 220 étudiants et stagiaires, ce qui représente environ 3,9% de l'effectif total des 29 IUFM français¹. Parmi eux, 234 préparaient le concours d'accès aux listes d'aptitude aux fonctions des maîtres de l'enseignement privé (CAFEP). Après avoir connu une croissance très importante (+ 76,1%) de la rentrée 1991, date de la création de l'IUFM, à la rentrée 1995, les effectifs étudiants ont, après une année de stabilisation (1996-1997), baissé pendant deux années consécutives (1997-1998 et 1998-1999). Ils sont, cette année, exactement au même niveau qu'en 1997-1998.

L'évolution des candidatures et des inscriptions en 1^{ère} année. Elle est figurée par les histogrammes ci-après. L'évolution du nombre de dossiers de candidature à l'IUFM est, de 1995-1996 à 1999-2000, très variable suivant les filières :

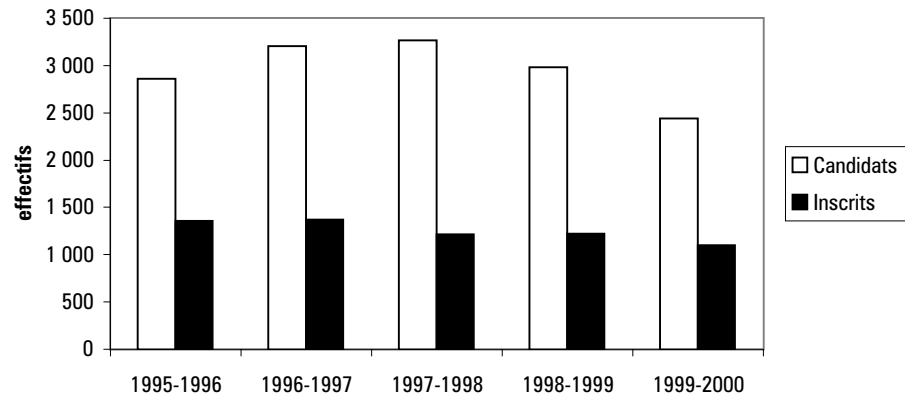
- elle est globalement stable pour les PE (4 600 dossiers en 1995-1996 / 4 706 en 1999-2000, soit 2,3% d'augmentation en 4 ans), avec une hausse légère mais continue jusqu'en 1998-1999, et une diminution de 9% en 1999-2000 ;
- pour le CAPES, le nombre de dossiers, en augmentation régulière jusqu'en 1997-1998 (+ 14,2%), s'est orienté à la baisse (- 25% en 2 ans) ;
- le nombre de candidats à la préparation du CAPEPS en IUFM a plus que doublé en 4 ans ; l'augmentation est forte et continue depuis 1997-1998 ;
- pour les CPE, l'évolution, très irrégulière, a, depuis 1998, année où elle marque un pic, chuté de 50% en 2 ans ;
- pour le CAPET, le nombre des candidatures a diminué de façon continue depuis 1995-1996 (de près de deux tiers en 4 ans) ;
- la courbe d'évolution des candidatures CAPLP2 est comparable à celle des candidatures CAPES, à ceci près que l'augmentation jusqu'en 1997-1998 est négligeable, et que la baisse qui a suivi est plus brutale (- 40% en 2 ans).

1er degré : Professeurs des écoles

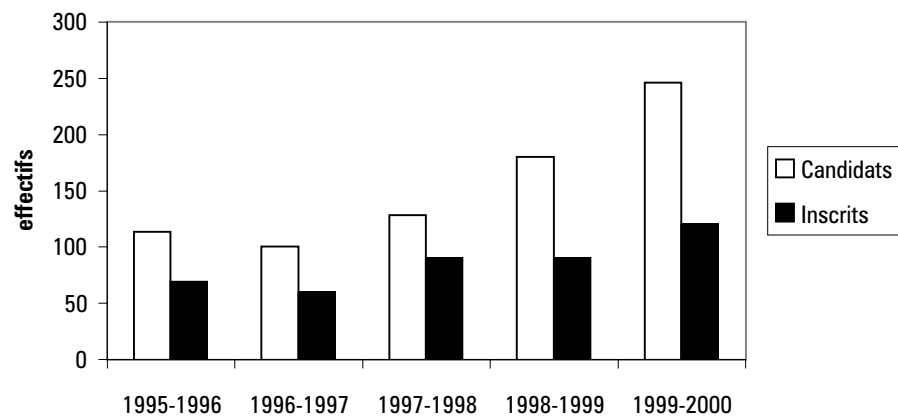


¹ Ce pourcentage a été calculé avec les chiffres de 1998-1999 donnés dans l'ouvrage de la Direction des programmes et du développement (DPD) du ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, 1999, pp. 170-171 ($3\,207 / 81\,791 = 3,9\%$). Ce sont, effet, les derniers disponibles pour la France entière.

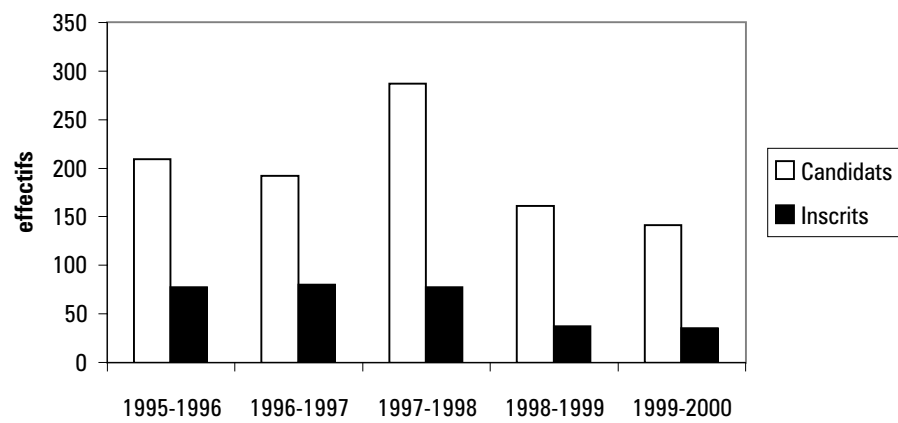
2nd degré : CAPES (hors CAFEP)

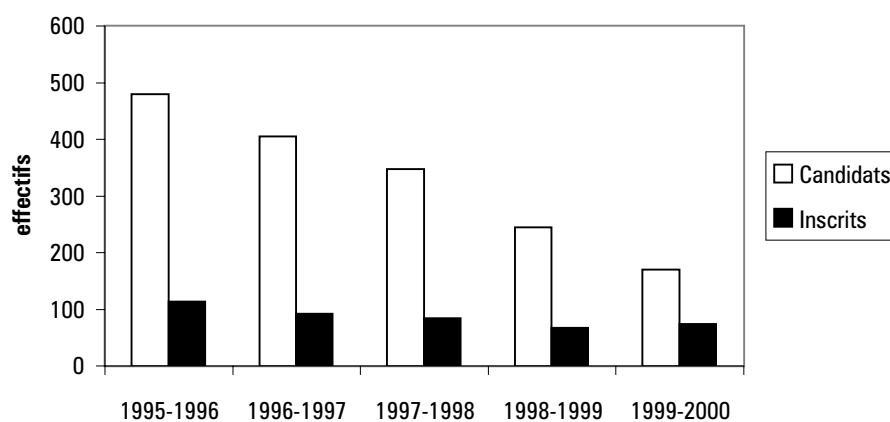
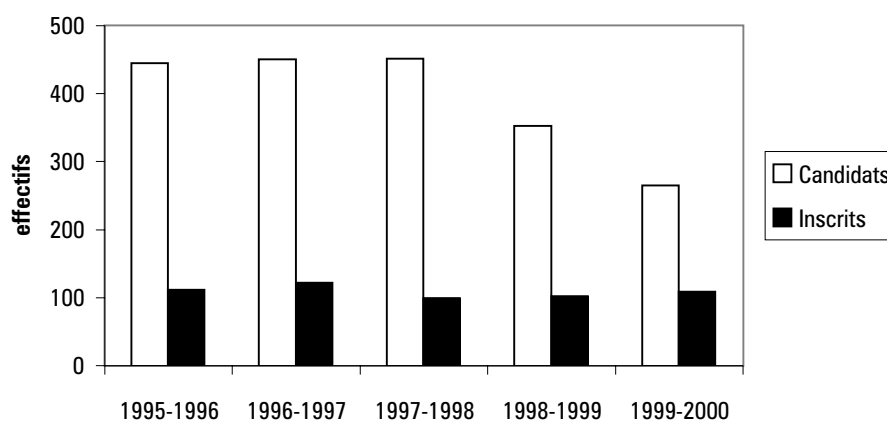


2nd degré : CAPEPS (hors CAFEP)



Conseiller principal d'éducation

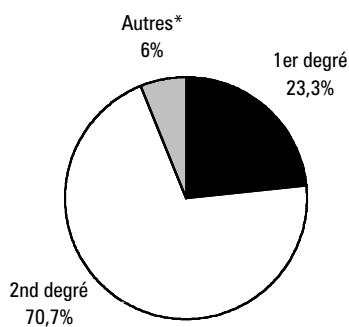


2nd degré : CAPET (hors CAFEP)**2nd degré : CAPLP2 (hors CAFEP)**

Si l'on compare le nombre des candidatures à l'entrée en IUFM au nombre des inscrits, en 1999-2000, on constate que c'est pour la préparation du concours de professeur des écoles que la pression est la plus forte : les candidats n'ont même pas une chance sur 10 d'être admis à l'IUFM (8% en 1998-1999, 9% en 1999-2000). Ils ont une chance sur 4 de l'être pour le concours de CPE (24,8%), et moins d'une sur 2 pour le CAPLP2 (40,7%), le CAPET (43,8%) et le CAPES (45,2%). Ce sont les candidats au CAPEPS pour lesquels la probabilité d'entrer à l'IUFM reste la plus forte, malgré une augmentation de la pression ces deux dernières années (70,3% en 1997-1998, mais 50% l'année suivante et 48,8% en 1999-2000).

La répartition des effectifs entre le 1^{er} et le 2nd degré. Elle est représentée dans le diagramme ci-après :

Répartition entre 1er et 2nd degrés en 1999-2000

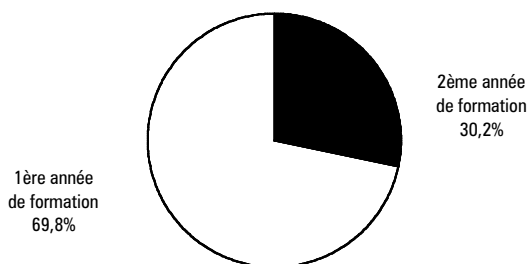


* Autres : AIS et Aides éducateurs

À titre de comparaison, le partage entre le 1^{er} degré et l'AIS, d'une part, et le second degré, d'autre part, s'établissait, dans l'ensemble des 29 IUFM, en 1998-1999, à un tiers (32,5%) / deux tiers (67,5%).

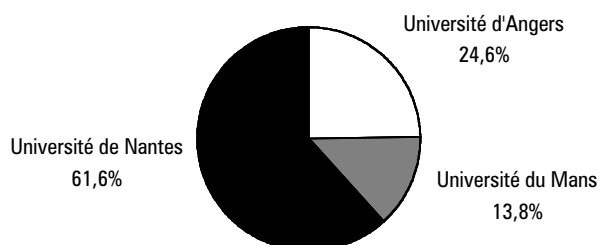
La répartition entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année de formation. Figurée dans le schéma ci-après, elle s'établit respectivement, pour 1999-2000, à 69,8 et 30,2%. On est très proche des moyennes nationales, puisque, dans l'ensemble des 29 IUFM, en 1998-1999, la part des étudiants était de 70,3%, et celle des stagiaires de 29,7%.

Répartition par année de formation en 1999-2000
(y compris CAFEP)



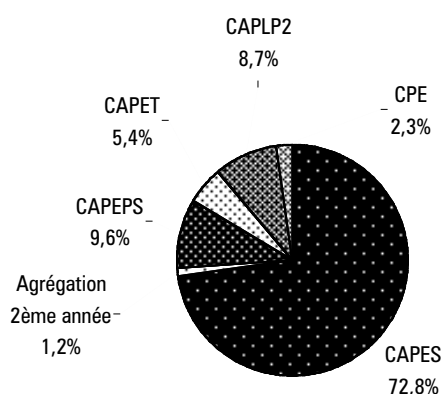
La répartition par université de rattachement. La répartition par université de rattachement des 1 418 PLC1 (sur les 1 671 que compte l'IUFM) inscrits en université, en 1999-2000, est un reflet assez fidèle du poids (en termes d'effectifs étudiants) de chacune des trois universités de l'académie, puisque 61,6%, 24,6% et 13,8% sont inscrits respectivement dans les universités de Nantes, d'Angers et du Maine, qui attirent 57, 28 et 15% des 58 000 étudiants des Pays de la Loire :

Répartition des PLC1 (CAPES, CAPEPS, CAPLP2) par université de rattachement



La répartition des inscrits 2nd degré entre les filières de formation. Son examen montre que près des trois quarts d'entre eux (72,8%) préparent un CAPES ou sont déjà certifiés, tandis que 5,4% sont engagés, ou prêts à s'engager, dans la filière technologique, ce qui est très peu, compte tenu de la présence d'une ENNA à Nantes avant la création de l'IUFM. À titre de comparaison, 17,6% des inscrits 2nd degré de l'IUFM de Toulouse, où se trouvait aussi une ENNA, étaient, en 1998-1999, titulaires d'un CAPET ou se destinaient à la filière technologique. Quant à l'enseignement professionnel, il concerne, à Nantes, 8,7% des effectifs 2nd degré (contre 18,6% à Toulouse). On notera le poids de la filière CAPEPS (presque 10% des inscrits PLC), dans laquelle l'IUFM des Pays de la Loire obtient depuis de longues années d'excellents résultats :

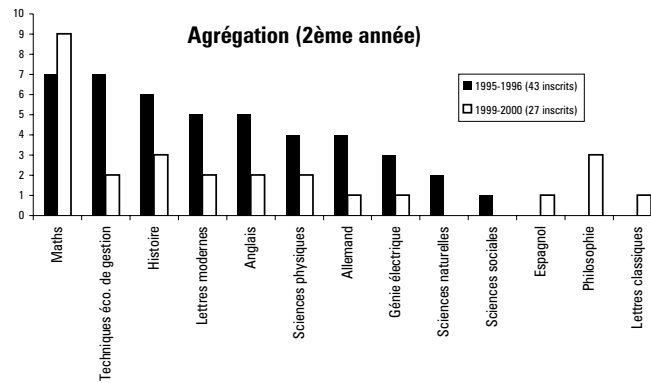
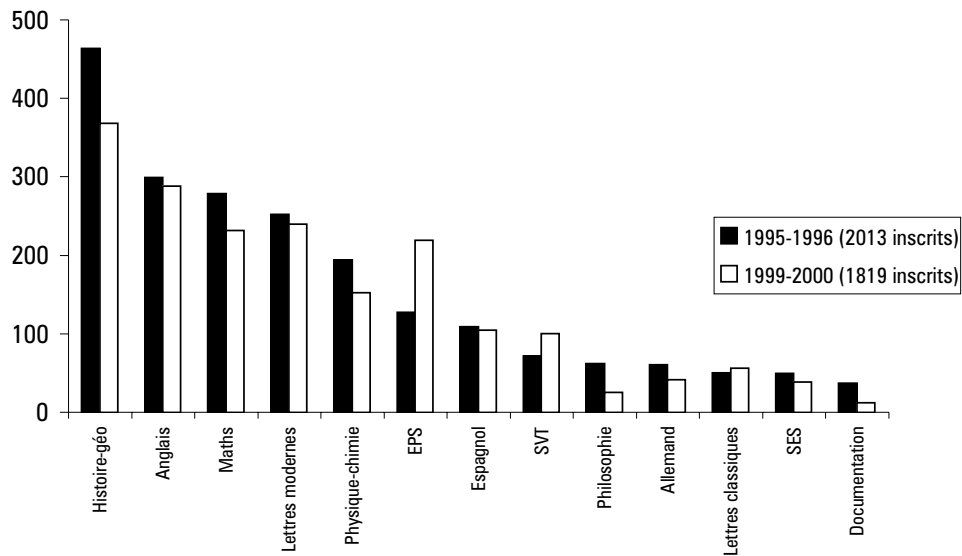
Répartition des inscrits 2nd degré (y compris CAFEP) entre les filières de formation en 1999-2000



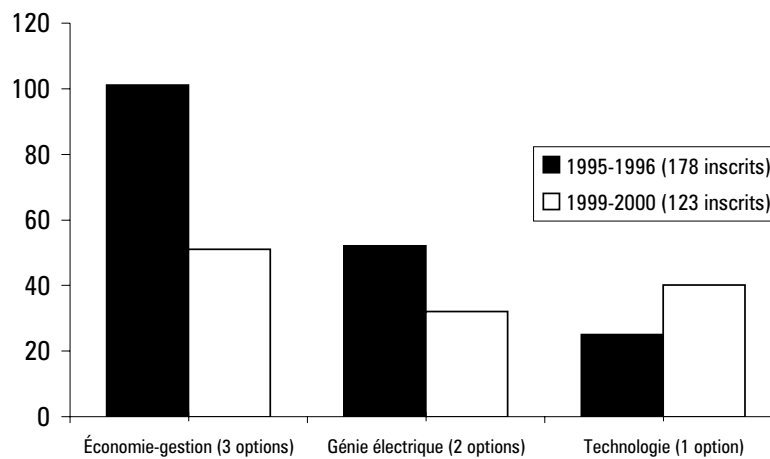
Le poids des disciplines dans le 2nd degré. Il est figuré par les histogrammes ci-après. Quatre disciplines (sur 13) attirent, depuis 1995-1996, dans la filière CAPES, près des deux tiers des étudiants : l'histoire-géographie, l'anglais, les lettres modernes et les mathématiques. Le poids de ces disciplines est également sensible en CAPLP2, et même perceptible (malgré le tout petit nombre d'inscrits) chez les agrégés.

Le poids des disciplines en termes d'effectifs étudiants

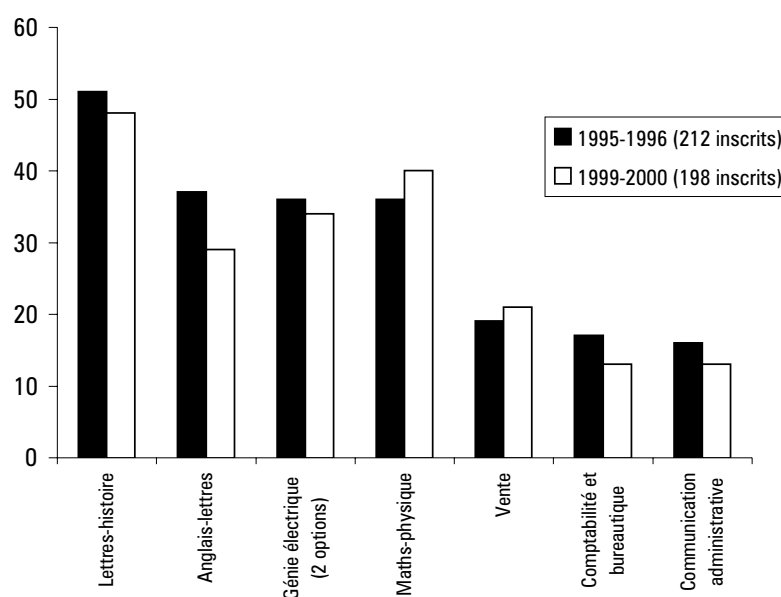
CAPES et CAPEPS (1ère et 2ème années)



CAPET (1ère et 2ème années)



CAPLP2 (1ère et 2ème années)



Cependant, si on considère l'évolution des effectifs en CAPES, la prépondérance de l'histoire-géographie, incontestable en 1995-1996 (près du quart des effectifs à elle seule), s'est nettement effritée, la discipline accusant une baisse de 20% de ses inscrits. Le phénomène, qui s'observe également, quoiqu'à un degré moindre, en mathématiques (- 17%) s'explique d'abord par la diminution considérable du nombre des places mises aux concours. Dans le contexte de baisse générale des effectifs, l'anglais et les lettres se maintiennent à peu près.

Deux disciplines méritent une mention spéciale en raison de la hausse spectaculaire (et vraisemblablement durable) de leurs inscrits : les sciences de la vie et de la terre (+ 43%) et surtout l'EPS (+ 72%). Le fait que la première ait obtenu de très bons résultats aux concours 1997 et 1998, et que les taux de réussite de la seconde soient excellents depuis 1995 y est peut-être pour quelque chose. Bien qu'elle ne concerne qu'un faible nombre d'étudiants, on peut noter que la philosophie a perdu 60% de ses effectifs en 4 ans, passant de 62 à 25 inscrits. La chute de 67% observée en documentation n'est pas significative : la préparation au CAPES ayant fermé en septembre 1999, il n'y a pas d'inscrits en 1ère année en 1999-2000, ce qui fausse la comparaison avec 1995-1996.

Dans la filière CAPET, on enregistre une chute du nombre des étudiants en économie-gestion (- 50%) et en génie électrique (- 38%), tandis que la technologie connaît une très forte hausse de ses effectifs (+ 60%). En CAPLP2, la répartition des inscrits entre les 7 disciplines présentes à l'IUFM est remarquablement stable : elle est la même en 1999-2000 qu'en 1995-1996, à quelques unités près.

Les caractères de la population étudiante. La proportion d'hommes est plus élevée à l'IUFM des Pays de la Loire que dans l'ensemble des 29 IUFM : 34,3% des étudiants de 1ère année (enquête 1996-1997) contre 30,9% au niveau national (en 1998-1999), 38,9% des stagiaires de 2ème année (en 1999-2000) contre 33,3% au niveau national (en 1998-1999)¹. Ces moyennes masquent, bien entendu, d'importantes disparités entre les filières : en

¹ Les données chiffrées de ce développement sur les caractères de la population étudiante proviennent, en ce qui concerne l'IUFM des Pays de la Loire, outre du rapport d'évaluation interne, de deux enquêtes, menées l'une auprès des étudiants de 1ère année (PE et PLC) en 1996-1997, l'autre auprès des PE en 1998-1999, et communiquées par la Division des affaires générales de l'IUFM. Les moyennes nationales sont, quant à elles, tirées des *Tableaux statistiques* de la DPD (TS 6650, *Les Instituts universitaires de formation des maîtres*, DPD C2 / BR, juin 1999).

1999-2000, seulement 20,5% des PE2 étaient des hommes, alors que 67,8% des stagiaires de CAPEPS et 82,6% des stagiaires de CAPET l'étaient.

On ne s'étonne pas de constater que 20,4% des étudiants de 1^{ère} année ont au moins un de leurs parents enseignant, et que 8,4% d'entre eux ont leur père et leur mère professeurs (enquête 1996-1997). Dans l'enquête 1998-1999 sur les PE, le taux d'étudiants et de stagiaires appartenant à une famille d'enseignants est encore plus élevé : 26,3%.

Quant à l'origine socio-professionnelle des étudiants et stagiaires de l'IUFM, seule l'enquête 1998-1999 sur les PE est exploitable, l'enquête 1996-1997 sur les PE1 et les PLC1, qui insiste, dans ses conclusions, sur le caractère populaire du recrutement, étant, dans la version transmise au CNE, lacunaire (tableaux CSP du père / CSP de la mère non renseignés). Le tableau suivant met en regard l'origine socio-professionnelle de l'ensemble des étudiants français (en 1998-1999)² et celle des 156 étudiants et stagiaires qui ont répondu à l'enquête :

Profession du chef de famille	Étudiants français (1998-1999)	PE de l'IUFM des Pays de la Loire (1998-1999)
Agriculteurs	2,5%	6,4%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8%	15,4%
Professions libérales, cadres supérieurs	35,7%	30,8%
Cadres moyens	18,4%	19,2%
Employés	13,7%	9%
Ouvriers	12,1%	19,2%
Retraités, chômeurs, inactifs	9,6%	-
TOTAL	100%	100%

La catégorie des retraités et des chômeurs n'est pas représentée, ce qui peut surprendre compte tenu du taux de chômage de la région (11,9%). En revanche, la proportion d'enfants d'agriculteurs et d'artisans, sensiblement supérieure à la moyenne nationale, est à mettre en relation avec le caractère rural des Pays de la Loire et le nombre de PME-PMI qui s'y trouvent. Les professions libérales et les cadres supérieurs sont nettement sous-représentés, d'autant plus que les enseignants (bien présents, on l'a vu) sont comptabilisés dans cette catégorie : c'est dire l'ampleur du déficit en véritables cadres supérieurs et professions libérales. Enfin, près d'un PE sur 5 (19,2%) a son père ouvrier, ce qui est de 7 points supérieur au taux national. Au total, on peut dire que, d'après l'enquête de 1998-1999, l'IUFM recrute plutôt dans les milieux modestes, voire défavorisés (les "employés" et les "ouvriers" totalisent 28,2%).

7 - LES PERSONNELS

Le corps enseignant. À la rentrée 1999, l'IUFM disposait de 166 emplois d'enseignant se répartissant comme suit :

- 5 professeurs des universités, soit 3% du corps enseignant de l'IUFM ;
- 14 maîtres de conférences, soit 8,5% ;
- 129 professeurs du 2nd degré (PRAG, PRCE), soit 77,7% ;
- 16 professeurs du 1^{er} degré, soit 9,6% ;
- 2 IPR, soit 1,2%.

² Cf. *Répères et références statistiques*, 1999, pp. 160-161. Afin de ne pas fausser la comparaison, les taux nationaux ont été calculés sur le nombre d'étudiants qui ont répondu à la question concernant la profession de leur père (ou de leur mère, si celle-ci est le chef de famille), soit 1 165 312, et non sur l'effectif total des étudiants français (1 282 871).

Si on compare ces données avec celles de l'ensemble des IUFM, on constate que l'IUFM des Pays de la Loire accuse un net déficit en maîtres de conférences, essentiellement au profit des enseignants du 2nd degré : les taux nationaux (transmis par la Direction des personnels enseignants du Ministère) s'établissaient, en effet, en 1999-2000, à :

- 3,2% de professeurs des universités ;
- 14,7% de maîtres de conférences ;
- 72,8% de professeurs du 2nd degré ;
- 9,3% de professeurs du 1^{er} degré.

Depuis 1995-1996, en 4 ans, l'IUFM a gagné 6 emplois (+ 3 MCF, + 7 PRAG / PRCE, - 1 enseignant 1^{er} degré, - 3 IPR). Mais on note qu'on est progressivement passé, dans le même temps, de 4 à 13 emplois vacants (+ 9). Ce nombre particulièrement élevé s'explique toutefois, en partie, par l'avancement de la campagne de recrutement des enseignants de statut second degré dans l'enseignement supérieur, lié à la mise en place d'une gestion déconcentrée du mouvement. À la rentrée 2000, l'IUFM ne comptait plus d'emploi d'enseignant de statut second degré vacant.

À ces chiffres, il convient d'ajouter 47 emplois de formateur associé (9 du supérieur, 38 du 2nd degré). L'effectif de ces formateurs est en diminution constante depuis 1996-1997, ainsi que le nombre d'HTD qu'ils dispensent, lequel enregistre une chute de 27% en deux ans (9 712 HTD en 1996-1997 / 7 075 HTD en 1998-1999, dernière année connue).

La répartition des enseignants de l'IUFM par discipline figure dans les deux tableaux ci-après. Si on la rapporte à celle des effectifs étudiants par discipline (*cf. supra*), on peut s'étonner de la faiblesse du potentiel enseignant en anglais (12,5 emplois, dont 6,5 de formateur associé) et en histoire-géographie (15,5 emplois, dont 4 de formateur associé), quand la philosophie et la documentation bénéficient respectivement de 18 et 9 emplois, et que 10 emplois sont occupés par 3 PRAG et 7 PRCE d'éducation musicale et d'arts plastiques !

Répartition des enseignants par discipline au 1/10/1999

Les enseignants-chercheurs Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études Formateurs associés de l'IUFM		Total des emplois
	PR*	MCF**	PR*	MCF**	
Sciences humaines et sociales	2	7	-	6,5 (dont 3 vacants)	15,5 (dont 3 vacants)
<i>Dont :</i>					
<i>Langue et littérature françaises (9e section)</i>	1	2	-	1,5	4,5
<i>Anglais (11e section)</i>	-	2	-	1,5 (dont 1 vacant)	3,5 (dont 1 vacant)
<i>Sociologie (19e section)</i>	-	1	-	-	1
<i>Histoire moderne (22e section)</i>	1	1	-	1 (vacant)	3 (dont 1 vacant)
<i>Géographie (23e section)</i>	-	-	-	0,5	0,5
<i>Sciences de l'éducation (70e section)</i>	-	1	-	2 (dont 1 vacant)	3 (dont 1 vacant)
Mathématiques (25e section)	2	-	-	-	2
Physique	1	4 (dont 1 vacant)	0,5	1	6,5
<i>Dont :</i>					
<i>Milieux denses (28e section)</i>	1	2	0,5	-	3,5
<i>Constituants élémentaires (29e section)</i>	-	1	-	-	1
<i>Milieux dilués et optique (30e section)</i>	-	1 (vacant)	-	1	2
Sciences pour l'ingénieur		2	-	-	2
<i>Dont :</i>					
<i>Informatique (27e section)</i>	-	1	-	-	1
<i>Électronique (63e section)</i>	-	1	-	-	1
Sciences de la vie	-	1	-	1 (vacant)	2 (dont 1 vacant)
<i>Dont :</i>					
<i>Psychologie (16e section)</i>	-	1	-	-	1
<i>Physiologie (66e section)</i>	-	-	-	1 (vacant)	1 (vacant)
Total	5	14 (dont 1 vacant)	0,5	8,5 (dont 4 vacants)	28 (dont 5 vacants)

* : Professeurs des universités ; ** : Maîtres de conférences

Les enseignants du second degré	Enseignants du 2nd degré en poste à l'IUFM		Enseignants du 2nd degré Formateurs associés de l'IUFM			Total des emplois
	PRAG*	PRCE**	PRAG*	PRCE**	PLP***	
Disciplines						
Sciences humaines et sociales	39	40	18	7	1	105
<i>Dont :</i>						
<i>Sciences économiques et sociales (SES)</i>	1	-	2	-	-	3
<i>Économie-gestion</i>	3	-	2	-	-	5
<i>Comptabilité-bureautique</i>	-	-	-	1	-	1
<i>Lettres</i>	8	7	2	1	-	18
<i>Anglais</i>	3	1	1	3	1	9
<i>Allemand</i>	-	-	1	1	-	2
<i>Espagnol</i>	-	1	2	1	-	4
<i>Philosophie</i>	8	8	2	-	-	18
<i>Éducation musicale</i>	2	2	-	-	-	4
<i>Arts plastiques</i>	1	5	-	-	-	6
<i>Histoire-Géographie</i>	7	2	3	-	-	12
<i>Documentation</i>	-	9	-	-	-	9
<i>EPS</i>	6	5	3	-	-	14
Mathématiques	5	14	3	-	-	22
Physique-Chimie	1	2	3	1	-	7
Sciences pour l'ingénieur	6	6	-	-	-	12
<i>Dont :</i>						
<i>Génie mécanique</i>	-	1	-	-	-	1
<i>Génie électrique</i>	3	1	-	-	-	4
<i>Génie civil</i>	2	-	-	-	-	2
<i>Génie industriel</i>	1	-	-	-	-	1
<i>Technologie</i>	-	4	-	-	-	4
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	-	5	3	-	-	8
Conseiller principal d'éducation (CPE)	-	-	-	2	-	2
Postes vacants toutes disciplines	9	2	-	-	-	11
Total	60	69	27	10	1	167 (dont 11 vacants)
	129 postes (dont 11 vacants)		38 décharges			

* : Professeur agrégé ; ** : Professeur certifié ; *** : Professeur de lycée professionnel

Les personnels administratifs et de service. En 1999-2000, l'IUFM disposait de 119 emplois statutaires d'IATOS. L'examen de leur répartition par catégorie montre, outre la prépondérance attendue des emplois de catégorie C (80,7%), la part relativement importante des emplois de cadre A (11,8%), au détriment de la catégorie B, particulièrement déficiente (7,5%). Près des deux tiers (64,2%) des emplois A de l'établissement et plus de la moitié des emplois B (55,5%) sont affectés dans les services centraux, comme le montre le tableau ci-après :

	Nombre d'emplois de catégorie A	Nombre d'emplois de catégorie B	Nombre d'emplois de catégorie C	TOTAL DES EMPLOIS
Services centraux	9	5	14	28
Launay Violette	1	0	12	13
Recteur Schmitt	1	2	22	25
Angers	1	0	16	17
Le Mans	1	0	17	18
La Roche-sur-Yon	1	1	8	10
Laval	0	1	7	8
TOTAL	14	9	96	119

La répartition des IATOS de chaque site par catégorie (en %) se fait de la manière suivante :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Services centraux	32,2%	17,8%	50%	100%
Launay Violette	7,7%	0%	92,3%	100%
Recteur Schmitt	4%	8%	88%	100%
Angers	6%	0%	94%	100%
Le Mans	5,5%	0%	94,5%	100%
La Roche-sur-Yon	10%	10%	80%	100%
Laval	0%	12,5%	87,5%	100%

III - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

1 - LE CALENDRIER

L'évaluation de l'IUFM des Pays de la Loire participe de la cinquième vague d'évaluation des IUFM, qui concerne les instituts implantés dans l'Ouest de la France : celui de Nantes donc, mais aussi ceux de Rennes, Poitiers et Limoges. Cette vague a été lancée en novembre 1999, lors d'une réunion à laquelle étaient invités les directeurs des établissements concernés, destinataires, dès octobre 1999, d'un guide susceptible d'aider les IUFM dans leur démarche d'auto-évaluation. Au cours de cette réunion, le CNE a présenté sa méthodologie, renouvelée, en concertation avec la Conférence des directeurs d'IUFM, à l'occasion de la quatrième vague d'évaluation. Cette présentation a été suivie d'une visite à Nantes des représentants du CNE le 13 décembre 1999, qui a permis de préciser les modalités de travail et les objectifs de l'évaluation à tous les acteurs de l'IUFM (équipe de direction, personnel enseignant et non-enseignant, étudiants et stagiaires). Le CNE a reçu le dossier d'évaluation interne de l'IUFM le 23 février 2000. Les missions d'expertise ont été conduites du 27 au 30 mars suivants. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été examiné par le Comité en séance plénière le 5 octobre 2000, puis envoyé à l'établissement. Les représentants du CNE sont retournés à Nantes le 7 novembre, afin d'y recueillir les remarques du directeur et des différents responsables de l'IUFM. Le rapport définitif a été soumis au Comité et approuvé par lui le 21 décembre 2000.

2 - LE RAPPORT D'ÉVALUATION INTERNE

Il se présente comme un excellent document, solide, composé avec beaucoup de soin, qui a, à l'évidence, mobilisé tout le personnel de l'IUFM. Il reprend, parfois largement, les termes du Projet d'établissement et ceux du Contrat avec l'État, ce dont on ne saurait lui faire grief : le premier est un texte de grande qualité, le second était en gestation au moment de l'évaluation. Cependant, si l'IUFM a bien répondu aux demandes qui lui étaient faites, dans le *Guide d'évaluation interne*, de *présenter* l'établissement dans la durée et d'*analyser* son fonctionnement et ses activités, le volet proprement critique d'appréciation, explicitement réclamé par le CNE ("L'objet du dossier d'évaluation interne (...) est (...) de porter une appréciation", "Il est demandé au directeur de présenter (...) sa propre appréciation...") a été quelque peu délaissé. On peut le regretter, et s'en étonner, car le discours tenu de vive voix par la direction de l'IUFM a semblé très lucide et dénué de toute auto-complaisance.

3 - LA MÉTHODOLOGIE

Le CNE a révisé ses instruments, et en premier lieu, le guide d'évaluation interne, à l'occasion de la précédente vague d'évaluation des IUFM. On se reportera aux rapports consacrés aux instituts d'Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Toulouse, qui détaillent les raisons de cette révision. C'est ainsi que les implantations départementales des IUFM, les partenariats institutionnels que ces derniers nouent, notamment avec les universités, la politique

globale de l'établissement en matière de formation sont à présent l'objet d'une attention toute particulière : l'évaluation, qui, pour la formation des PLC, faisait la part belle aux disciplines académiques, a été recentrée sur l'institution IUFM, considérée comme une entité universitaire de formation professionnelle. Enfin, compte tenu du caractère récent du transfert vers les IUFM des missions de formation continue, le CNE a limité son évaluation à l'impact de cette mutation sur l'organisation interne et sur le réseau des relations avec les partenaires institutionnels.

L'évaluation de l'IUFM des Pays de la Loire a mobilisé un collège de cinq experts autour des cinq grands thèmes suivants :

- le gouvernement ;
- la gestion ;
- la formation des professeurs des écoles ;
- la première année de formation des professeurs des lycées et collèges ;
- la deuxième année de formation des professeurs des lycées et collèges.

Le CNE remercie la direction et le personnel de l'IUFM pour la gentillesse et la franchise de son accueil, sa parfaite disponibilité, l'excellente organisation des missions d'expertise qui a permis à tous de s'exprimer librement et en toute confiance.

I - STRUCTURES ET ORGANISATION INTERNE

L'IUFM des Pays de la Loire s'est structuré et organisé, dès l'origine, à partir et autour d'un projet de formation, conçu et porté par un petit groupe de responsables, dont beaucoup sont encore en place : c'est là sa caractéristique majeure.

La réflexion qui a précédé, puis accompagné la mise en œuvre de ce projet est d'une rare qualité. Les promoteurs se sont attachés à gagner progressivement l'adhésion de la majorité des acteurs internes de l'IUFM à leur démarche ; il est, à cet égard, très significatif que les plans de formation successifs aient toujours été adoptés à l'unanimité par les instances de l'établissement.

Cette démarche, qui rompt avec les pratiques de formation généralement en cours et qui a été théorisée, s'est en quelque sorte incarnée dans le concept de "Groupe de référence". L'identité de l'IUFM des Pays de la Loire s'est largement construite autour de ce concept, au point qu'il est devenu l'emblème de l'établissement. Ce primat donné à la formation a modelé non seulement l'organisation et le fonctionnement de l'IUFM, mais aussi les relations qu'il entretient avec son environnement : pilotage très centralisé ; priorité absolue aux dépenses de fonctionnement liées au développement des Groupes de référence ; une certaine forme d'autarcie, voire d'ostracisme, à l'égard de ceux qui n'adhéraient pas au projet ou qui n'étaient pas prêts à s'y investir.



GOUVERNEMENT

1 - LES ANCIENS ORGANIGRAMMES

L'examen des organigrammes successifs de l'IUFM jusqu'en 1998-1999 est, à cet égard, très instructif. Dans **le premier organigramme (1991-1992)** on trouve, auprès du directeur, quatre directeurs adjoints, un groupe de six chargés de mission ainsi que sept "directeurs" de centre. **Le deuxième organigramme (1992-1993)** marque des changements importants : il ne subsiste qu'une seule directrice adjointe, précédemment chargée de mission, qui anime une équipe de neuf "collaborateurs, chargés de mission". Le terme de "centre" disparaît au profit de celui de "site" : les anciens "directeurs" de centre sont remplacés par des "responsables" de site. Cette réorganisation traduit bien l'adhésion du nouveau directeur au projet pédagogique de son prédécesseur et sa détermination à le mener à son terme.

En 1993, deux autres membres de l'équipe primitive des chargés de mission deviennent "directeurs adjoints". Ceux-ci, à présent au nombre de trois, ont des responsabilités transversales : régulation des moyens d'enseignement, études et formation, évaluation et prospective. Ils sont assistés de sept "conseillers techniques" chargés, sous leur autorité, de responsabilités sectorielles. Cette équipe restreinte, très soudée autour de son directeur, jouera par la suite un rôle essentiel, en permettant à ce dernier d'assumer entièrement ses responsabilités pendant une longue maladie et jusqu'à son décès.

Autant que les modifications intervenues jusqu'en 1998, notamment entre 1991 et 1993, les "silences" de ces organigrammes sont révélateurs. Ils ne font jamais apparaître les "départements disciplinaires", mis en place dès la création de l'IUFM et regroupant tous les formateurs d'une discipline (PE, PLC, PLP2). Ceux-ci devaient déclinier, dans chaque discipline, le plan de formation de l'établissement et constituer un lieu de culture commun entre le

premier et le second degré. Faut-il y voir le signe d'une certaine méfiance par rapport à ceux qui sont porteurs d'une culture plus disciplinaire que professionnelle ? Il n'apparaît pas non plus de responsabilités explicites en matière de documentation et de TICE. Même si le projet d'établissement 1995-1999 affiche une volonté de développer ces deux secteurs, on peut penser qu'ils n'ont pas constitué un enjeu stratégique par rapport au projet de formation. De même, en dehors du livret de présentation du projet d'établissement, le CA et le CSP ne figurent pas dans les organigrammes fournis par l'établissement.

Les sept premières années de l'IUFM sont marquées par une concentration des pouvoirs aux mains d'une petite équipe soudée autour de ses directeurs, au service d'un projet pédagogique et de la généralisation de ce qui le symbolise : le Groupe de référence. Cette équipe s'appuie sur un groupe informel mais très actif, constitué des promoteurs du projet. Ce groupe a eu un rôle déterminant dans le recrutement des formateurs et notamment des responsables des Groupes de référence. Ces derniers sont en relation directe avec la direction, qui valide leurs projets tant sur le plan pédagogique que sur celui des moyens. Ceci doit être nuancé en ce qui concerne le premier degré, où les responsables de site sont associés à cette négociation et à la mise en œuvre. Les sites sont surtout définis en termes de lieux où s'organise la vie des étudiants et des professeurs stagiaires. Les universités sont, pour l'essentiel, cantonnées dans leur mission traditionnelle de préparation aux épreuves scientifiques du CAPES. Les IPR sont soigneusement tenus à l'écart de la formation, en raison d'une volonté de rupture avec les pratiques anciennes du CPR. Par ailleurs, et c'est révélateur, les plans de formation et le projet d'établissement 1995-1999 ne comportent à peu près aucune référence à la situation de l'enseignement - primaire, secondaire ou supérieur - dans l'académie et aux problèmes spécifiques qui s'y posent.

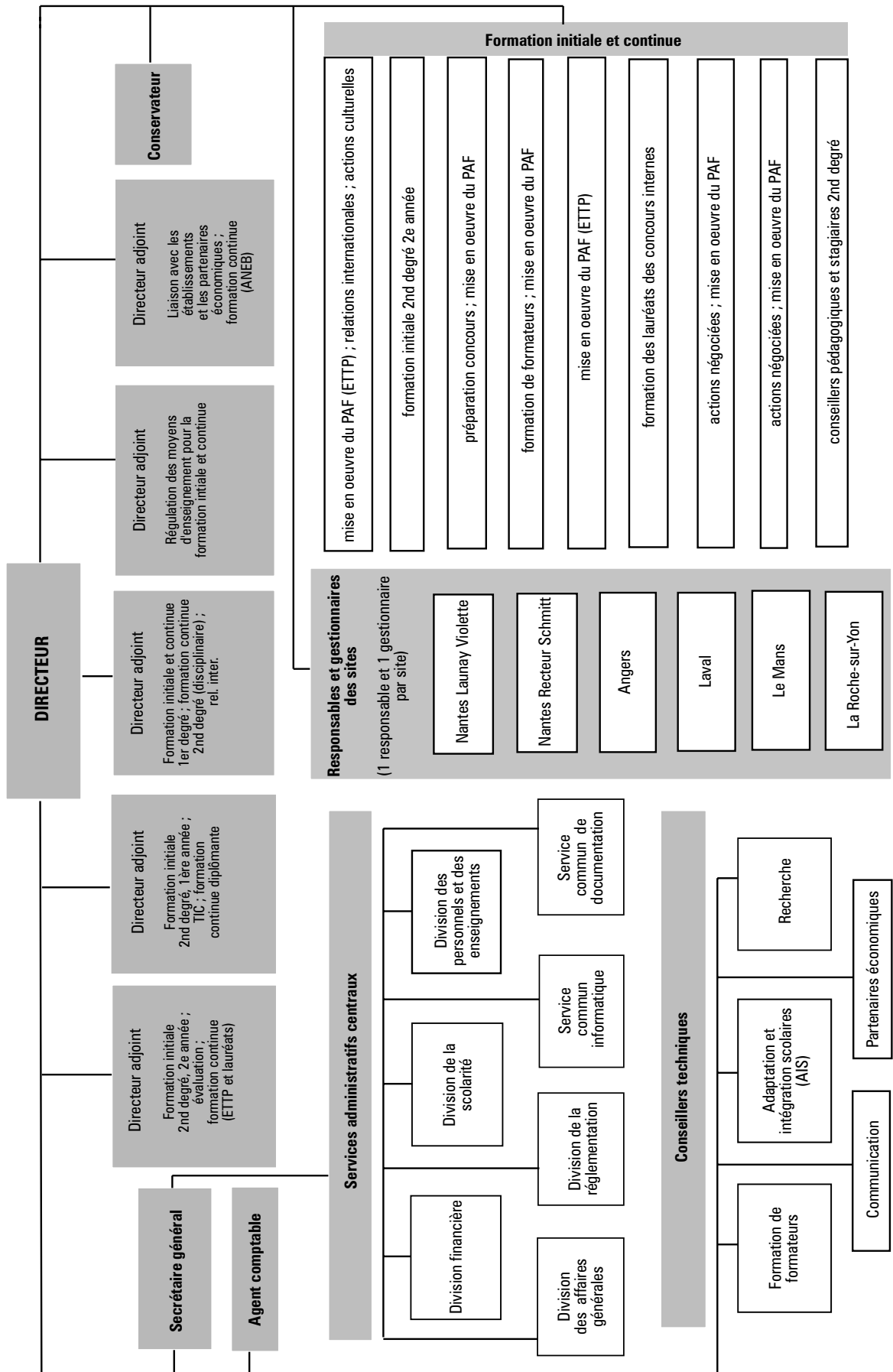
Mais au-delà de ces observations, qui peuvent sembler négatives, il convient de souligner deux points essentiels. D'une part, l'IUFM des Pays de la Loire a su privilégier pendant les premières années de son existence, parfois certes au détriment d'autres aspects de la vie d'un établissement d'enseignement supérieur, ce qui est au cœur de sa mission : la formation au métier d'enseignant. Les choix qui ont été faits en matière d'organisation, de pilotage, d'allocation des moyens sont d'une rare cohérence par rapport au projet de l'établissement. D'autre part, au moment où s'achève, dans des conditions tragiques, le mandat du deuxième directeur, l'essentiel des objectifs que s'est assignés l'IUFM est atteint. En particulier, la démarche des Groupes de référence est généralisée, dans un climat d'adhésion générale des différents acteurs concernés - qui n'exclut pas pour autant des critiques sur tel ou tel aspect de leur fonctionnement. Le public accueilli dans les sites de l'IUFM est à présent constitué à 80% d'étudiants et de professeurs stagiaires du second degré, et le corps des formateurs s'est profondément renouvelé : il en résulte que les problèmes d'identité dans les sites se posent moins en termes de référence aux anciennes structures que d'appartenance à une structure commune.

L'arrivée d'un nouveau directeur, qui vient de terminer un mandat de président d'université, intervient donc dans un contexte qui se prête à une mise à plat du fonctionnement de l'établissement et à une évolution de ses structures et de son pilotage, sans que les acquis soient remis en cause. Deux événements vont, par la suite, contribuer à cette évolution et amener l'établissement à se positionner autrement par rapport à son environnement : la contractualisation et le transfert des activités de la MAFPEN à l'IUFM.

2 - L'ORGANISATION INTERNE AUJOURD'HUI

L'organigramme actuel (1999-2000) reflète largement la nature des inflexions ou des changements intervenus (*cf. infra*). L'équipe de direction rassemble désormais, autour du directeur, outre le secrétaire général et l'agent comptable, une conservatrice des bibliothèques et cinq directeurs adjoints : les trois anciens, garants de la continuité, et deux nouveaux, dont la présence incarne, pour l'un, une ouverture sur les universités, pour l'autre, une volonté de rapprochement avec le dispositif académique. Leurs missions sont définies dans une nouvelle logique, à la fois sectorielle et transversale, mais chacun conserve aussi une compétence dans son champ disciplinaire. Il est à noter qu'aucun n'est chargé de la recherche. La formation continue est une charge partagée, dans un souci de cohérence avec la formation initiale. Les responsabilités se répartissent, en effet, comme suit :

ORGANIGRAMME DE L'IUFM DES PAYS DE LA LOIRE - ANNÉE 1999-2000



- formation initiale et continue 1^{er} degré, formation continue disciplinaire second degré, relations internationales ;
- formation initiale second degré (1^{ère} année), formation continue diplômante, TICE ;
- formation initiale second degré (2^{ème} année), évaluation, formation continue (ETTP et lauréats) ;
- régulation des moyens pour la formation initiale et continue ;
- liaison avec les établissements et les partenaires économiques, formation continue (ANEB).

En outre, cinq "conseillers techniques" ont chacun la responsabilité d'un secteur particulier (la formation de formateurs, l'adaptation et l'intégration scolaires, la recherche, la communication, les relations avec les partenaires économiques), tandis que neuf personnes, dont sept venues de la MAFPEN, exercent, à temps plein ou à temps partiel, sous la responsabilité des directeurs adjoints, des missions sectorielles en formation continue, étendues parfois à la formation initiale, ce qui ne contribue pas à la lisibilité de l'organigramme et suscite des interrogations parmi les formateurs.

Cette nouvelle organisation marque incontestablement le passage d'une structuration où le projet pédagogique est central à une structuration où il est intégré dans une politique plus globale d'établissement. Elle s'accompagne, par ailleurs, d'un certain nombre d'inflexions ou d'innovations significatives :

- le renforcement du rôle des responsables de site ;
- l'officialisation de la participation des représentants des universités au Conseil de direction (trois fois par an) ;
- l'instauration de nouvelles procédures, plus transparentes, pour le recrutement des responsables de site et des formateurs ;
- le repositionnement du CSP, plus autonome par rapport à la direction ;
- la constitution, sur les sites, d'Unités de formation (UF) regroupant plusieurs Groupes de référence second degré de disciplines différentes.

Cette dernière innovation est sans doute la plus importante. Elle vise à réguler le fonctionnement des Groupes de référence, pour éviter que ceux-ci ne se constituent en "monades" autonomes, trop liées à la personnalité de leurs responsables. Elle vise aussi à assurer une meilleure continuité entre les différentes parties de la formation, notamment entre la formation à la didactique de la discipline et la formation générale, et un nouvel équilibre entre une professionnalisation centrée sur la relation pédagogique et ce qu'elle met en jeu au niveau de la personne et une professionnalisation centrée sur l'éthique du métier et ce que celle-ci met en jeu au niveau de l'institution.

Cette innovation n'est pas sans rapport avec la volonté de renforcer le rôle des responsables de site sur le plan administratif, financier et pédagogique et, plus largement, avec celle de permettre aux sites de se construire une identité nouvelle au sein de l'IUFM. La constitution des Unités de formation est trop récente pour qu'il ait été possible, lors de l'évaluation, de mesurer son impact sur la participation des responsables de site à la régulation de la formation des maîtres du second degré ou sur l'identité des sites au sein de l'IUFM. Or, il y a là un enjeu essentiel pour l'IUFM des Pays de la Loire dans la phase actuelle de son développement.

L'évaluation a, en effet, clairement mis en évidence que le fait de partager une culture commune de professionnalisation des maîtres ne suffit pas pour donner à tous les acteurs de l'IUFM le sentiment d'appartenir à une même institution et de participer à un même projet. Lorsque les formateurs ou les étudiants et professeurs stagiaires du Mans parlent de différences "avec les autres IUFM", ils ne désignent pas ceux de Lille, Strasbourg ou Bordeaux, mais les autres sites de leur IUFM. De même à Laval, à La Roche-sur-Yon ou à Angers. La dénomination même d'"IUFM des Pays de la Loire" n'est utilisée qu'à Nantes. Hors de la Loire-Atlantique, l'IUFM est généralement identifié aux seuls sites nantais et le sentiment qui prévaut le plus souvent est que, pour la direction, "ce qui est bon pour l'IUFM de Nantes est bon pour les autres IUFM".

On peut voir là les limites d'une stratégie de construction de l'identité du nouvel établissement, fondée trop exclusivement sur un projet pédagogique et s'appuyant essentiellement sur le réseau des responsables des Groupes de référence. Peut-être y a-t-il eu, par ailleurs, de la part des équipes de direction, une certaine erreur d'appréciation concernant la nature des résistances rencontrées sur les sites dans la mise en œuvre du projet de formation. Ces

résistances sont, certes, liées à la survivance, dans les structures dont a hérité l'IUFM, de traditions anciennes. Mais elles le sont également - et c'est ce que les équipes de direction ont peut-être insuffisamment perçu et pris en compte - à l'émergence d'un besoin d'exister et d'être reconnu sur chacun des sites extérieurs, chez les étudiants et les professeurs stagiaires comme chez les formateurs (anciens ou recrutés depuis 1991). Ce que ceux-ci mettent le plus souvent en cause, c'est moins une centralisation excessive que la manière dont sont prises les décisions au niveau central, une concertation qui se limiterait à leurs seuls collègues nantais, bref, une absence de considération. L'indifférence de la direction par rapport aux conditions de fonctionnement des conseils de certains sites est citée comme une illustration de cette non-considération.

La volonté exprimée dans le document de contractualisation de responsabiliser davantage les sites, et notamment ceux et celles qui en ont la charge, peut contribuer à améliorer le climat, mais elle ne suffira pas à donner à tous le sentiment d'appartenance à une institution unique. La relance des départements disciplinaires, également inscrite dans le document de contractualisation, peut y contribuer, si cela permet de rassembler la totalité des formateurs de l'IUFM d'une même discipline et de les associer à la vie de l'établissement. Mais, plus profondément, se pose le problème de la valorisation de ce qui se fait sur chacun des sites : leurs réussites en matière de formation, les liens qui se sont établis avec les universités locales et que l'on pourrait développer, la vie des étudiants qui s'y organise. Peut-être faudrait-il saisir toutes les occasions favorables pour délocaliser un certain nombre de réunions sur d'autres sites que les sites nantais.

II - LES INSTANCES DE L'IUFM

1 - LES CONSEILS

Le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration comprend, outre le recteur qui le préside, 39 membres, soit :

- 7 représentants des collectivités locales ;
- 9 représentants des universités, dont les trois présidents, membres de droit ;
- 10 représentants des personnels ;
- 7 représentants des usagers ;
- 6 personnalités désignées par le recteur.

Le directeur, le secrétaire général, l'agent comptable et les cinq directeurs adjoints sont membres, avec voix consultative. Les six responsables de site sont invités.

Depuis la création de l'IUFM, l'académie de Nantes a connu cinq recteurs, avec des personnalités très différentes, et donc des conceptions différentes de leur rôle de président, qu'il s'agisse de la préparation des ordres du jour ou de la conduite des débats.

Le Conseil se réunit régulièrement, à raison de trois ou quatre fois par an, sur des ordres du jour précis. Les procès-verbaux qui sont établis sont clairs et approuvés sans difficulté. À quelques exceptions près, comme lorsque fut présenté le projet de budget 1998 ou proposée la suppression de la préparation au CAPES de documentation, les décisions sont acquises à une large majorité et souvent à l'unanimité, notamment quand il s'agit des plans de formation. Cependant, on peut considérer que la priorité absolue accordée par l'IUFM à son projet pédagogique et notamment aux Groupes de référence, n'a pas mis jusqu'ici le Conseil, constitué très majoritairement de personnes extérieures à l'institution, en situation de peser véritablement sur la politique de l'établissement. Le document d'évaluation interne de l'IUFM ne consacre d'ailleurs que trois lignes au CA !

Le Conseil scientifique et pédagogique. Le CSP comprend, outre le directeur de l'IUFM, membre de droit, 39 membres, soit :

- 12 représentants des formateurs ;
- 8 représentants des usagers ;

- 6 représentants des Conseils scientifiques des universités de rattachement ;
- 7 représentants des corps d'inspection, dont un IG, deux DSDN, deux IPR-IA, un IEN ;
- 6 personnalités qualifiées, dont 3 directeurs adjoints de l'IUFM.

La composition de ce Conseil, où les acteurs internes de l'IUFM sont nettement majoritaires et où, fait assez rare, sinon unique, siègent trois directeurs adjoints, en fait une instance plus en prise que le CA sur les préoccupations "pédagogiques" de l'IUFM, qui sont au cœur de son projet. Mais jusqu'en 1998, le CSP a fonctionné davantage comme un lieu de légitimation de propositions élaborées ailleurs que comme un lieu d'initiative et d'orientation.

Un changement notable est intervenu en 1998 avec la désignation, à sa présidence, d'une universitaire extérieure à l'établissement, responsable d'un centre de recherche en éducation à l'université de Nantes. En acceptant cette présidence, celle-ci a posé un certain nombre de conditions relatives au fonctionnement du Conseil : notamment, le CSP devait pouvoir élaborer des propositions fondées sur des réflexions menées en son sein.

Cinq commissions, concernant respectivement les TICE, la recherche, les relations internationales, l'art et la culture, ainsi que la documentation (commission Bibliothèque), ont été relancées ou mises en place, non sans difficultés. Une sixième commission, consacrée à la vie de l'étudiant, n'a pas vu le jour en raison de la difficulté à y faire participer des représentants des étudiants ou des professeurs stagiaires, qui ne sont à l'IUFM que peu de temps. Il demeure un certain flou relatif au positionnement de ces commissions, constituées par la direction et pilotées par les directeurs adjoints, alors qu'elles sont théoriquement placées sous l'égide du CSP.

La présidente s'est entourée de groupes de travail pour préparer les conseils, mais peu de formateurs de l'IUFM y participent, alors que les autres membres sont assidus. Cela est sans doute à mettre en corrélation avec la faible participation de ces formateurs aux séminaires organisés en commun par l'IUFM et le département de Sciences de l'éducation de l'université de Nantes, et témoigne de la permanence d'une certaine forme d'autarcie au sein de l'établissement.

2 - LES INSTANCES STATUTAIRES

Le Comité d'hygiène et de sécurité. Mis en place en 1996, en application du décret 95-482 du 24 avril 1995, le Comité d'hygiène et de sécurité est composé de :

- 3 représentants de l'administration nommés par le directeur de l'IUFM ;
- 6 représentants du personnel (trois des personnels d'enseignement et de recherche, et trois des personnels ATOS) ;
- 3 représentants des usagers ;
- du directeur du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé ou son représentant ;
- du médecin de prévention.

Dans un premier temps, cette instance a eu du mal à trouver sa place au sein d'une institution essentiellement préoccupée par les problèmes de formation. Mais la préparation du contrat d'établissement et l'attention plus grande portée par l'IUFM aux problèmes d'investissements immobiliers ont contribué à améliorer cette situation. Le Comité devrait avoir un réel pouvoir de décision en matière de travaux, afin que les aspects de sécurité soient mieux pris en compte.

La Commission paritaire d'établissement. Mise en place depuis le début de l'année 2000 en application du décret 99-272 du 6 avril 1999, elle comprend, outre le directeur de l'IUFM qui la préside :

- 2 représentants de la catégorie C et 1 représentant de la catégorie B du corps des personnels ouvrier, de service et de laboratoire ;
- 1 représentant de la catégorie A des corps de l'administration scolaire et universitaire, des agents et des adjoints des services déconcentrés.

Les problèmes posés par sa mise en place montrent la difficulté que rencontrent les petits établissements, où certains corps sont très faiblement représentés.

Les commissions de spécialistes. Conformément au décret 97-1120 du 4 décembre 1997, il a été constitué en 1998 deux commissions de spécialistes pour répondre aux besoins de recrutement d'enseignants-chercheurs de l'IUFM, l'une correspondant aux sections du groupe III (français et langues), l'autre aux sections des groupes VI et VII (physique et chimie). Chacune de ces commissions comprend dix membres (5 PR, dont deux nommés, et 5 MCF, dont deux nommés) provenant, à parts égales, de l'IUFM et des universités de rattachement.

3 - LES AUTRES INSTANCES

La Commission de recrutement des responsables de site. Le recrutement des responsables de site est fait désormais sur la base d'une définition clarifiée de leur mission et du profil recherché, par une commission composée de huit personnes :

- 4 membres du Conseil de direction élargi : le directeur, un directeur adjoint, le secrétaire général, un responsable de site ;
- 2 membres du Conseil de site concerné (personnels de l'IUFM, usagers ou personnalités extérieures) ;
- 2 représentants du CA.

L'objectif est de donner une légitimité nouvelle aux responsables de site dans le cadre de l'élargissement prévu de leur rôle.

Les instances de recrutement des professeurs agrégés et certifiés, des professeurs des écoles et des CPE. Leur composition et leur fonctionnement sont depuis peu bien établis : ils ont été modifiés par décision du CA du 16 décembre 1999 de façon à rendre la procédure plus transparente et à pourvoir les postes en fonction des compétences attendues. Les procédures sont désormais plus claires, et mettent fin à un système qui pouvait apparaître fondé sur la cooptation. Ces instances, au nombre de treize, comprennent cinq membres :

- le directeur de l'IUFM ou son représentant ;
- deux enseignants désignés par le directeur parmi les enseignants en poste à l'IUFM, qui peuvent être, le cas échéant, des enseignants-chercheurs ;
- deux enseignants nommés sur proposition du département disciplinaire concerné.

Lorsque le profil correspond à une compétence à la fois disciplinaire et générale (informatique, audiovisuel...), l'instance disciplinaire concernée est élargie à deux membres désignés par le directeur parmi les enseignants ayant la deuxième compétence. Les candidatures sont examinées au regard de "fiches-profil" très explicites sur la nature des formations à assurer, les compétences attendues et l'affectation géographique.

Il convient de souligner l'effort de communication entrepris par l'IUFM en vue des prochains recrutements : diffusion, dans tous les établissements de l'académie, d'affiches et d'annonces de réunions d'information, avant la parution des postes au BO.

III - LES RELATIONS DE L'IUFM AVEC SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

1 - LES RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS ACADÉMIQUES

Les missions d'expertise ont eu lieu au moment même où une nouvelle rectrice venait d'être nommée : il a donc été difficile à celle-ci d'émettre un avis sur le fonctionnement de l'IUFM, et notamment de son CA, et sur la manière dont l'établissement répond aux besoins de formation initiale et continue de l'académie. Mais, s'il apparaît que les relations de l'IUFM avec le rectorat ont évolué au gré des nombreux changements de recteur intervenus depuis sa création, à aucun moment il n'a été fait état de difficultés relationnelles, tant d'un côté que de l'autre.

On peut, par ailleurs, considérer que les tensions évoquées entre l'IUFM et les IPR sont largement atténuées, grâce aux liens personnels qui se sont maintenus entre certains IPR et certains formateurs, dont plusieurs sont responsables de Groupes de référence, au départ de certains d'entre eux, mais aussi à la volonté manifestée par le

nouveau directeur de rétablir les ponts. D'une manière générale, les IPR reconnaissent, par ailleurs, la qualité des rares enseignants qui sont affectés dans l'académie à la sortie de l'année de stage.

Le partenariat entre les sites et les services départementaux de l'Éducation nationale est jugé par tous fructueux. Mais surtout les IEN du premier degré portent une appréciation extrêmement positive, voire enthousiaste, sur les professeurs des écoles débutants sortis de l'IUFM. En matière de formation continue des maîtres du premier degré, la participation des sites à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans départementaux de formation donne satisfaction de part et d'autre, sauf en ce qui concerne les conditions dans lesquelles l'Inspection académique ou les IEN de circonscription sont amenés, malgré eux, à supprimer, à la dernière minute, des stages programmés et confiés au site.

La sérénité qui caractérise aujourd'hui les relations de partenariat entre l'IUFM et l'académie ne doit cependant pas masquer les difficultés à venir, liées pour l'essentiel à la nouvelle donne que constitue le transfert des activités de la MAFPEN à l'IUFM. Les nombreux changements de recteur se sont traduits, depuis 1991, par des fluctuations dans le positionnement de l'IUFM et de son directeur au sein du dispositif académique, ce qui rend aujourd'hui difficile pour l'IUFM d'entrer dans une relation de type "prescripteur-opérateur".

Au CSP, on s'interroge parfois sur la pertinence du cahier des charges établi par le rectorat, eu égard aux besoins des enseignants, sur la répartition des moyens dédiés à la formation continue, sur les conditions de mise en œuvre des stages initialement prévus, sur l'articulation formation initiale / formation continue, et, plus profondément, sur le modèle de formation induit par le cahier des charges. Du côté du rectorat, et notamment de la Délégation académique qui a été mise en place, on s'interroge parfois sur la capacité de l'IUFM à sortir d'une logique de l'offre, sur les relations entre les IPR et les formateurs de l'IUFM, enfin sur la difficulté de l'IUFM à répondre à certaines demandes. Il est d'ailleurs significatif que, lors des missions d'expertise, les universités aient évoqué ces problèmes et manifesté qu'elles attendaient de la nouvelle rectrice une clarification des responsabilités des uns et des autres, et un rééquilibrage entre un pilotage de la formation par la demande et un pilotage par l'offre. Elles se sont déclarées disposées à s'investir avec l'IUFM dans des projets construits en commun, regrettant de devoir de plus en plus souvent répondre à des "injonctions précipitées" venant directement du rectorat ou transitant par l'IUFM.

La volonté de réussir ensemble la mise en place d'un dispositif efficace de formation continue reste largement partagée de part et d'autre. Elle peut s'appuyer sur des expériences réussies de partenariat, comme c'est le cas pour le Centre académique de ressources pour l'éducation prioritaire (CAREP), créé en 1998 à l'initiative du recteur et implanté sur le site nantais de l'IUFM. Il est inévitable que les uns et les autres aient des appréciations et des points de vue différents : c'est en posant clairement les problèmes qu'ils réussiront à se rapprocher.

2 - LES RELATIONS AVEC LES UNIVERSITÉS DE RATTACHEMENT

Les relations de l'IUFM avec les trois universités de rattachement sont appréciées positivement de part et d'autre. Elles tendent à se renforcer dans tous les domaines, y compris en matière de recherche.

Jusqu'en 1997, elles se sont limitées, pour l'essentiel, à la préparation aux CAPES, dans laquelle les universités se sont investies ou ont continué à s'investir sans réserve. Avec 873 étudiants inscrits en 1^{ère} année à l'IUFM, l'université de Nantes reste aujourd'hui, de loin, le partenaire le plus important, devant l'université d'Angers (349 étudiants) et l'université du Mans (196). On remarquera que les préparations au concours des CPE, au CAPET et, à une exception près, celle des PLP2, sont entièrement sous la responsabilité de l'IUFM, de même, bien entendu, que la préparation au concours des PE.

La répartition initiale des tâches pour les CAPES préparés avec le concours des universités - celles-ci assurant la préparation aux épreuves académiques et l'IUFM celle de l'épreuve sur dossier - s'estompe progressivement grâce à la constitution d'équipes pédagogiques mixtes, à une politique équilibrée d'échanges de service et à une liaison de plus en plus grande pour les préparations aux concours internes du CAPES et de l'agrégation, qui s'est traduite, notamment, par la mise en place d'un début de formation à distance. Une coopération fructueuse s'est, par ailleurs,

instaurée en ce qui concerne la préprofessionnalisation, qui reste de la responsabilité des universités, et, plus généralement, l'information et l'orientation des étudiants vers les différents métiers de l'enseignement. En matière de recherche, un accord entre l'IUFM et le Centre de recherche en éducation de l'université de Nantes (CREN) existe déjà. D'autres initiatives de rapprochement sont à l'étude.

Il reste donc à l'IUFM à concrétiser cette volonté d'ouverture sur les universités, manifestée depuis deux ans, et à sortir d'un mode de fonctionnement en vase clos. Ceci devrait se traduire par une meilleure intégration de la 1^{ère} année des PLC dans le dispositif de formation, y compris dans la perspective d'une modification des textes concernant les concours. L'IUFM des Pays de la Loire demeure, en effet, encore trop exclusivement focalisé sur les dispositifs de professionnalisation qu'il a conçus et mis en place. Les documents produits par l'IUFM lors de l'évaluation interne restent muets sur la 1^{ère} année des PLC, comme si la préparation aux épreuves académiques du CAPES ne faisait pas partie intégrante du plan de formation.

La volonté partagée de s'impliquer conjointement dans la formation continue est une chance à saisir dans une perspective d'ouverture. Il en est de même de la relance des départements disciplinaires, dans la mesure où ils intègrent les enseignants-chercheurs participant à la formation initiale et continue des maîtres. De même encore, des rapprochements qui s'esquissent entre les sites d'Angers, du Mans et de Laval et les universités dont ils sont proches. Compte tenu de l'image positive de l'institut auprès des universités, qu'ils ont contribué à créer, les acteurs internes de l'IUFM n'ont rien à redouter d'une large ouverture sur les universités de l'académie.

3 - LES AUTRES PARTENARIATS

Jusqu'à une période récente, l'IUFM des Pays de la Loire n'a pas réellement cherché à développer des partenariats, sauf avec la DRAC. La préparation de la contractualisation a été une occasion, pour la nouvelle direction, de prendre des initiatives auprès des collectivités territoriales, notamment la Région, et du monde économique, pour maintenir l'héritage de l'ENNA en matière de formation professionnelle et technologique.

Les relations qui se sont développées avec le Conseil général de la Sarthe devraient permettre, soit la restauration complète des bâtiments du site IUFM du Mans, soit la construction d'un bâtiment spécifique IUFM sur le site universitaire du Mans. Cette dernière solution présenterait maints avantages pour l'université et pour l'IUFM en termes de rapprochement ; elle permettrait aussi une optimisation de l'utilisation des services existant sur le campus dans un contexte de baisse des effectifs étudiants à l'université.

Par ailleurs, l'IUFM a réussi à obtenir le principe d'une enveloppe d'un peu plus de cinquante millions dans le cadre du nouveau plan État-Région. On peut voir là le signe d'une reconnaissance interne (par la communauté universitaire), et externe (par l'État et les collectivités locales) de la place de l'IUFM dans le dispositif d'enseignement supérieur de l'académie de Nantes.

D'autres coopérations, qui n'ont pu être, faute de temps, examinées lors des missions d'expertise, sont évoquées dans le document d'évaluation interne, qui, par ailleurs, ne fait qu'effleurer le partenariat de l'IUFM avec le CRDP et passe curieusement sous silence celui noué avec l'enseignement privé catholique.

Il ne paraît pas qu'il y ait eu, au départ, volonté de l'IUFM de coopérer avec le CRDP. Manifestation de la tendance autarcique déjà évoquée, cette attitude participait peut-être d'une méfiance à l'égard d'un organisme perçu comme trop lié aux IPR, plus profondément du fait que la documentation n'était pas au cœur du projet pédagogique de l'IUFM. Cependant, des liens commencent, semble-t-il, à se faire jour en matière de TICE, depuis qu'un des directeurs adjoints est chargé de ce domaine.

Le silence sur l'ARPEC est plus surprenant, compte tenu de la qualité du partenariat qui s'est établi et dont les responsables de l'enseignement catholique se félicitent. Ceux-ci portent un jugement très positif sur le plan de formation de l'IUFM, qui correspond à leur propre conception de la professionnalisation. Au-delà de cette vision

partagée, l'ARPEC considère comme exemplaires ses relations avec l'ensemble des services de l'IUFM, notamment avec la Division de la scolarité, qui traite les admissions. Par ailleurs, un partenariat réel, qui dépasse même les termes de la convention, s'est développé pour l'accompagnement et la soutenance des mémoires ainsi que pour le suivi des stagiaires. Une convention particulière a été signée pour la formation continue, notamment celle des lauréats du CAER : l'offre de formation est envoyée à l'ARPEC, qui en transmet des extraits à tous les établissements catholiques. Même en EPS, qui fait l'objet d'une convention nationale, une coopération s'est instaurée, et un formateur de l'IUFM apporte son concours à l'équipe pédagogique de l'enseignement catholique.

IV - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce qui constitue aujourd'hui le caractère propre de l'IUFM des Pays de la Loire et son image à l'intérieur et hors de l'académie de Nantes - le concept de Groupe de référence et la vision de la professionnalisation qui le sous-tend - s'est en grande partie construit sous les mandats des deux premiers directeurs. La réussite incontestable de l'IUFM, attestée par les jugements portés par les corps d'inspection sur les professeurs des écoles débutants, doit beaucoup au type de gouvernement mis en place pour servir ce projet pédagogique.

L'arrivée d'un troisième directeur, venu de l'extérieur, puis la perspective de la contractualisation ont été, pour l'établissement, l'occasion de prendre collectivement un certain recul par rapport à son mode de fonctionnement, d'en mesurer les limites et de prendre conscience des risques de dérive qui pouvaient, à terme, remettre en cause ses acquis en matière de formation.

Les inflexions ou les évolutions déjà inscrites dans les faits, amorcées ou annoncées dans le projet de contrat correspondent, pour l'essentiel, aux recommandations que le CNE aurait pu formuler, si l'évaluation était intervenue deux ans plus tôt. La première et principale recommandation serait donc d'inciter l'IUFM des Pays de la Loire à poursuivre dans la voie engagée depuis 1998, avec le souci de conforter ses acquis en matière de professionnalisation.

Le CNE souhaite, par ailleurs, insister sur les points suivants :

1) L'IUFM ne pourra pas faire l'économie d'une attention plus grande aux réalités de l'enseignement primaire et secondaire de l'académie de Nantes, à ses points forts et à ses faiblesses. Il lui sera alors possible de se positionner par rapport aux besoins de formation initiale et continue de l'académie, et d'ajuster, si nécessaire, sa politique de recrutement des formateurs.

2) Si les Groupes de référence ont incontestablement contribué à donner à l'IUFM une identité forte, il reste du chemin à parcourir pour que tous les acteurs internes - formateurs, étudiants et professeurs stagiaires - s'identifient à une même institution, quels que soient le niveau de l'enseignement où ils se situent (1^{er} degré, second degré général, technologique ou professionnel) et le site où ils se trouvent. La direction de l'IUFM doit être attentive au phénomène d'identification de l'établissement aux seuls sites nantais, qui se manifeste dans les autres sites. Le développement du sentiment d'appartenance à une même institution requiert une réflexion approfondie, qui ne peut se limiter à la responsabilisation accrue des sites et au renforcement du rôle de leurs responsables. Pour qu'ils se reconnaissent dans une institution unique, les acteurs "locaux" ont d'abord besoin d'être reconnus par cette institution.

3) La relance, en cours, des départements disciplinaires peut, de ce point de vue, se révéler utile. Mais la direction doit s'interroger très rapidement sur le pilotage de ces départements pour éviter la dérive d'un repli sur les disciplines.

4) Il est impératif de clarifier le rôle des coordonnateurs des Unités de formation et leur positionnement par rapport aux responsables de site comme à ceux des Groupes de référence.

Jusqu'à très récemment, la volonté de l'IUFM d'innover en matière de formation ne s'est pas accompagnée d'une égale volonté en matière de gestion administrative et financière, et la priorité accordée au fonctionnement pédagogique des GR s'est traduite par un certain désintérêt pour les autres besoins de fonctionnement ainsi que pour les investissements. Les sites conservaient l'aspect et les particularités de l'organisation et de la gestion des Écoles normales, alors même que les pratiques de formation s'éloignaient du modèle antérieur.

Depuis deux ans, l'IUFM a pris conscience de la nécessité d'un pilotage intégrant toutes les dimensions de la vie d'un établissement d'enseignement supérieur, d'une adaptation de l'appareil administratif aux missions confiées à l'IUFM, d'une redéfinition des rôles respectifs des services centraux et des sites au sein d'une institution unique. La mise en place d'une informatique de gestion a facilité ces évolutions tout en contribuant à structurer l'établissement.

I - L'ADAPTATION DE L'APPAREIL ADMINISTRATIF

1 - L'ORGANISATION DES SITES ET DES SERVICES

L'héritage des anciennes structures. Les sites ont conservé les particularités de la gestion des Écoles normales : on y retrouve la séparation des services d'administration et d'intendance. Les services de restauration sont maintenus partout, sauf à Launay Violette. L'isolement persistant des structures antérieures favorise le maintien d'une certaine identité des sites, et a probablement contribué à les écarter du raccordement au Réseau Haut Débit régional. Contrairement aux responsables des sites, les gestionnaires des sites ne se rencontrent pas régulièrement. Les IATOS, en général, font état d'un déficit de communication interne, ainsi que de rencontres entre les sites et entre les sites et les services centraux.

L'expression "l'IUFM et ses sites", relevée dans le texte du projet d'établissement, montre le chemin à parcourir, même pour certains membres de la direction, vers une conception unifiée de l'établissement. Le cloisonnement des structures persiste aussi dans les esprits. Le sentiment d'appartenance à un site est manifeste chez la plupart des personnels, en particulier chez les personnels ouvriers et de service. Deux décisions récentes illustrent encore ces identités plus ou moins volontairement maintenues : la conception du nouveau logo et celle du serveur Web. Le nouveau logo se décline, en effet, en plusieurs couleurs, chacune étant attribuée à un site, et, sur le serveur Web, dans le but (avoué) de permettre un accès plus rapide à l'information, on tombe directement sur chacun des sites géographiques. L'IUFM en devient presque transparent, et les sites apparaissent comme des entités propres.

Enfin, jusqu'à l'arrivée récente d'un nouvel agent comptable, il existait un clivage très net entre le service financier-agence comptable, qui s'était constitué en forteresse isolée sur le site Recteur Schmitt, et au sein duquel l'agent comptable réglait tous les problèmes, et les autres services. Cette situation évolue sous la double action du nouvel agent comptable et du secrétaire général.

Le renforcement des services centraux. C'est là une nécessité, que la direction a bien perçue. Le projet d'établissement fait état d'une restructuration des services centraux - à moyens humains constants -, dont les traits principaux sont le déplacement du service financier-agence comptable de Recteur Schmitt à Launay Violette et le regroupement de différentes compétences dans une nouvelle division de la Logistique.



GESTION

La maîtrise des finances, évoquée ci-après, passe aussi par la réorganisation du service financier-agence comptable et son rapprochement fonctionnel - et physique - des services centraux. Le secrétaire général et l'agent comptable ont commencé à le faire travailler avec les autres services centraux, notamment pour les inscriptions. En outre, l'agent comptable a distingué, au sein du service, les fonctions financières et les fonctions comptables, en y affectant des personnes différentes. La clarification des rôles et l'intégration de la fonction financière aux autres fonctions doivent être poursuivies.

La modernisation de l'administration des sites. La réunion prévue sous l'autorité d'une même personne, le "responsable administratif de site", des aspects administratifs et financiers de la gestion, devrait conduire à une gestion intégrée, et donc *a priori* plus efficace, à une économie de personnel et de moyens, en même temps qu'à un rapprochement avec le mode d'administration des universités. Mais il faudra veiller à la compétence des intéressés, à leur formation, et à l'organisation de rencontres très régulières entre eux et avec les services centraux, pour la diffusion de l'information et la cohérence du mode d'administration.

Le rôle du secrétaire général. Parfaitement affirmé dans sa triple composante de responsable de la gestion sous l'autorité du directeur, de garant de la légalité des procédures et d'acteur dans l'élaboration de la politique générale, le rôle du secrétaire général est tout à fait comparable à celui d'un secrétaire général d'université et pleinement reconnu comme tel.

Les rapports entre le secrétaire général et les responsables de site (qui sont des enseignants) ne sont pas d'ordre hiérarchique, ce qui ne se justifierait pas. Mais il est prévu que le secrétaire général exerce dans l'avenir une autorité hiérarchique directe sur les nouveaux "responsables administratifs de site". Il faudra donc veiller à définir clairement les responsabilités des uns et des autres et à préciser leurs liens.

Enfin, le travail d'auto-évaluation réalisé à l'occasion du projet d'établissement, puis de la venue du CNE, rapproché de certaines études déjà publiées (les résultats aux concours), pourrait constituer le point de départ d'une démarche de type "tableau de bord", animée par le secrétaire général.

2 - L'INFORMATIQUE DE GESTION, FACTEUR STRUCTURANT

Dans ce domaine, l'IUFM des Pays de la Loire n'innove pas, mais a mis en place des systèmes qui le mettent à l'abri des difficultés sérieuses - de complexité et de coût - dans lesquelles se débattent un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur.

Le logiciel national GERICO est utilisé pour les finances et la comptabilité ; G2I a été choisi pour la gestion de la scolarité et pour celle des emplois et des carrières des personnels. Il n'existe rien pour gérer le patrimoine immobilier, ce qui serait pourtant bien utile pour mieux le connaître et harmoniser les interventions. Les logiciels utilisés donnent globalement satisfaction à l'établissement. Les moyens humains et matériels disponibles y sont sans doute pour quelque chose. Outre le Service commun informatique, il existe des correspondants informatiques sur les sites.

Les inscriptions, centralisées, se font par Minitel. Il est envisagé de les faire l'an prochain par Internet.

II - LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

1 - LA PRÉPARATION ET LE VOTE DU BUDGET

La préparation du budget se déroule de septembre à mi-décembre, et le vote intervient en tout début d'exercice. Dans une note interne, sorte de lettre de cadrage, le directeur demande aux responsables de site et aux autres gestionnaires de crédits d'établir une liste des besoins des différents services, qui doivent s'inscrire dans les choix qu'il définit. Le travail de préparation au sein des services centraux, dans lequel n'intervient aucune instance consultative, se déroule à partir de la mi-octobre. Il est compliqué par le fait qu'il n'existe pas de document standard pour

la remontée des besoins des sites, - mais la procédure ne concerne que les besoins en investissement. Les documents budgétaires sont en cours d'unification, la priorité ayant été, pour l'IUFM, de clarifier la procédure budgétaire entre les services centraux et les sites, et d'attribuer, à partir de critères clairs et acceptés par tous, les enveloppes budgétaires.

Après estimation des recettes, la répartition des crédits se fait pour les lignes budgétaires hors sites en Conseil de direction, tandis que, pour les sites, la répartition est calculée par analogie avec le modèle SAN REMO (surfaces et heures de formation). Les sites, une fois l'enveloppe votée, peuvent choisir de façon fine la nature de leurs dépenses.

Le vote du budget, s'il n'intervient pas, comme la réglementation l'exige, avant la fin de l'exercice précédent, a toujours été, néanmoins, sauf une seule fois, régulièrement acquis dans un délai raisonnable (le 14 janvier pour l'exercice 2000). La présentation en est faite au Conseil d'administration par le directeur, pour l'aspect politique, et par l'agent comptable, pour l'aspect technique. Le Conseil d'administration vote une ou deux décisions budgétaires modificatives (DBM) par an.

2 - LES RECETTES ET LES DÉPENSES

Les recettes d'État (Ministère de tutelle et autres ministères), les droits d'inscription et les ressources propres sont stables, en pourcentage du budget général, depuis 1995. L'en-cours permet des placements de fonds auprès des banques. En mars 2000, le montant des fonds placés s'élevait à 10 MF, pour un produit espéré de 250 KF dans l'année.

Les dépenses de personnel, toutes catégories confondues, sont stables depuis 1995 en valeur absolue, et diminuent donc proportionnellement au budget global (elles représentaient 19% du budget en 2000, contre 24,5% en 1995). Au sein du chapitre, la part des heures complémentaires diminue, tandis que celle des CES et des CEC augmente, bien qu'en matière de personnels sur ressources propres ou sur emplois aidés, la politique de l'IUFM soit de diminuer le nombre des emplois précaires (CES) et de stabiliser celui des CEC. Les dépenses de fonctionnement liées à l'immobilier sont stables depuis 1995, et leur part diminue dans le budget global de fonctionnement. Il en est de même des dépenses liées aux déplacements.

La maîtrise des moyens pédagogiques a été amorcée par le biais du contingentement des heures. Elle aurait pu l'être par la maîtrise des activités pédagogiques dans les Groupes de référence. Faisant suite à une situation dangereuse, où les projets pédagogiques étaient montés sans considération des moyens disponibles, la procédure actuelle, sous la houlette de l'un des directeurs adjoints et du secrétaire général, permet, depuis deux ans, de fixer le montant des crédits pédagogiques, et donc des heures complémentaires, à partir du plan de formation. Ces moyens sont désormais établis par formation, et les responsables des Groupes de référence doivent s'y tenir. Malgré la difficulté de la tâche, la nouvelle méthode a contribué (avec la création d'emplois) à une diminution des coûts en heures complémentaires. Le modèle de prévision se révèle fiable : pour 1998-1999, le décompte définitif des heures excède la prévision de 391 heures (0,5% du total des heures effectuées). Les crédits relatifs aux relations internationales, à l'action culturelle et à la formation de formateurs sont cependant inscrits sur des lignes budgétaires spécifiques.

Les universités de rattachement se voient reverser, pour les étudiants suivant des enseignements dans leurs locaux, les deux tiers des droits d'inscription, auxquels s'ajoutent les droits de médecine préventive, et de bibliothèque pour les étudiants concernés. Ceci peut sembler beaucoup, compte tenu des frais administratifs et documentaires qui restent à la charge de l'IUFM, d'autant que, en plus des heures d'enseignement, les universités perçoivent aussi de l'IUFM des frais de fonctionnement. Un rééquilibrage pourrait être négocié.

Les dépenses d'investissement matériel sont en forte hausse depuis plusieurs années. Elles correspondent soit à l'acquisition (pour les TIC), soit à la modernisation de matériel. Mais avec la fin du plan d'urgence pour les matériels informatiques, la prévision 2000 revient à un niveau légèrement inférieur à celui de 1995, dans l'attente

Éléments financiers (à partir du compte financier)

Les ressources et recettes en KF

		1996	1997	1998
Ressources affectées		5 020	4 614	4 997
	Restauration - Hébergement	4 382	4 404	4 683
	Formation continue			
	Programmes européens			
	Université d'été			
	Autres (amortissements, stocks...)	638	210	314
Droits d'inscription		2 355	2 164	2 142
Subventions de l'État		15 854	18 982	21 187
	MEN	15 854	18 982	21 187
	31.05 + 31.11 Salaires			
	36.11 Fonctionnement	15 127	16 722	17 040
	66.70 Équipement enseignement	727	2 260	4 147
	66.72 Maintenance			
	56.10 + 66.73 Constructions			
Dotation des collectivités locales (Conseils généraux)		1 318	1 332	1 349
Subvention d'autres organismes publics		4 835	4 546	4 505
Divers		560	491	364
	Produits financiers	494	366	327
	Location de salles	44	28	26
	Produits exceptionnels	22	97	11
TOTAL DES RESSOURCES		29 942	32 129	34 544

Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

		1996	1997	1998
Hors rémunération de personnels		15 118	14 766	14 785
	Infrastructures	4 610	4 631	4 841
	Entretien et réparations	1 831	2 062	2 067
	Locations diverses	28	66	126
	Viabilité	2 751	2 503	2 648
	Autres charges isolées	4 484	4 310	4 371
	Achat matériel et fournitures	677	600	675
	Documentation générale	38	40	34
	Fournitures d'enseignement	1 643	1 561	1 549
	Frais postaux et télécommunications	1 309	1 192	1 165
	Déplacements, missions, réceptions	817	917	948
	Charges non isolées	2 802	2 433	2 108
	Restauration - Hébergement	3 066	3 261	3 296
	Amortissements	156	131	169
Rémunération de personnels payés sur budget IUFM		6 493	6 353	6 324
	ATOS (Infrastructure dont CES)	2 406	2 258	2 333
	Heures complémentaires	3 822	3 829	3 708
	Divers	265	266	283
Droits universitaires : reversements aux universités		2 931	3 230	3 250
Indemnités de stage et de déplacement		2 321	2 643	2 446
TOTAL DES DÉPENSES		26 863	26 992	26 805

de ressources complémentaires en provenance notamment du CPER. La politique d'amortissement mise en place, même si elle ne correspond pas en volume à la valeur des immobilisations, doit être poursuivie. Son amplification, souhaitable, risque d'être gênée par la diminution des réserves.

Le mode de financement des investissements mérite que l'on s'y arrête : au budget 1998, 2 980 KF, dont 140 de dotation aux amortissements, ont été inscrits en recettes d'investissement, et 6 470 KF en dépenses d'investissement. La différence provient exclusivement d'un prélèvement sur les fonds de réserve (3 490 KF, soit 10 % du budget total de l'année). Ce type d'opération explique la diminution constante du fonds de roulement depuis 5 ans (10 981 KF en 1994, 8 591 KF en 1998), qui n'empêche pourtant pas d'enregistrer chaque année un déficit au niveau de la section de fonctionnement, hors prestations internes et opérations d'ordre, sauf en 1998, dernier exercice connu. Cependant, début 2000, après des prélèvements importants durant l'exercice 1999, la situation des réserves se trouve stabilisée.

L'augmentation en volume des budgets a permis que les dépenses de l'IUFM par usager passent de 7 780 F en 1995 à 10 677 F en 1998 (+ 37% en francs courants). Les documents fournis par l'agent comptable permettent également d'approcher le coût global de la formation par usager, en prenant en compte notamment les dépenses de personnel payées par l'État. Avec un chiffre de 24 720 F par étudiant, et en sachant que la totalité des coûts, notamment les amortissements de biens mobiliers et immobiliers, n'est pas prise en compte, on peut tout de même situer le coût d'une année d'études à l'IUFM des Pays de la Loire sur l'échelle des coûts publiée par le Ministère : elle se situe à la hauteur moyenne d'une année de DEUG en université, c'est-à-dire parmi les coûts les plus bas.

3 - L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LE COMPTE FINANCIER

Le logiciel utilisé est GERICO, à propos duquel l'agent comptable se montre plus critique que d'autres utilisateurs, en termes de maintenance et de retards accumulés dans la mise en place des fonctionnalités. À côté de la comptabilité par nature, il existe une comptabilité de gestion par unité d'observation, mais pas de comptabilité analytique. L'ordonnateur émet environ 11 000 mandats par an. Des délégations de signature sont accordées aux responsables de site. Elles ne couvrent pas les dépenses d'investissement.

Il y a peu d'engagements de dépenses, mais même si le système est décrit comme long et lourd, il faudra l'étendre pour améliorer la qualité des situations financières, dans cet établissement éclaté. Dans le même ordre d'idées, il faut insister sur la nécessaire maîtrise, au plan financier et administratif, du recrutement des vacataires : il doit, ce qui n'est pas général, précéder la prise de fonctions.

La gestion des frais de déplacement a été améliorée par la mise en place de nouveaux circuits.

La différence entre les montants votés au budget initial et ceux du compte financier est minime. Sur les trois derniers exercices connus, les taux de réalisation sont compris entre 89 et 96% par rapport aux budgets initiaux, et entre 84 et 90% par rapport aux budgets modifiés, les meilleures performances étant obtenues en 1998. Les différences tiennent généralement à l'inscription de crédits pour travaux.

Le compte financier est toujours voté dans les délais (30 juin). Le rapport qui l'accompagne éclaire le Conseil d'administration sur la tenue des comptes et les grandes catégories de recettes et de dépenses, mais ne constitue pas un rapport d'analyse des mouvements financiers.

Le fonds de réserve, entendu comme fonds non grevé d'affectation, représente 1,8 à 2 MF, c'est-à-dire environ un mois de fonctionnement. Le fonds de roulement fin 1998 (8 591 KF) permettait d'assurer le fonctionnement de l'institut pendant 117 jours. C'était légèrement inférieur à la moyenne des IUFM cette année-là, mais suffisant pour éviter des difficultés de trésorerie.

III - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Rationalisée dans beaucoup de domaines, la gestion des personnels est encore marquée par les anciens établissements. La structure des emplois ne correspond pas aux projets de l'IUFM et aux besoins d'un établissement d'enseignement supérieur. Dans le même ordre d'idées, les procédures de gestion restent parfois encore éloignées de celles de l'université (paritarisme, modes de désignation).

1 - LES OBLIGATIONS DE SERVICE DES PERSONNELS

L'organisation du service des enseignants (emplois du temps, attribution des Groupes de référence...) se fait au moment de la rentrée.

Les obligations de service des enseignants sont synthétisées dans une circulaire interne à l'IUFM datant de 1993. Elles suivent les obligations réglementaires annuelles de 192 et 384 heures, avec cette particularité que le calcul 1 h CM = 1,5 h TD est appliqué à tous les enseignants, quel que soit leur grade. La visite sur place aux étudiants et stagiaires est comptabilisée pour 1,5 h TD, à l'intérieur d'un contingent horaire déterminé à l'avance. Les obligations statutaires des enseignants du second degré exerçant dans le supérieur sont respectées. Ces derniers ont accepté l'annualisation des services à 384 h, qui est effective, et le contrôle se fait en fin d'année. Si l'obligation de service n'est pas atteinte, la deuxième partie de la prime d'enseignement supérieur n'est pas versée, et, bien entendu, l'enseignant ne peut percevoir d'heures complémentaires. La direction considère cette dernière procédure comme exceptionnelle.

Il n'y a eu aucun contrôle des moyens pédagogiques pendant des années : chacun présentait sa note. On imagine aisément les conséquences de ce système sur la prévision et l'exécution budgétaires. Cette lacune est palliée depuis deux ans : les moyens disponibles sont recensés et calculés avant le début de l'année universitaire, afin qu'il n'y ait pas de dépassement.

Le temps de travail et le régime des congés des IATOS sont, en principe, unifiés et leur respect est assuré par les responsables et les gestionnaires des centres. Une distinction, justifiée par la gestion commune de certains personnels sur le site Recteur Schmitt, est maintenue ici entre les personnels ouvriers et de service et les autres : les premiers bénéficient d'un temps de travail annualisé de 1 677 h, comme dans le reste de l'académie ; les personnels administratifs, techniques et de bibliothèque sont tenus à 37 h par semaine, avec une possibilité d'horaire journalier modulable. Le régime des congés est de 50 jours ouvrables par an, ce qui correspond à très peu près aux régimes en vigueur au rectorat et à l'Inspection académique de Nantes. Sauf pour les personnels OS, les standards généralement observés de 37 h 30 par semaine et de 40 à 45 jours ouvrables de congé sont dépassés.

2 - LES HEURES COMPLÉMENTAIRES

Il ressort des documents fournis que le total des heures d'enseignement dispensées était de 71 600 en 1998-1999, y compris celles dispensées dans le cadre des conventions avec les universités et l'INRP. Le potentiel étant de 65 000 heures, le nombre d'heures complémentaires payées a été de 6 600, soit 9,2% du total. Au plan financier, si l'on considère les HC payées au compte financier 1998 (à défaut du compte financier 1999), leur coût atteint environ 10% de la dotation de fonctionnement de l'État. Il convient ici de souligner et d'encourager les efforts constants faits par l'IUFM pour maîtriser ce chapitre de ses dépenses.

3 - LES BESOINS EN PERSONNEL ENSEIGNANT ET EN PERSONNEL IATOS

Le nombre global d'emplois de personnel enseignant n'est pas sujet à de fortes revendications. Mais, par rapport à la moyenne nationale des IUFM, le pourcentage d'enseignants du supérieur est assez faible. Hors directeurs d'études, gérés par les universités, il s'établit à 11,5% en 1999-2000, alors que la moyenne nationale est à 20%. C'est sans doute, de la part de l'établissement, un signe de méfiance et de repli sur ses propres valeurs.

La dotation en emplois IATOS, héritage des anciennes structures, est apparemment suffisante en nombre, mais les catégories présentes sont inadaptées. Les tableaux communiqués dans le rapport d'évaluation interne et

la liste nominative des personnels n'ont pu être rapprochés pour établir un effectif certain. Un PEGC, par exemple, apparaît sur la liste des IATOS, qui est probablement une liste fonctionnelle. Si l'on prend comme base le tableau du rapport interne, les pourcentages par catégorie sont les suivants : catégorie A : 11,8%, catégorie B : 7,5%, catégorie C : 80,7%. Les moyennes nationales pour le supérieur tournent autour, respectivement, de 10, 15 et 75%. Un rééquilibrage urgent est donc nécessaire au profit de la catégorie B, si l'on veut assurer la chaîne des responsabilités au sein des services.

La répartition des effectifs IATOS par site, si on la rapporte au nombre d'étudiants et de stagiaires, fait apparaître un léger déséquilibre au profit des sites extérieurs, même si l'on procède à une répartition fictive des effectifs des services centraux au prorata des usagers : les deux sites de Nantes grouperaient 45% des IATOS, alors qu'ils rassemblent presque 54% des usagers, quand La Roche-sur-Yon, qui représente 5% des usagers, mobiliserait 11% des IATOS.

L'IUFM a besoin de personnel pour la maintenance technique des machines et des réseaux internes : par transformation d'emplois, trois "aides techniques" doivent être recrutés à la rentrée 2000.

4 - LA FORMATION DES IATOS

En matière de formation et de préparation aux concours des IATOS, aucun bilan global n'a pu être fourni. On indique simplement que les personnels sont encouragés à se former et à progresser, et des fiches individuelles de formation sont établies. Le très petit nombre d'IATOS non titulaires n'a peut-être pas encouragé l'établissement à une politique d'incitation à la préparation des concours. L'IUFM n'a mis en place des formations que dans le domaine des outils informatiques : systèmes et réseaux, gestion de la scolarité et des personnels, bureautique. Le seul bilan fourni concerne ces formations pour l'année 1998-1999, où 71 participants, ce qui n'est pas négligeable par rapport aux effectifs, ont été comptabilisés. Pour le reste, l'IUFM fait appel au CAFA. Les choix de stage sont plutôt personnels qu'institutionnels. Il n'y a pas de lien dans ce domaine avec les universités de rattachement. Une enveloppe financière (250 KF au budget 2000) a été dégagée pour la formation des enseignants et des IATOS.

5 - LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS

La gestion des rémunérations des personnels d'État n'appelle aucune remarque. Aucun "emploi jeune" n'a été recruté. Les 42 CES ET CEC, dont l'effectif est à rapprocher de celui des personnels IATOS d'État (119), représentent le quart de l'effectif total (un tiers sont affectés au site Recteur Schmitt). Ils sont gérés et payés par les sites. Il faut se demander si cette parcellisation du problème n'a pas entraîné un manque de vigilance. Le nombre de contrats consolidés est important (12) et va grever dans les années qui viennent le budget de l'IUFM. La volonté de centraliser la gestion et la rémunération de ces emplois est manifeste, et devrait contribuer à éviter à l'avenir les dérapages.

IV - LE PATRIMOINE IMMOBILIER

De nombreux problèmes se posent à l'IUFM en matière immobilière : l'état de délabrement de certains locaux, les écoles annexes, la présence de "petits sites", la cohabitation avec le lycée professionnel Arago sur le site Recteur Schmitt et la restructuration des sites nantais, enfin, le sort des bâtiments actuels du site Manceau. Le poids de ces charges impose que des décisions politiques claires soient rapidement prises sous l'égide de l'État, après concertation, sans doute difficile, avec les collectivités concernées.

1 - UN PATRIMOINE EN MAUVAIS ÉTAT

L'ensemble des implantations de l'IUFM représente 62 600 m² bâtis (SHON) et 10 hectares de foncier. Ce patrimoine, lourd à gérer, n'a guère évolué depuis la construction du site Launay Violette en 1992. Deux sites, Recteur Schmitt à Nantes et surtout Angers, ont été remis à l'IUFM en mauvais état. Depuis 1994, plus de 10 MF de travaux ont dû être réalisés avec l'aide de l'État, sans qu'aujourd'hui les bâtiments soient pour autant en bon état

de fonctionnement et conformes aux normes de sécurité. Le respect de ces dernières, qui, dans les anciennes structures, à une époque où la réglementation n'était pas aussi stricte qu'aujourd'hui, incombait aux départements, n'a été que progressivement pris en compte. La situation est aujourd'hui très préoccupante.

Le schéma directeur de mise en sécurité des bâtiments, qui vient d'être élaboré par l'IUFM, doit être adopté au plus vite par l'État, et sa réalisation, dans laquelle ce dernier, par le biais du contrat d'établissement, devra prendre une part active, doit s'appuyer sur une cellule ou un service technique compétent. Il faut considérer comme un début de considération appréciable les 22 MF pour Angers et les 30 MF pour Le Mans, inscrits au Contrat de plan État-Région (CPER) 2000-2006. Mais les autres sites, notamment Recteur Schmitt, n'ont pas été pris en compte. L'IUFM s'engage à participer à hauteur d'environ 1 MF par an pour les travaux de sécurité. Ceci représente un effort de 16 F/m², qui, d'une façon ou d'une autre, viendra réduire les 100 F/m², déjà insuffisants, accordés par l'État pour les dépenses immobilières courantes.

2 - LES ÉCOLES ANNEXES

En dehors de Nantes, les écoles annexes demeurent sur tous les sites, auxquels incombe leur budget de fonctionnement. L'IUFM souhaite que la désannexion soit achevée en 2002. Dans tous les départements, des concertations sont en cours avec les Inspections académiques et les collectivités concernées.

3 - LES "PETITS SITES"

Un grand nombre d'implantations complique toujours et rend plus coûteuses les opérations de gestion. Leur maintien peut être l'expression d'un véritable engagement de l'établissement dans une politique d'aménagement du territoire régional. Il peut être dû aussi à la pression des autorités locales. En ce qui le concerne, l'IUFM des Pays de la Loire a voulu le maintien de tous les sites. Il n'a pas été en mesure de fournir le coût de chacun d'entre eux, avec la nature de leurs dépenses. De telles données devraient pourtant éclairer d'éventuelles décisions de maintien ou de fermeture. Pour Laval et La Roche-sur-Yon, aucun crédit de maintenance ou de réhabilitation n'est prévu au CPER. Les effectifs sont, pour Laval, de 104, et pour La Roche-sur-Yon de 159. Le nombre des certifiés stagiaires (seuls éléments PLC à être présents sur les deux sites, puisque aucun d'eux n'assure de préparation aux concours de recrutement 2nd degré), est, à La Roche-sur-Yon, deux fois moins élevé qu'à Angers (59 contre 115), et, à Laval, sept fois moins élevé qu'au Mans (14 contre 99). Si apparaissent des intérêts pédagogiques au regroupement, et que, de surcroît, les coûts s'en trouvent réduits, une étude s'impose. Pour La Roche-sur-Yon, la remise prochaine des locaux à l'État pourrait être l'occasion d'une réflexion sur le devenir du site. Il faudrait pour le moins, lorsque la configuration s'y prête, une utilisation plus rationnelle des locaux des antennes, en les partageant, par exemple, avec d'autres institutions ou administrations, en accord avec les inspecteurs d'académie et les départements.

4 - LE SITE RECTEUR SCHMITT

L'état des bâtiments ainsi que leur partage avec le lycée professionnel Arago créent bien des problèmes à l'IUFM. En effet, des travaux de réhabilitation importants sont à faire, et les crédits manquent. En 1998, la commission de sécurité a émis un avis défavorable à l'exploitation de deux des bâtiments. L'IUFM est intervenu sur ses fonds propres, à hauteur de 595 KF. Globalement, depuis 1994, des travaux lourds de maintenance et de mise en sécurité ont été réalisés par l'IUFM sur le site pour un montant total de 3 495 KF, dont 600 KF seulement (17%) payés par l'État. Le schéma directeur de mise en sécurité, tout récemment élaboré par l'établissement, chiffre à 10 581 KF le montant des travaux qui restent nécessaires, dont 1 857 KF de travaux sur les réseaux extérieurs, montant dont la Région paierait 38%. Sur son budget 2000, l'IUFM a inscrit 1 200 KF pour réaliser des travaux sur le site. Pour améliorer les conditions de sécurité, il attend des crédits du contrat d'établissement.

L'IUFM gère ses bâtiments (dont certains continuent à être utilisés par le lycée), ainsi que les parties communes. La convention d'utilisation détermine un partage égal des frais de fonctionnement correspondants, mais fait une exception pour les réseaux, qui sont à 65% à la charge de l'IUFM. Des travaux d'entretien sont à faire sur les

parties communes, et une signalisation plus adéquate devrait être mise en place. La Région pourrait financer sa part, mais les ressources de l'IUFM ne lui permettraient de faire face qu'à une partie des charges qui lui incombent. C'est actuellement l'une des principales difficultés pour la gestion commune du site.

Enfin, sous la responsabilité de l'IUFM, le service de restauration (désormais commun aux deux sites nantais depuis la fermeture du restaurant de Launay Violette) fonctionne aussi au bénéfice du lycée Arago, des personnels du rectorat, de l'IRA et de diverses autres administrations. Bien qu'à ce titre l'IUFM reçoive des aides, la gestion en est lourde, et là aussi des travaux importants sont à faire.

La fusion des deux sites nantais semble aujourd'hui acquise. Initialement, le directeur souhaitait, dans le cadre du CPER, faire avaliser la construction d'une extension à Launay Violette pour y regrouper toutes les activités nantaises de l'IUFM et rendre ainsi à l'État le site Recteur Schmitt. Le refus des décideurs de financer le nouveau bâtiment a imposé un changement de stratégie, le site Launay Violette ne pouvant en l'état accueillir tout le monde. Un audit est en cours pour déterminer la solution la plus appropriée à ce problème qui soulève bien des passions.

5 - LE SITE DU MANS

Les locaux, propriété du Conseil général de la Sarthe, sont éloignés de l'université. Le Département, avec lequel l'IUFM est en négociation depuis plusieurs années, envisage soit leur restauration complète (dont le montant s'élève à 30 MF), soit la construction d'un nouveau bâtiment dévolu à l'IUFM sur le campus universitaire (qui représente un coût de 60 MF). Le Contrat de plan État-Région s'oriente vers la seconde option : 30 MF sont inscrits (50% État, 50% Région), et le Département de la Sarthe financerait les 30 MF restants (hors CPER).

V - CONCLUSION

De gros efforts de rationalisation de la gestion, accompagnant une politique d'ouverture, ont été accomplis ces deux dernières années. Si beaucoup encore reste à faire, en particulier pour rétablir, sans heurter, un processus décisionnel clair et concerté du sommet vers la base, et construire l'identité de l'établissement, les différents domaines de la gestion, utilisés comme outils du changement, peuvent y contribuer.

En effet, l'IUFM des Pays de la Loire ne se désintéresse plus des questions de gestion. L'approche est lucide, et l'effort de rigueur certain. Les outils de gestion ont été utilisés, de façon plus ou moins avouée, comme c'est le cas avec GERICO, pour structurer l'établissement.

L'établissement continue d'être confronté à des problèmes de reconnaissance et d'identité, qui ont des répercussions sur la gestion. Les avancées déjà réalisées dans beaucoup de secteurs, mais aussi plus de clarté dans le fonctionnement interne, des recrutements liés, comme c'est prévu, aux choix politiques, un engagement visible dans les TICE, et plus d'ouverture encore, vont aider l'IUFM à prendre toute sa place d'établissement d'enseignement supérieur dans l'environnement local.

I - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

L'ensemble de la formation des PE est coordonné par un directeur adjoint, qui a participé à la création de l'IUFM et à la mise en place du plan général de formation. Un groupe d'harmonisation se réunit chaque mois pour en assurer l'analyse et le suivi. Il comprend, outre le directeur adjoint concerné, les responsables de site ainsi que deux formateurs par site (un formateur en poste à l'IUFM et un IMF).

1 - LES EFFECTIFS : CANDIDATS, ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES

En 1999-2000, les candidats PE à l'IUFM ont été 4 706, effectif en diminution par rapport à celui de 1998-1999 (5 170). 425 ont été admis à s'inscrire. Ce nombre est stable depuis plusieurs années, à quelques unités près. La sélection se fait par le biais d'un questionnaire à choix multiple (QCM), préférable, en raison du nombre de candidats, à un examen de dossiers. Les mieux classés passent ensuite un entretien. Le questionnaire, qui comprend 60 questions, explore essentiellement les connaissances en français et en mathématiques ainsi que les connaissances générales. Lors de l'entretien, mené par un professeur de l'IUFM et un IMF ou un conseiller pédagogique du 1^{er} degré, sont éprouvées les capacités du candidat à communiquer, ainsi que ses motivations.

Comme en témoigne le document d'auto-évaluation, l'IUFM analyse de façon critique les résultats de ses candidats au concours et se préoccupe de se situer par rapport aux autres IUFM. Les données qui suivent sont tirées du rapport d'évaluation interne. Sur les 326 professeurs stagiaires (PE2), 174 sont issus de la première année d'IUFM, 24 de la liste complémentaire ; 78 sont passés précédemment par l'IUFM ; 50 ont présenté le concours en candidats libres. Ces derniers forment donc 15% des reçus. Pour les candidats IUFM, le rapport entre le nombre de reçus et le nombre de présents est de 45%. Il s'établit à 17% pour les candidats libres. Le pourcentage, stable pour les premiers, est en augmentation pour les seconds. La "part de marché" de l'IUFM, c'est-à-dire la part des reçus IUFM dans l'ensemble des résultats, est de 62,3% en 1999. En diminution depuis 1995, cette part est compensée par les résultats des lauréats qui sont en fait passés par l'IUFM au cours des années antérieures. Avec ces lauréats, la part de marché était de 83,9% en 1998 et de 79,8% en 1999.

Au total, les PE sont 751 (425 PE1 et 326 PE2), et ils se répartissent sur l'ensemble des sites de l'IUFM, à l'exception du site nantais Recteur Schmitt. C'est sur le site de Laval qu'ils sont les moins nombreux (90).

2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX ET ORGANISATION DE LA FORMATION

Principes généraux. La formation des PE s'inscrit dans les objectifs généraux fixés par l'IUFM des Pays de la Loire : professionnalisation, impliquant le développement de compétences diverses (savoir faire) mais aussi la prise de responsabilité (pouvoir faire) ; dimension éthique et subjective du métier à exercer. Cette dernière dimension, inscrite dans le nouveau plan de formation, complète et prolonge le projet 1995-1999 de l'IUFM, avant tout marqué par l'exigence de professionnalisation.

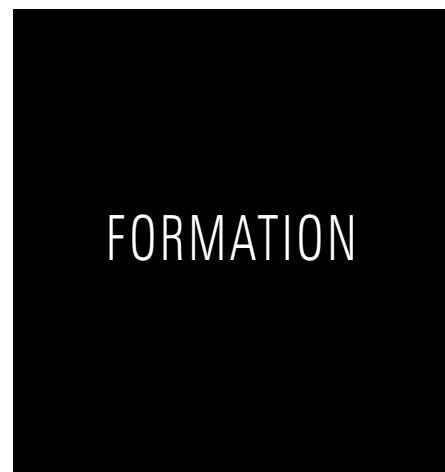
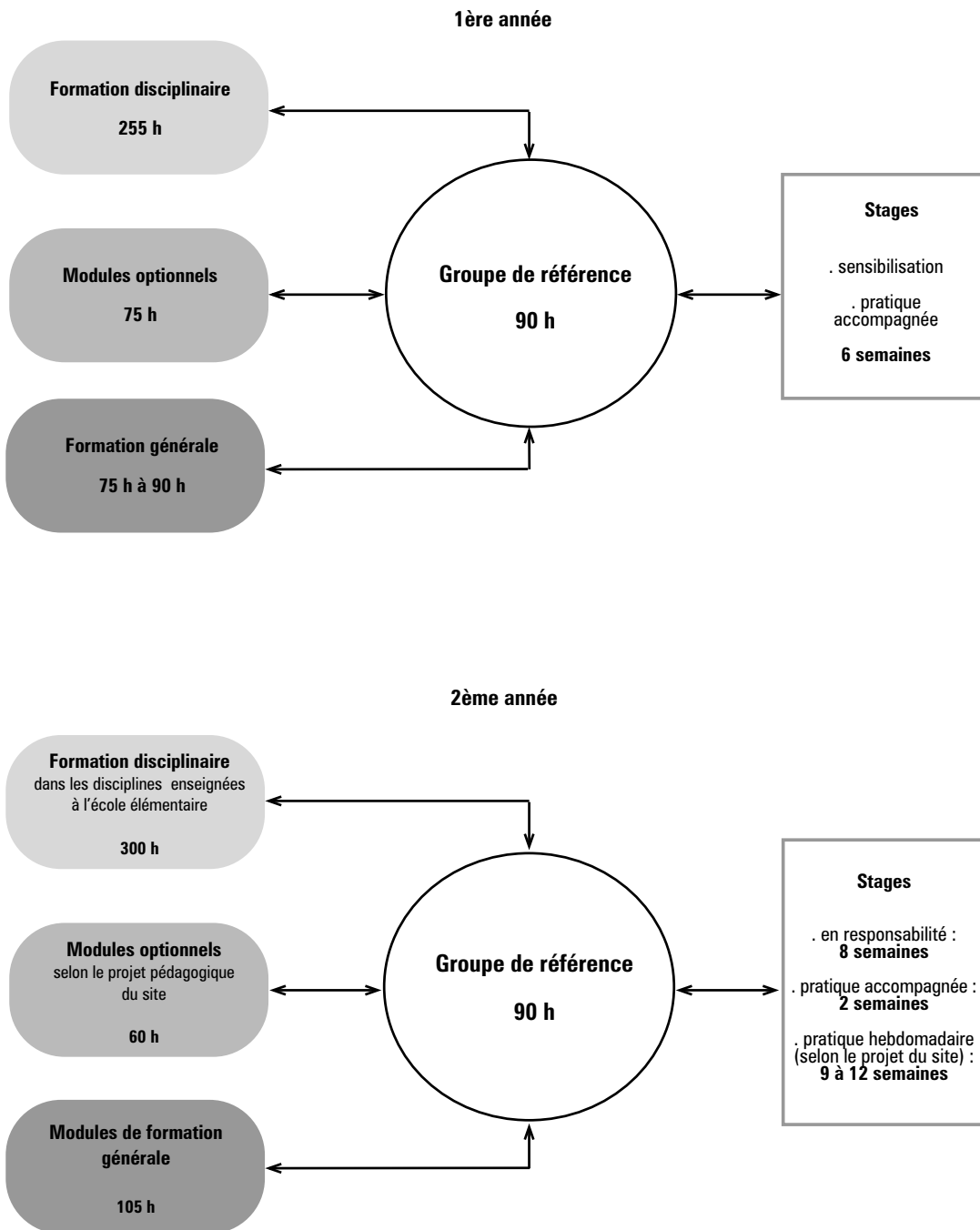


Schéma des études des professeurs des écoles



L'IUFM met ainsi au centre du processus de formation l'analyse de la pratique professionnelle - enjeu considéré comme fondateur de la formation des enseignants - et la constitution d'une éthique professionnelle. C'est le Groupe de référence qui est chargé d'assurer cette professionnalisation ainsi que la cohérence et l'unité de chaque formation, en articulant ses différents moments. Dans le cas des PE, il assure plus spécifiquement la formation à la polyvalence.

Groupes de référence et modules. Dans les documents fournis par l'IUFM, la structure, les contenus et les horaires de la formation sont clairement présentés. Pour les PE1 comme pour les PE2, le Groupe de référence est, conformément aux principes retenus, au centre du dispositif avec un volume horaire de 90 heures-année. "Lieu de préparation du dossier et de l'entretien" pour les PE1, il est considéré, pour les PE2, comme le lieu d'analyse des pratiques et de préparation au mémoire professionnel. En principe, s'articulent autour du Groupe de référence des modules disciplinaires et des modules de formation générale. Ces heures dites "encadrées" (495 à 510 pour les PE1, 555 pour les PE2) sont complétées, pour les PE1, par des stages de sensibilisation et de pratique accompagnée, "filés" tout au long de l'année (6 semaines), pour les PE2, par des stages en responsabilité et de pratique accompagnée (environ 10 semaines). Les stages doivent couvrir les trois cycles de l'école primaire.

Un nouveau dispositif de stage. Les difficultés à articuler cet ensemble (moments et lieux de formation) ont amené à instituer, dans le nouveau plan de formation, une journée de "pratique hebdomadaire" pour les PE2. Il s'agit de renforcer le lien d'appartenance au monde de l'école, de favoriser la construction de compétences plutôt que de simples habiletés professionnelles. Les stagiaires sont affectés, par groupe de 2 ou 4, dans une école pour l'ensemble de l'année, en fait de 9 à 12 semaines. Ce stage hebdomadaire donne lieu à un cahier des charges qui engage l'Inspecteur d'académie, mais aussi le responsable du Groupe de référence, les maîtres de l'école et son directeur ainsi, bien entendu, que les stagiaires concernés.

Ce nouveau dispositif devrait permettre, selon le directeur adjoint chargé du premier degré, une meilleure articulation d'ensemble, en particulier entre les GR et les modules, en liaison avec le responsable de site (projet pédagogique de site). Une autre innovation est annoncée dans les documents 1999-2000 : celle de la formation en langues, plus précisément en allemand, en anglais et en espagnol.

3 - LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

Les résultats de la formation. Les représentants des IA de la Sarthe et de la Loire-Atlantique ont présenté un bilan de tous les rapports d'inspection des enseignants affectés dans les écoles à leur sortie de l'IUFM. C'est la première fois que le CNE dispose de données aussi objectives et complètes sur la qualité des jeunes maîtres issus des IUFM. Ce bilan permet d'affirmer que les PE concernés sont performants, ont une grande capacité d'adaptation, et que leurs compétences sont souvent supérieures à celles des maîtres en exercice.

Cette appréciation très positive contraste avec le caractère beaucoup plus partagé des avis émis par les professeurs stagiaires sur leur formation.

Les stages et le rapport au terrain. Dans l'ensemble, les PE1 et les PE2 apprécient l'organisation des stages, qu'ils estiment bien préparés, et reconnaissent une importance particulière au stage de pratique hebdomadaire. Cependant, les avis divergent selon les sites et certains stagiaires regrettent le manque de concertation entre les formateurs IUFM et les maîtres d'accueil, souvent mal informés. Ils notent la difficulté à s'intégrer dans une réelle progression scolaire, par exemple s'ils ne restent pas dans la même classe tout au long de l'année. La notion d'équipe "de suivi de stage", pourtant explicitement formulée dans le plan de formation, ne semble pas fonctionner dans un certain nombre de cas.

Les stagiaires PE mettent aussi en avant l'importance du rapport au terrain et attendent de la seconde année qu'elle soit concrète, avant tout axée sur la pratique ; or, elle leur apparaît trop "théorique", voire en partie redondante par rapport à la première année. Les plages de temps personnel sont, selon eux, insuffisantes pour préparer dans de bonnes conditions le mémoire, qu'ils souhaiteraient plus en phase avec les expériences vécues sur le terrain, dans

une véritable alternance entre l'IUFM et les établissements scolaires. De manière générale, les stagiaires demandent à mieux pouvoir optimiser le temps passé à l'IUFM.

De leur côté, les IMF, qui ont un rôle essentiel dans les stages, sont souvent surchargés de travail et trop peu nombreux. Leur déficit semble être particulièrement criant en première année. Certains personnels titulaires du CAFIMF paraissent réticents à travailler avec l'IUFM. Une répartition de la tâche d'accueil entre les IMF de tout un département, la revalorisation du CAFIMF et l'organisation de stages spécifiques pour les maîtres formateurs, qui implique une concertation approfondie avec les IA, pourraient permettre d'améliorer la situation.

Les Groupes de référence. Ce sont eux qui soulèvent le plus d'interrogations. L'unité de la formation, qu'ils sont censés assurer, est souvent mise à mal par les stagiaires. Le dispositif est ressenti par certains comme éclaté, ambitieux et complexe, parfois synonyme d'improvisation et de perte de temps, et l'articulation avec les autres modules, en particulier disciplinaires, n'est guère perçue. Pour aboutir à une meilleure cohérence, les étudiants et stagiaires ne proposent pas le renforcement des GR, mais suggèrent au contraire l'extension d'une autre formule, celle de la semaine à thème, consacrée par exemple aux sciences, au langage ou aux activités artistiques, qui les a satisfaits pour la maternelle.

D'où le paradoxe d'un dispositif considéré par l'IUFM comme central et structurant, mais que les stagiaires jugent trop accaparant et auquel ils souhaitent consacrer moins de temps. Il est vrai que le propos doit être nuancé : des avis aussi sévères ne s'expriment pas dans tous les sites. On les entend à Nantes, par exemple, et avec plus de nuances à Angers. À Laval, les PE s'estiment satisfaits de l'ensemble du dispositif : les contacts avec les formateurs sont sans doute plus faciles dans cette ville de dimension moyenne, où le site IUFM a conservé des allures d'École normale.

Le rôle des responsables de GR est central. Mais il est variable selon la formation, la compétence, voire la personnalité de ceux-ci. En principe, une co-animation est assurée à certains moments. Elle est présentée par l'IUFM comme une richesse, voire comme un élément constitutif du GR. Elle réunit un "psychopédagogue" - la plupart du temps un professeur de philosophie qui exerçait dans les anciennes ENNA - et un enseignant plus proche du terrain et des pratiques effectives en classe, didacticien d'une discipline ou maître formateur, garant, en principe, de la prise en compte des problèmes liés à la conduite d'une classe. Or, il est quasiment impossible d'avoir une vision d'ensemble de la réalité d'une telle co-animation. On ne sait pas, faute d'un bilan effectué par l'IUFM sur ce point important, quel temps des GR cette co-animation occupe, si elle est menée à tel endroit, mais difficile à mettre en place à tel autre... Ce que l'on sait, en tout cas, c'est que la présence des maîtres formateurs dans les GR se heurte au problème de leur disponibilité effective, du fait, d'une part, de la lourdeur de leurs tâches, d'autre part, de la réticence de certains professeurs d'IUFM à les voir occuper une place de quasi-responsabilité au sein des GR.

Certains GR, par l'intermédiaire de leurs animateurs, peuvent formuler des demandes de formation complémentaire auprès de différents intervenants, suggérer des approfondissements, orienter vers d'autres modules etc... La question se pose alors de l'articulation entre les analyses de pratiques et l'expression de la demande de certains savoirs. Cette ouverture vers la diversité des savoirs (formulée comme telle dans le rapport interne de l'IUFM) est-elle réelle ? Certains GR ne sont-ils pas, tout au contraire, clos sur eux-mêmes ? Il est loin d'être certain que les différentes dimensions du métier d'enseignant, qui doivent faire partie des compétences du PE, comme le rôle à assurer au sein de l'école ou les rapports avec l'institution et les parents, soient traitées, du fait même du fonctionnement des GR.

4 - BILAN ET RECOMMANDATIONS

Le dispositif de formation, centré sur les Groupes de référence, apparaît à la fois original et complexe. Si les "employeurs" se félicitent de la qualité des jeunes professeurs des écoles qui sortent de l'IUFM des Pays de la Loire, cet avis favorable porté sur les résultats de la formation tranche avec les réserves exprimées par les stagiaires. Les

représentants de ces derniers, en effet, estiment bien souvent que les ambitions affichées ne sont pas vraiment atteintes, que le rapport au terrain est insuffisant et que l'organisation générale ne permet qu'imparfaitement de rentabiliser le temps de formation.

On note cependant, à l'actif de l'IUFM, le souci de faire évoluer le dispositif, non seulement de dépasser la formule de l'École normale, mais aussi d'améliorer le fonctionnement des GR, dont certains formateurs voient bien à la fois l'intérêt et les limites. C'est ainsi que l'IUFM a innové en mettant en place, pour les PE2, une journée de "pratique hebdomadaire", qui renforce la pratique du terrain. Il faudra sans doute aller plus loin en ouvrant les GR à des contenus de formation actuellement trop négligés, et touchant le projet d'école, les rapports sociaux, avec les parents notamment, ou les ZEP. Cela nécessiterait que les formateurs eux-mêmes soient convaincus de l'importance de ces questions, qu'ils soient impliqués dans des actions de formation continue où elles sont présentées et débattues, bref qu'ils s'ouvrent eux-mêmes à des problématiques différentes de celles qu'ils ont l'habitude de traiter.

Certaines améliorations ne dépendent pas toutes de l'IUFM. Les autorités académiques et départementales devraient prendre la mesure de la pénurie d'IMF, inquiétante dans certains départements comme la Mayenne, et ressentie comme dommageable pour la formation à la fois par les stagiaires et par les formateurs. Il conviendrait non seulement d'augmenter le nombre des IMF, mais aussi d'accorder à certains des décharges de service pour leur permettre d'intervenir en IUFM. Il faut cependant que les permanents de l'IUFM les considèrent comme des formateurs à part entière, au même titre qu'eux. Des avancées dans ce sens sont possibles si des actions de formation commune et des journées d'étude sont organisées dans le cadre de la formation de formateurs. Certains IMF suivent d'ailleurs cette année des formations universitaires en sciences de l'éducation, à la suite d'un accord impliquant l'IUFM, l'université de Nantes et l'Inspection académique. La coordination des stages, les rapports entre l'IUFM et les écoles d'accueil, entre les formateurs IUFM et les maîtres d'accueil sont variables selon les sites et selon les écoles elles-mêmes. Mais, de manière générale, la mise en place de véritables réseaux de formateurs associés reste une tâche à développer.

II - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

1 - L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Les flux. L'IUFM des Pays de la Loire prépare, en 1999-2000, 1 671 étudiants à 27 concours ou options de concours de recrutement du second degré. Dans son projet d'établissement 1995-1999, il se fondait sur les données et les prévisions nationales et académiques pour définir la capacité d'accueil de ces 27 préparations, dont 12 sont assurées en collaboration avec les universités de rattachement :

- 5 concours sont préparés en parallèle dans les trois universités : lettres modernes, histoire-géographie, anglais, mathématiques, physique-chimie ;
- 7 le sont dans une seule : lettres classiques, espagnol, allemand, philosophie, SVT et EPS à l'université de Nantes ; SES à l'université d'Angers.

Dans 8 cas sur 22, les universités refusent de limiter l'accès.

Au cours des 5 dernières années, l'effectif global a dépassé la capacité d'accueil, systématiquement en lettres modernes et en espagnol, 4 fois sur 5 en mathématiques et en EPS, 3 fois sur 5 en histoire-géographie, en SVT et en lettres-histoire.

Le rapport d'évaluation interne constate que la diminution globale du nombre de postes offerts aux concours au niveau national (36% en 4 ans) a provoqué un tassement du nombre de candidats présents aux épreuves (qui reste cependant supérieur de 13% à celui de 1995), et que le ratio du nombre de candidats par poste offert, en 1999, varie de 5 (anglais, CAPEPS, PLP2 Génie électrique option B) à 40 (philosophie), à l'exception du CAPES de Lettres

classiques (pour lequel le ratio s'établit à 2) et du CAPET de Technologie (pour lequel il s'établit à 3). Ce constat, couplé avec l'analyse de ses propres résultats, amène l'IUFM des Pays de la Loire à prévoir avec les universités de rattachement une révision de la carte des formations, ce qui doit être encouragé. Il faut souhaiter aussi qu'à cette occasion, disparaisse la divergence de vues entre l'IUFM et les universités sur la limitation de l'accès à certains concours. La solution actuelle, qui consiste à laisser croître les effectifs des Groupes de référence (dont la dotation horaire est plafonnée) n'est pas satisfaisante ; les étudiants et les formateurs s'en plaignent.

Pour l'instant, le tableau des capacités d'accueil qui figure dans le projet d'établissement 1995-1999 reste implicitement en vigueur. La préparation au CAPES de Documentation a cependant été supprimée à la rentrée 1999. Sauf à Nantes, où le nombre des admis en première année excède, en lettres modernes, en histoire-géographie et en mathématiques, les capacités d'accueil, la pression diminue : les effectifs sont en baisse, notamment en CAPET et en sections professionnelles des PLP2. Au Mans, même, les effectifs de première année en mathématiques et en physique-chimie, représentent la moitié de la capacité d'accueil. La situation à la rentrée 1999 est récapitulée dans le tableau suivant :

	Candidats à l'entrée à l'IUFM 1999-2000	Admis en 1 ^{ère} année			Capacités d'accueil (1995-1999)
		Nombre	% admis/candidats	Variation 1999/1998	
CAPES Lettres, Langues, Sc. Humaines	1 485	893	60%	- 78	980
CAPES Sciences et Sc. éco. et sociales	949	384	40%	- 17	456
CAPEPS	246	163	66%	+ 43	90
CAPET	169	77	45%	+ 2	140
CAPLP2	265	112	42%	- 1	159
CPE	141	35	25%	- 2	80
Total second degré	3 255	1 664	51%	- 53	1 905

Le ratio nombre d'admis en 1^{ère} année/nombre de candidats à l'entrée à l'IUFM (51% en moyenne) n'est pas représentatif d'une réelle sélection d'un candidat sur deux. En effet, par suite des désistements, il est très courant que tous les candidats inscrits en liste complémentaire soient autorisés à s'inscrire, et ceci malgré la pratique des sureffectifs prenant en compte par avance ces désistements.

Mis à part le CAPEPS, le nombre d'admis en première année par type de concours est inférieur à la capacité d'accueil définie en 1995 (globalement de 13%) : les trois disciplines déjà citées (lettres modernes, histoire-géographie et mathématiques), pour lesquelles le *numerus clausus* est refusé par les universités, n'en apparaissent que plus atypiques.

Les modalités de sélection. Les candidats sont classés sur des listes principales ou complémentaires, après examen de leur dossier, en fonction des critères suivants, retenus par le CA :

- critères géographiques (académie d'origine du candidat) ;
- adéquation du cursus universitaire à la formation ;
- qualité du cursus universitaire (durée, notes, mentions...).

Ces critères semblent très mal connus des étudiants, dont certains se demandent si la lettre de motivation est prise en compte, ou si la présence à la réunion de la fin juin n'est pas déterminante.

Une sous-commission par concours effectue les choix ; les universitaires en sont membres quand ils participent à la préparation du concours.

La procédure d'admission a été récemment simplifiée : l'étudiant ne dépose qu'un seul dossier de candidature à la préparation à un concours, même lorsque celle-ci est assurée par plusieurs universités, alors qu'auparavant il

pouvait en déposer jusque dans trois sites différents (comme en mathématiques). Cette amélioration n'a pas encore abouti à la souhaitable harmonisation des effectifs entre les sites, car les étudiants refusent de quitter leur ville lorsque l'université qui s'y trouve est habilitée à préparer le concours de leur choix. C'est ainsi qu'en mathématiques, le Groupe de référence d'Angers compte 55 étudiants, alors que celui du Mans n'en a que 20.

La proportion de redoublants semble très variable d'une préparation à l'autre. D'après les formateurs, le taux serait de 16% en moyenne, d'1/3 en lettres-histoire, avec une scolarité différenciée en économie-gestion (*cf. infra*), ainsi qu'en physique-chimie. La moitié du Groupe de référence de lettres du Mans redouble.

2 - LA FORMATION EN PREMIÈRE ANNÉE

Le plan de formation. Le plan de formation de première année des futurs professeurs de collège et de lycée, ainsi que des conseillers principaux d'éducation, distingue trois volets : la formation scientifique (préparation des épreuves écrites et d'une partie des épreuves orales), la préparation à l'épreuve sur dossier et le stage en lycée ou en collège.

En ce qui concerne 11 CAPES et le CAPEPS, le premier volet est assuré par les universités de rattachement (*cf. supra*). L'IUFM a en charge la préparation à l'épreuve sur dossier et le stage en établissement. Pour les 15 autres concours (CPE, CAPET et CAPLP2), l'IUFM a la responsabilité de la totalité de la préparation - ce qui n'exclut pas la participation d'universitaires, comme en PLP2 Maths-sciences, où, par exception, interviennent 3 universitaires et 3 formateurs IUFM.

Il est curieux de constater que dans les documents 1999-2000 de l'IUFM des Pays de la Loire n'apparaît aucune maquette de la formation de première année, sauf pour les CPE. On sait seulement que la préparation à l'épreuve sur dossier est assurée dans le cadre des Groupes de référence, avec un volume horaire de 90 heures, et que le stage en établissement a une durée de 40 heures. Certes, le projet d'établissement 1995-1999 - dont l'édition en format de poche doit être saluée pour sa pertinence et sa grande qualité - donne les histogrammes des volumes horaires et des catégories d'intervenants pour chaque concours, mais ces données ont probablement varié depuis. Ainsi, on peut voir des écarts importants et surprenants, par exemple entre l'histoire-géographie (470 heures) et les mathématiques (352 heures).

En fait, les seules maquettes communiquées sont fournies directement par les universités. On note, par exemple, qu'à l'université d'Angers, les volumes horaires ont évolué, mais que l'écart est aussi important en 1999-2000 (410 h en mathématiques et 550 h en histoire-géographie). En supposant inchangés les volumes horaires des 15 concours dont l'IUFM est seul responsable, il serait souhaitable que des maquettes précisant à quoi sont consacrées ces heures de formation soient disponibles.

Cette lacune est d'autant plus regrettable que l'IUFM des Pays de la Loire a, par ailleurs, fait un travail remarquable sur la formation professionnelle, notamment en actualisant ses objectifs à partir des référentiels du métier d'enseignant. Le rôle central assigné au Groupe de référence en termes de professionnalisation a pu jouer, dans les représentations de certains acteurs, au détriment de l'autre partie de la formation de première année, au risque d'aboutir à une étanchéité préjudiciable, au sein même de l'institution.

Le CNE recommande donc à l'IUFM d'avoir le même degré d'exigence pour l'ensemble de la formation et d'aboutir pour chaque concours à un plan de formation global, certes établi dans la concertation avec les universités pour les CAPES, mais pleinement assumé politiquement par l'IUFM.

La collaboration IUFM/universités. La volonté de l'IUFM de passer d'une séparation des territoires à un véritable partenariat avec les universités semble partagée par les responsables universitaires.

Dans les faits, la collaboration se fait dans un bon climat et progresse. Dans la plupart des préparations, la séance de rentrée est unique et co-animée par le responsable universitaire et un responsable de Groupe de référence. Les

enseignements assurés par les universitaires ont lieu dans les locaux de l'université. Les conditions matérielles ne semblent pas poser de problème. Seules les heures allouées paraissent insuffisantes aux enseignants et parfois aux étudiants (PLP2 bivalents).

Les équipes pédagogiques mixtes, inscrites comme un des objectifs du contrat 2000-2004, voient déjà le jour ici ou là : l'université de Nantes en signale en lettres modernes, en allemand, en géographie (échanges de services croisés de 15 heures) et en physique-chimie. Les rencontres avec des intervenants universitaires ont confirmé cette appréciation positive.

Au sein des universités, la répartition par catégorie des enseignants intervenant dans les préparations reflète assez celle de l'ensemble des enseignants du supérieur : 35% sont des PR, 45% des MCF, 20% des PRAG, dont l'investissement dans la formation des maîtres est souvent remarquable.

Les innovations pédagogiques. Parmi les dispositifs pédagogiques appréciés par les étudiants, figure le régime spécial offert aux redoublants du CAPET Économie-Gestion : pendant la phase de préparation à l'écrit, ils n'ont qu'une journée de formation toutes les deux semaines ; de fait, dans ce cas, se met en place une véritable stratégie de préparation sur deux ans, la première année étant consacrée à des apports de connaissances techniques, la deuxième à un travail personnel de mise en perspective en vue du concours. Cette formule, décrite par deux étudiantes du site Recteur Schmitt, est plébiscitée par les intéressées, qui d'ailleurs portent sur leur formation une appréciation très positive, s'estimant privilégiées par rapport à leurs camarades suivant les cours dans les amphithéâtres de l'université, où les étudiants et les enseignants sont beaucoup plus nombreux qu'à l'IUFM.

Une telle initiative, traduisant clairement la volonté d'une équipe pédagogique de s'adapter aux contraintes dans le cadre d'une marge de manœuvre consentie par l'institution, mérite d'être soulignée et encouragée. Elle n'est sans doute pas la seule, si on se réfère à la diversité des taux de redoublants vue plus haut. Cependant, on peut suggérer que l'évaluation annuelle des formations (jusqu'à présent limitée aux formations assurées par le seul IUFM) soit l'occasion de faire connaître ces initiatives, accompagnées d'un argumentaire *a posteriori* fourni par l'équipe pédagogique. Il est souhaitable, en effet, que dans un cadre préétabli, chaque équipe puisse expérimenter des solutions nouvelles, à charge naturellement d'en rendre compte. Chacune se sent ainsi responsabilisée, et le CSP peut trouver là matière à enrichir sa réflexion, dans une dynamique indispensable.

Des devoirs en temps limité sont explicitement mentionnés par les universités dans les horaires de trois concours. Cela ne signifie pas que les concours blancs ne sont pas pratiqués ailleurs.

La formation professionnelle. Concilier pleinement les contraintes de la préparation au concours avec la volonté de commencer une formation professionnelle ne sera possible que lorsque les épreuves du concours porteront sur les savoirs et savoir-faire professionnels. De ce point de vue, la situation est assez variable selon qu'il s'agit du concours de CPE, des CAPLP2, des CAPET ou des CAPES, dont la proximité avec une ou deux disciplines universitaires reste très forte.

La stratégie de l'IUFM des Pays de la Loire de s'appuyer sur un Groupe de référence disciplinaire, doté de moyens horaires très raisonnables pour relever ce défi, est bonne, puisqu'elle permet de partir des éléments didactiques à travers la préparation à l'épreuve sur dossier, d'exploiter les stages en établissement par des questionnements pédagogiques, et de relier ainsi à l'exercice du métier un début de formation générale. De plus, la formation au sein de ce groupe peut s'adapter au mieux à la lecture qu'a chaque jury des instructions officielles : en bref, éviter trop de professionnalisation, qui pénaliserait les candidats, mais susciter sur les savoirs et la discipline, les bonnes questions, qui, plus ou moins explicitement, sont à l'arrière-plan des préoccupations des jurys et doivent, de toute façon, être traitées dès la première année.

Cette stratégie doit donc être encouragée, mais sans rester dans le cadre étroit du Groupe de référence : la volonté de professionnalisation doit être constamment présente à tous les niveaux de la formation de première année.

Un important travail d'approfondissement des enjeux de l'enseignement professionnel est également mené. Il semble porter ses fruits dès la première année, puisque plusieurs étudiants de PLP2 ont déclaré, lors des entretiens, avoir fait le choix d'enseigner en lycée professionnel.

La durée des stages en établissement (40 heures) et leur organisation paraissent convenir. En revanche, leur préparation serait assez inégale d'un Groupe de référence à l'autre.

3 - LES RÉSULTATS AUX CONCOURS DU SECOND DEGRÉ

Les résultats nationaux. L'IUFM des Pays de la Loire, dans son rapport d'évaluation interne, fait une analyse approfondie tant des résultats nationaux aux concours que des siens propres. En comparant les taux nationaux moyens de succès (1992-1997) des candidats IUFM et des candidats libres pour les différents types de concours, il arrive à la conclusion que les premiers ont près de 3 fois plus de chances que les seconds d'être reçus au concours : 26% de reçus (par rapport aux présents à la première épreuve) contre 10% pour le CAPES, 39% contre 14% pour le CAPET, et 38% contre 13% pour le CAPLP2.

La même comparaison, en 1999, donne, toutes disciplines confondues, 19% contre 8% pour le CAPES, le CAPEPS et le concours de CPE, 30% contre 9% pour le CAPET, 19% contre 8% pour le CAPLP2¹. L'avantage reste donc nettement aux candidats IUFM, mais les taux de réussite sont tous beaucoup plus bas. Il faut ajouter que le nombre des candidats IUFM présents est inférieur à celui des candidats libres pour les trois types de concours : 28 400 contre 38 800 pour le CAPES, le CAPEPS et le concours de CPE, 2500 contre 3500 pour le CAPET, 5500 contre 10 600 pour le CAPLP2.

Les résultats de l'IUFM des Pays de la Loire. Le taux de succès relatif de l'IUFM des Pays de la Loire par rapport au taux moyen de succès des 29 IUFM est passé de 1,13 en 1992 à 0,95 en 1998, tous concours confondus. Cette baisse est due à la baisse des résultats au CAPES (de 1,13 à 0,83), alors que ceux du CAPET se sont maintenus (1,22 à 1,26) et que ceux du CAPLP2 ont progressé (0,73 à 1,05).

Les doubles inscriptions CAPET/ CAPLP2-enseignement professionnel sont, et c'est naturel, largement pratiquées. Elles faussent la présentation des résultats en gonflant le nombre des candidats libres. Les doubles inscriptions CAPES/CAPLP2-enseignement général sont de plus en plus nombreuses et privent souvent de succès des étudiants d'IUFM qui se sont bien préparés à la bivalence et à la spécificité des lycées professionnels. Seule une véritable professionnalisation du concours pourra limiter ce phénomène.

Les tableaux suivants reproduisent les résultats détaillés de l'IUFM des Pays de la Loire, de la France entière (candidats IUFM et candidats libres) et des 29 IUFM, pour les années 1995, 1996, 1997 et 1998, parus dans la brochure *Résultats aux concours 1992-1998* réalisée par la Division des affaires générales de l'IUFM des Pays de la Loire à partir des rapports officiels de la DPE et de la DES :

¹ Ces calculs s'appuient sur les résultats que le ministère de l'Éducation nationale a transmis à *La lettre de l'étudiant* (cf. les n° 527, 528 et 529, des 14, 21 et 28 février 2000).

CONCOURS	1995					1996				
	Admis	% IUFM	% France	% 29 IUFM	Taux relatif	Admis	% IUFM	% France	% 29 IUFM	Taux relatif
CAPEs	232	20	19	23	0,87	230	18	15	20	0,9
Philosophie	5	28	16	16	1,75	9	24	11	11	2,27
Lettres classiques	19	68	56	62	1,1	15	62	55	59	1,1
Lettres modernes	41	30	28	31	0,97	48	30	22	26	1,19
Histoire-Géographie	34	11	13	15	0,73	29	8	10	12	0,75
Allemand	4	11	16	16	0,69	3	9	15	18	0,56
Anglais	35	18	18	20	0,9	36	18	16	19	1
Espagnol	8	14	16	18	0,78	13	17	13	16	1,06
Mathématiques	41	31	25	32	0,97	43	27	20	26	1,04
Physique-Chimie	24	23	19	28	0,79	21	15	13	22	0,68
SVT	9	26	16	30	0,87	3	11	12	23	0,48
SES	7	18	11	18	1	9	29	7	14	2,21
Documentation	5	9	8	13	0,69	1	4	6	11	0,36
CAPEPS	19	47	30	34	1,41	28	42	25	31	1,35
CAPET	35	35	20	32	1,09	37	35	16	30	1,17
Génie électronique	7	41	22	36	1,14	7	47	25	46	1,02
Génie électrotechnique	7	64	37	53	1,21	5	29	31	50	0,58
Technologie A	7	100	83	97	1,03	16	94	82	94	1
Éco-Gestion administrative	3	21	19	23	0,91	1	10	11	17	0,59
Éco-Gestion comptabilité	7	28	13	21	1,33	4	15	8	17	0,88
Éco-Gestion commerciale	4	16	15	22	0,73	4	19	9	16	1,19
CAPLP2	16	19	16	33	0,55	28	26	14	29	1,1
Maths-Sciences	1	7	18	35	0,2	7	50	15	30	1,67
Lettres-Histoire	6	29	18	37	0,78	4	14	15	33	0,61
Anglais-Lettres	3	23	17	30	0,57	5	31	15	24	1,5
Génie électronique	1	8	16	40	0,2	1	8	14	33	0,3
Génie électrotechnique	0	0	20	60	0	6	43	22	58	0,79
Communication administra.	3	50	13	27	1,85	3	50	11	27	1,85
Comptabilité	1	17	10	21	0,81	1	17	9	22	0,91
Vente	1	11	14	30	0,37	1	11	12	21	0,81
CPE	12	17	5	16	1,06	10	14	5	16	0,88
TOTAL	314	22	17	24	0,92	333	21	14	21	1

CONCOURS	1997					1998				
	Admis	% IUFM	% France	% 29 IUFM	Taux relatif	Admis	% IUFM	% France	% 29 IUFM	Taux relatif
CAPES	225	18	13	18	1	165	15	13	18	0,83
Philosophie	1	2	7	9	0,33	2	6	5	6	1,14
Lettres classiques	11	52	62	68	0,85	12	43	57	64	0,78
Lettres modernes	49	31	20	24	1,42	26	17	18	21	0,93
Histoire-Géographie	39	12	10	12	1	28	10	10	12	0,84
Allemand	1	2	12	14	0,21	2	5	14	16	0,35
Anglais	39	20	16	20	1,05	32	19	17	21	0,92
Espagnol	6	6	12	15	0,47	9	12	16	20	0,6
Mathématiques	35	22	14	20	1,1	12	8	13	18	0,49
Physique-Chimie	22	16	11	21	0,76	19	15	11	21	0,81
SVT	19	50	12	26	1,96	16	52	13	29	1,78
SES	3	11	5	8	1,38	3	19	4	8	2,42
Documentation	0	0	5	8	0	4	14	6	10	1,84
CAPEPS	26	44	27	37	1,3	46	52	23	31	1,78
CAPET	31	35	12	23	1,52	23	29	12	23	1,26
Génie électronique	4	40	18	33	1,21	2	25	15	29	0,98
Génie électrotechnique	4	50	28	46	1,09	2	25	22	39	0,64
Technologie A	15	79	43	57	1,39	17	68	32	43	1,65
Éco-Gestion administrative	3	27	7	12	2,25	0	0	9	12	0
Éco-Gestion comptabilité	2	8	5	10	0,8	0	0	7	14	0
Éco-Gestion commerciale	3	18	6	10	1,8	2	18	7	15	1,24
CAPLP2	26	23	11	23	1,09	17	20	10	19	1,05
Maths-Sciences	8	47	11	25	2	5	36	8	20	1,75
Lettres-Histoire	7	26	12	26	1,35	2	12	9	16	0,76
Anglais-Lettres	2	11	12	20	0,55	1	5	10	16	0,29
Génie électronique	2	12	14	17	0,76	3	43	14	39	1,09
Génie électrotechnique	1	17	20	35	0,49	2	33	19	42	0,8
Communication administra.	0	0	6	14	0	1	11	7	13	0,89
Comptabilité	3	25	8	18	1,39	1	14	9	11	1,25
Vente	3	25	12	22	1,14	2	50	14	29	1,7
CPE	13	17	5	15	1,2	9	12	5	18	0,69
TOTAL	321	20	13	19	1,11	260	18	12	20	0,95

Pour les résultats de la session 1999 aux concours externes du second degré public, des divergences importantes apparaissent entre les renseignements fournis par l'IUFM des Pays de la Loire dans son rapport d'évaluation interne et les données transmises par le Ministère (DPE, Bureau de la gestion prévisionnelle des enseignants du second degré). On voit, par exemple, que le nombre de présents à la première épreuve indiqué par la DPE est souvent inférieur de plus de 20%, pour les CAPES, à celui donné par l'IUFM, qu'il est, en revanche, très régulièrement, bien supérieur à lui, pour les CAPET et les CAPLP2. La comptabilisation des doubles inscriptions (CAPES/CAPLP2, CAPET/CAPLP2) ou d'anciens étudiants IUFM non réinscrits peut être, entre autres, à l'origine de ces divergences, sans compter les possibles erreurs de transcription. Il y a pour le moins des incohérences entre les différents types de concours. Afin de rendre possibles les comparaisons avec les autres IUFM, force était d'utiliser une seule source, la même pour tous. Les commentaires qui suivent portent donc uniquement sur les chiffres du Ministère, reproduits dans le tableau ci-après :

Résultats aux concours externes de recrutement des personnels enseignants et d'éducation du second degré public à la session 1999

Concours	Académie de Nantes						IUFM			Total 29 IUFM		
	Candidats libres			Académie de Nantes			Présents *	Admis	% Admis/Présents	Présents *	Admis	% Admis/Présents
	Présents *	Admis	% Admis/Présents	Présents *	Admis	% Admis/Présents						
CAPE	1433	122	8,5	926	157	16,9	22 704	4 084	18	843	26	3
Philosophie	67	1	1,5	22	0	0	342	202	59,1	342	202	59,1
Lettres classiques	38	9	23,7	20	7	35	3 591	704	19,6	3 591	704	19,6
Lettres modernes	177	21	11,9	114	32	28	4 792	546	11,4	4 792	546	11,4
Histoire-Géographie	244	21	8,6	238	19	8	750	162	21,6	750	162	21,6
Allemand	41	4	9,7	27	4	14,8	3 271	681	20,8	3 271	681	20,8
Anglais	157	18	11,5	139	30	21,6	1 737	362	20,8	1 737	362	20,8
Espagnol	144	16	11,1	(64)**	14	21,8	7	475	14,8	7	475	14,8
Mathématiques	249	24	9,6	127	9	7	1 979	428	21,6	1 979	428	21,6
Physique-Chimie	128	4	3,1	115	26	22,6	1 109	368	33,2	1 109	368	33,2
Sciences de la Vie et de la Terre	97	1	1	34	10	29,4	218	35	15,6	218	35	15,6
Sciences économiques et sociales	30	1	3,3	14	3	21,4	25	92	368	25	92	368
Documentation	61	2	3,2	12	3	25	721	92	12,8	721	92	12,8
CAPEPS	108	21	19,4	81	35	43,2	2 893	725	25,1	2 893	725	25,1
CAPET	88	2	2,3	90	31	34,4	1 677	502	29,9	1 677	502	29,9
Génie électrique-électronique	12	1	8,3	14	2	14,3	133	31	23,3	133	31	23,3
Génie électrique-électrotechnique	6	1	16,7	14	6	42,8	173	60	34,7	173	60	34,7
Technologie	7	0	0	20	17	85	471	287	60,9	471	287	60,9
Économie et Gestion administrative	16	0	0	13	0	0	218	35	16	218	35	16
Économie et Gestion comptable	32	0	0	16	6	37,5	409	53	12,9	409	53	12,9
Économie et Gestion commerciale	15	0	0	13	0	0	273	36	13,2	273	36	13,2
CAPLP2	417	32	7,7	251	43	17,1	4 697	810	17,2	4 697	810	17,2
Mathématiques/Sciences physiques	96	10	10,4	90	18	20	1 556	247	15,9	1 556	247	15,9
Lettres-Histoire	116	4	3,4	41	6	14,6	1 110	170	15,3	1 110	170	15,3
Anglais-Lettres	114	7	6,1	42	5	11,9	784	133	17	784	133	17
Génie électrique-électronique	10	1	10	13	4	30,8	156	34	21,8	156	34	21,8
Génie électrique-électrotechnique	6	1	16,7	16	1	6,2	184	47	25,5	184	47	25,5
Communication administrative	16	1	6,2	14	2	14,3	229	37	16,1	229	37	16,1
Comptabilité et bureautique	32	5	15,6	19	4	21	361	63	17,4	361	63	17,4
Vente	27	3	11,1	16	3	18,7	317	79	24,9	317	79	24,9
GPE	306	25	8,2	42	5	11,9	1 243	202	16,2	1 243	202	16,2
TOTAL	2 352	202	8,6	1 390	271	19,5	33 214	6 323	19	33 214	6 323	19

* Il s'agit des présents à la 1ère épreuve d'admissibilité.

** Le nombre de candidats présents n'étant pas connu pour cette discipline (rubrique non renseignée), on a indiqué le nombre d'inscrits au concours.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, DPE B2

- On constate que l'IUFM des Pays de la Loire a eu de meilleurs résultats que l'ensemble des IUFM pour :
- 6 CAPES (lettres modernes, anglais, espagnol, physique-chimie, SES et documentation) ;
 - le CAPEPS ;
 - 3 CAPET (génie électrique-électrotechnique, technologie, économie-gestion comptable) ;
 - 3 CAPLP2 (mathématiques-sciences physiques, génie électrique-électronique, comptabilité et bureautique) ;
- qu'il a eu, en revanche, de moins bons résultats qu'eux pour :
- les 6 autres CAPES (philosophie, lettres classiques, histoire-géographie, allemand, mathématiques et SVT) ;
 - les CPE ;
 - 3 CAPET (génie électrique-électronique, économie-gestion administrative, économie-gestion commerciale) ;
 - 5 CAPLP2 (lettres-histoire, anglais-lettres, génie électrique-électrotechnique, communication administrative, vente).

Tous concours confondus, le taux de réussite de l'IUFM des Pays de la Loire est quasiment identique au taux de réussite moyen de l'ensemble des IUFM (19,5% et 19%). Enfin, une mention particulière pour l'excellent résultat en CAPEPS, qui se situe chaque année au-dessus de 40% de reçus, alors que la moyenne nationale tourne autour de 25%.

La politique d'admission. L'IUFM des Pays de la Loire se trouve donc, comme la plupart des IUFM, confronté au problème d'un nombre de candidats trop élevé par rapport à un nombre de postes en baisse. Cela devrait conduire à une révision de la politique d'admission, car il semble difficile de s'installer durablement dans la perspective de 4 candidats collés pour 5 présentés !

Si on regarde de plus près deux concours pour lesquels les universités refusent de limiter les admissions, le constat est encore plus inquiétant : en histoire-géographie comme en mathématiques, les candidats libres de l'académie de Nantes ont proportionnellement mieux réussi, en 1999, que les candidats IUFM (8,6% de lauréats contre 8% en histoire-géographie, 9,6% contre 7% en mathématiques, la moyenne nationale étant, respectivement, pour ces deux disciplines, de 11,4 et 14,8%). On ne peut que recommander à l'IUFM d'approfondir l'analyse des résultats (combien de redoublants ?) de ces deux préparations, qui représentaient alors le tiers des effectifs des CAPES. Les responsables universitaires ne peuvent se dérober devant la recherche concertée des meilleures conditions de succès des étudiants.

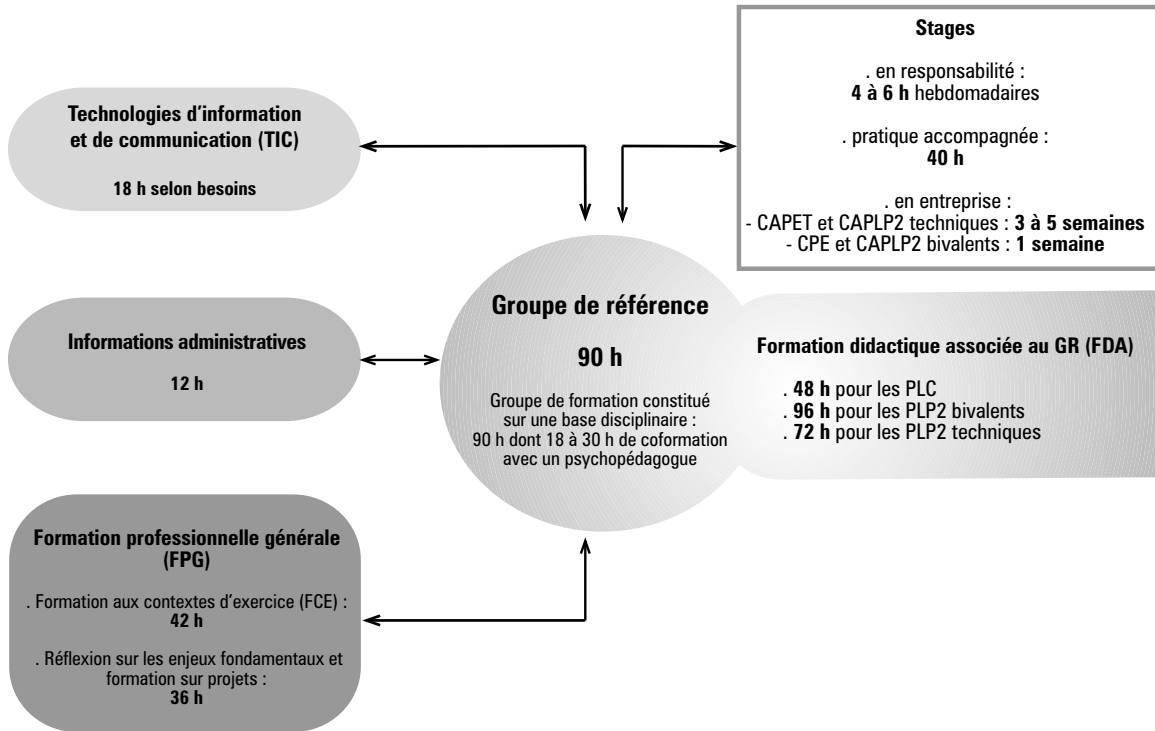
Conclusion sur les PLC1. L'IUFM des Pays de la Loire se situe exactement à la moyenne des 29 IUFM quant au taux de succès aux concours nationaux. Lorsque ce dernier devient inférieur à un reçu sur cinq, il convient de revoir, pour chaque concours, en fonction des possibilités réelles de succès, la capacité d'accueil, définie il y a plusieurs années. Les responsables universitaires semblent maintenant prêts à cet examen avec l'IUFM.

Le Groupe de référence a été conçu dès le départ comme le pivot de la formation professionnelle des futurs enseignants. Ce concept structurant a peut-être occulté l'importance de la partie plus académique de la préparation aux concours. Il est recommandé de promouvoir, pour chaque concours, un plan de formation global, élaboré en commun par l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique de première année. Là aussi, lorsqu'ils sont concernés, les universitaires y semblent prêts.

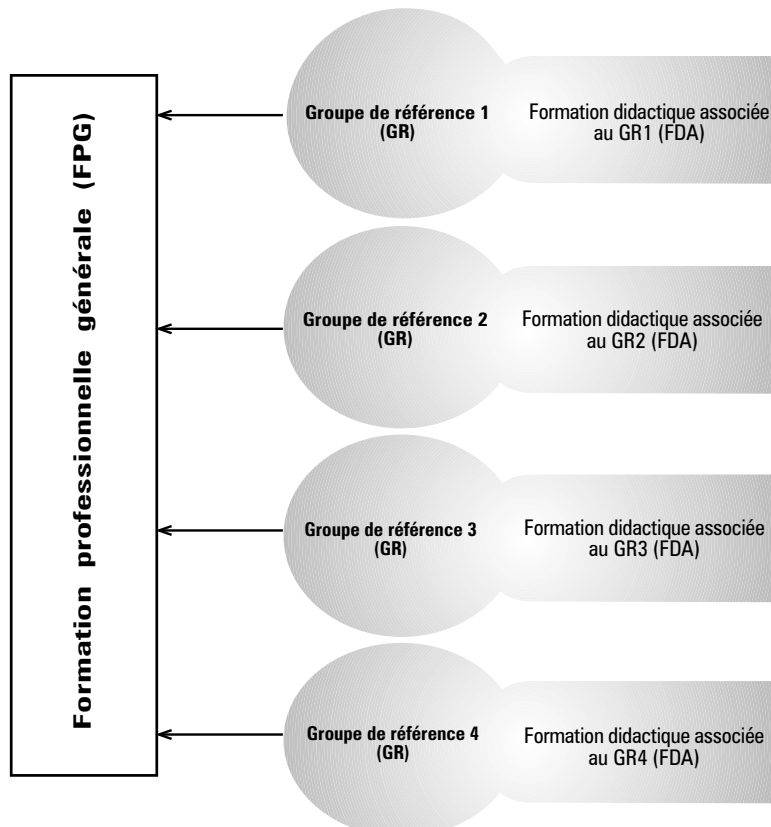
4 - LA FORMATION EN DEUXIÈME ANNÉE

Tous les sites de l'IUFM ont, de par la volonté de la direction, des formations 2nd degré (ce qui n'était pas le cas à l'origine, où elles étaient centralisées), et, si les PLC1 ne sont présents que dans les villes universitaires, les stagiaires 2nd degré sont, quant à eux, répartis sur l'ensemble des sites. Chacun de ces derniers compte, en outre, de façon assez équilibrée, des PLC2 littéraires et des PLC2 scientifiques. Seul le site de Laval échappe à cette logique, puisqu'il n'accueille, pour le 2nd degré, que les stagiaires d'EPS. Cette répartition devrait fortement contribuer à effacer l'image des anciennes Écoles normales en créant les conditions d'une symbiose entre le premier et le second degrés.

Schéma des études des PLC2



Organisation d'une Unité de formation



Le stage en responsabilité

L'affectation des stagiaires et les relations avec les établissements d'accueil. Les PLC2 et les PLP2 effectuent classiquement 4 à 6 heures hebdomadaires d'enseignement. Ils sont affectés sur des supports compris dans la dotation horaire globale des établissements. En principe, ces supports répondent aux exigences de la formation, notamment en ce qui concerne les conseillers pédagogiques. Comme chaque site de l'IUFM a des formations PLC2, les cas d'éloignement important entre le lieu de stage et le lieu de formation, qui sont le lot de nombre d'IUFM, sont ici plus rares. Il arrive pourtant aux titulaires du CAPET et du CAPLP2 d'être affectés loin du site nantais Recteur Schmitt, seule implantation de ces formations (sauf pour l'option A du CAPET de Technologie, qui est au Mans). De même, des formations ponctuelles ont parfois lieu à Nantes, qui est bien loin du Mans ou de Laval, où sont affectés certains stagiaires. Comme dans tous les IUFM, se pose aussi le problème des affectations tardives. Alors que les établissements d'accueil sont tous parfaitement connus longtemps à l'avance, la parution tardive des affectations et les différences toujours importantes entre les prévisions et la réalité effective font qu'on nomme en catastrophe. Il y a lieu d'espérer que le Ministère remédie un jour à ce dysfonctionnement.

Si le dispositif semble, malgré tout, fonctionner sans grands heurts, il manque d'ambition. La direction de l'IUFM en a conscience, puisqu'elle se fixe comme objectif de "mieux organiser l'affectation des professeurs stagiaires". Cette tâche a été confiée à l'un des directeurs adjoints, nouvellement arrivé, ancien IPR qui a longtemps travaillé au rectorat. La notion de réseau d'établissements paraît bien formelle et les liens de l'IUFM avec les chefs d'établissement trop lâches. Une rencontre annuelle entre ces derniers et le directeur de l'IUFM pourrait être organisée. En outre, la précaution qui consisterait à informer systématiquement le proviseur ou le principal - responsable du stagiaire affecté dans son lycée ou dans son collège - de la visite du formateur serait bien perçue par les chefs d'établissement. Enfin, la présence de PLC2 dans chaque site et la volonté de donner aux responsables locaux un rôle pédagogique et administratif vont nécessairement faire de ceux-ci les interlocuteurs des chefs d'établissement et des conseillers pédagogiques. Il est indispensable de préparer cette mutation difficile, car les partenaires de ces derniers sont plus naturellement le rectorat, les IA, ou/et les IPR.

Les conseillers pédagogiques. Le plan de formation leur attribue un rôle essentiel et les documents fournis par l'IUFM insistent sur la nécessité d'un "renforcement" de leur action. En fait, leur implication dans la formation dépend largement de la place que leur donne le responsable du Groupe de référence. À cet égard, on ne peut qu'encourager l'IUFM à unifier les pratiques de manière à faire disparaître quelques dysfonctionnements, qui sont apparus lors des différents entretiens :

- le stagiaire ignore bien souvent quel est, en fin de compte, le poids, dans son évaluation, du rapport rédigé par le CP, rapport où figure en conclusion, à l'intention de la commission de validation, une proposition positive ou négative ;
- les stagiaires estiment insuffisant le temps consacré aux échanges qu'ils ont avec leur conseiller : des entretiens systématiques, où celui-ci prendrait le temps de leur expliquer ce qui va et ce qui ne va pas, leur permettraient d'exploiter pleinement l'expérience de leur tuteur ;
- les points de vue méthodologiques du formateur et du conseiller pédagogique peuvent diverger ;
- certains conseillers méconnaissent les objectifs des formateurs.

Le stage de pratique accompagnée. Il dure 40 heures. Curieusement, la documentation de l'IUFM parle peu de ce stage auquel le livret des stagiaires assigne la découverte "d'autres situations de travail" et "une meilleure préparation à la diversité des conditions d'exercices du métier". Il fait alterner observation et pratique, ce qui est classique. Dans un IUFM qui bâtit sa formation sur l'alternance, on aurait pu s'attendre à une mise en perspective plus originale. On note cependant avec intérêt qu'il est pris en compte dans l'évaluation du stagiaire, ce qui contribue à sa valorisation. Il faut encourager l'IUFM à consolider son réseau de conseillers pédagogiques pour les stages de pratique accompagnée, et les responsables des Groupes de référence, qui proposent les "terrains" aux stagiaires, à renforcer la formation continue de ses membres.

Le stage en entreprise. Il concerne les stagiaires titulaires d'un CAPET (qui le suivent pendant 3 à 5 semaines), mais également les CPE et les PLP2 (enseignement pratique). Il répond à un double objectif :

- mettre le stagiaire en contact avec l'environnement socio-économique afin qu'il en tienne compte dans son enseignement ;
 - lui permettre de recueillir des matériaux à partir desquels il pourra élaborer des outils utilisables dans ses classes.
- Contrairement à d'autres IUFM, Nantes dispose d'un vivier d'entreprises important. Ce sont les responsables des Groupes de référence qui affectent les stagiaires en fonction de leurs attentes et des possibilités. La venue d'un IPR/IA comme directeur adjoint chargé des disciplines technologiques créera peut-être une autre dynamique. Des rencontres entre le directeur de l'IUFM et des chefs d'entreprise sont programmées, et la création d'un réseau d'entreprises envisagée. Il est vrai que cet IUFM bénéficie d'une tradition ancienne grâce à l'ex-ENNA. Cette évolution est à encourager car il y a dans ce domaine un potentiel très fort.

Les Groupes de référence et les Unités de formation. C'est d'abord pour les PLC2 que le dispositif du Groupe de référence, qui se veut une réponse au dilemme théorie/pratique, a été conçu et mis en œuvre. Ce "modèle" a ensuite été étendu aux PE et aux PLC1.

S'il s'inscrit incontestablement "dans les transformations professionnalisantes de la formation d'enseignant", il appelle néanmoins quelques réserves :

1) On soulignera tout d'abord le coût horaire de la co-animation. L'IUFM a mis en place une procédure de prévision des coûts de la formation, dont les premiers résultats sont encourageants. Il faut impérativement consolider cette démarche.

2) Le Groupe de référence dépend en fait essentiellement de la qualité et de la personnalité de son responsable. D'où l'extrême diversité des appréciations recueillies lors des entretiens avec les stagiaires. Chose curieuse, le co-responsable n'est pas cité, ou l'est très peu. Le danger que le Groupe devienne autonome, vive en autarcie et que son responsable prenne en son sein une importance excessive est réel. Pour y remédier, l'institut a mis en place des Unités de formation (UF), qui rassemblent chacune 3 à 5 GR de disciplines différentes, à raison d'une UF au moins par site. Le responsable du Groupe n'est donc plus isolé : il a désormais la possibilité de se concerter avec les autres responsables des GR de l'UF. En outre, lorsque les emplois du temps le permettent, c'est le même psychopédagogue qui intervient dans tous les Groupes de référence d'une UF.

Ce nouveau dispositif, dont l'intérêt réside dans les échanges qu'il favorise entre les disciplines et entre les degrés (puisque à chaque UF 2nd degré est associé un GR 1^{er} degré) présente néanmoins deux dangers :

- cette lourde machine risque de s'enfermer très rapidement dans l'organisationnel. C'est d'ailleurs un sentiment exprimé par nombre de responsables de Groupe ;
- elle hypothèque la relance, pourtant prévue, des départements disciplinaires : ces derniers ajouteraient encore à la complexité du dispositif.

Un équilibre doit être trouvé entre les UF et les départements disciplinaires. L'IUFM devra veiller à ce que ces structures superposées ne deviennent pas un écran entre les usagers et les responsables de l'institut.

3) Enfin, dernière réserve suscitée par les Groupes de référence, la double fonction du responsable (évaluation et formation) remet en cause la vocation même des Groupes, qui est d'être des lieux de libre parole, puisque les stagiaires renoncent parfois à faire part des difficultés et des échecs qu'ils rencontrent dans leur classe.

Il reste que l'IUFM a accompli beaucoup de travail dans ce domaine. On ne peut que l'encourager à poursuivre la réflexion engagée pour améliorer le dispositif. Devant les jugements réservés d'un nombre significatif de stagiaires, il est indispensable de redéfinir le rôle des responsables de Groupe, de circonscrire leur pouvoir, de renforcer leur homogénéité : la formation continue des formateurs doit y travailler. Peut-être faut-il aussi mieux informer les stagiaires et leur préciser les objectifs du dispositif, afin que chacun puisse se les approprier.

Les formations théoriques. C'est en principe pendant les heures du Groupe de référence que les stagiaires reçoivent les réponses aux questions qu'ils se posent et qu'ils analysent et théorisent leur pratique. Pour compléter ce moment essentiel, le stagiaire suit une Formation didactique associée au GR (FDA) - 48 heures pour les PLC2, 96 heures pour les PLP2 bivalents, 72 heures pour les PLP2 techniques -, à laquelle s'ajoutent 42 heures de Formation aux contextes d'exercice (FCE) et 36 heures de réflexion sur les enjeux fondamentaux (dont 18 heures sont consacrées à la formation sur projets). La FCE permet une "analyse du contexte de travail, la prise en compte de l'élève dans sa globalité et l'étude des dispositifs instrumentaux", tandis que les 18 heures sur projets sont l'occasion de regroupements et de collaborations interdisciplinaires.

Ce dispositif est bien construit, cohérent, mais il ne prendra toute sa signification que si le Groupe de référence joue son rôle. Il semble aussi bien rigide : il n'y a trace nulle part de parcours personnalisé. Une solution possible serait de développer les modules optionnels, dans lesquels le responsable du Groupe de référence pourrait guider le stagiaire en fonction de ses expériences antérieures.

Le mémoire professionnel. Moment essentiel de la formation, le mémoire se fait à l'intérieur du Groupe de référence, sous la responsabilité du RGR. Il n'y a donc pas ici, comme dans certains IUFM, de directeur de mémoire recruté en tant qu'expert. L'excellent document-cadre, validé par le CSP le 8 Janvier 1998, décrit bien l'enjeu de l'exercice et ses modalités : "outil de formation professionnelle", le mémoire doit permettre au stagiaire de montrer qu'il sait questionner sa pratique, recueillir des données empiriques et les analyser, mais aussi qu'il est capable d'articuler entre eux ces différents niveaux et de construire une problématique dans un esprit de synthèse.

La soutenance est conçue comme un temps de formation et le degré de professionnalisation est évalué. L'examen de la liste des sujets de mémoire dans quelques disciplines montre qu'ils sont, bien sûr, centrés sur la discipline, mais qu'ils se placent très souvent dans une vision globale de l'élève. Ainsi, en histoire-géographie, trouve-t-on des sujets comme "Enseigner la Révolution française en 4^{ème} et en 2^{nde}", ou "L'aide à mes élèves en difficulté". En mathématiques, à côté de sujets purement disciplinaires comme "Les vecteurs en 2^{nde}", ou "Utilisation de la lettre et calcul littéral en 2^{nde}", abondent des sujets plus généraux comme "Français-mathématiques : travail autour du sens et vers l'écriture", "Comment gérer la classe pendant un horaire difficile ?", ou "La violence de l'enseignement des mathématiques". Il faut saluer, dans l'un des GR de mathématiques, une excellente initiative : les stagiaires rassemblent leurs mémoires et les synthétisent dans un document intitulé *Kaléidoscope*. Ils peuvent ainsi enrichir mutuellement leurs expériences professionnelles. C'est également le moyen, pour le responsable, de dresser un bilan du travail effectué pour les mémoires au sein du Groupe de référence.

Malgré la solidité du dispositif concernant le mémoire, on attirera l'attention de l'IUFM sur les points suivants :

1) on constate, une fois de plus, de grandes différences suivant les Groupes de référence, tant sur le plan des exigences que sur celui des méthodes de préparation ou du choix des sujets. Les UF devraient y remédier, mais un travail dans les départements disciplinaires serait le bienvenu ;

2) certains PLC2 ont évoqué le "manque de sincérité" de certains mémoires : on construirait artificiellement la situation et les réponses pour "correspondre aux positions du responsable" ! Même s'ils sont isolés, ces cas méritent réflexion ;

3) peut-être serait-il judicieux d'imposer un calendrier, permettant de répartir sur l'année la charge de travail nécessitée par le mémoire : celle-ci paraît très lourde aux stagiaires, qui conviennent en même temps qu'ils s'y sont pris trop tard. Des étapes exigées dès le début de l'année allègeraient cette pression. La présence systématique d'un conseiller pédagogique dans chacun des jurys de mémoire serait une source de régulation et renforcerait l'aspect professionnel recherché.

La validation. Elle s'effectue dans le respect strict des textes officiels. Une validation positive de chacune des composantes est nécessaire pour que le directeur puisse donner un avis favorable. L'exercice n'est pas purement formel, puisqu'en 1998-1999, pour un total de 378 stagiaires, 340 ont été validés, 15 ajournés, 12 prolongés, et 3 licenciés (8 ont été "repêchés" par le jury académique).

Élément intéressant : le stagiaire, qui a accès à son dossier de validation - c'est d'ailleurs lui qui est chargé d'en rassembler les pièces - a la possibilité de donner son avis. Il est à noter aussi que le rapport du conseiller pédagogique du stage de pratique accompagnée est pris en compte. Raison de plus pour bien structurer ce temps de la formation.

Un travail à l'intérieur des départements disciplinaires compléterait celui effectué dans les UF en ce qui concerne la régulation des avis de validation. Peut-être ne serait-il pas inutile de recueillir également l'avis du responsable de site : la fonction y gagnerait en poids.

Conclusion sur la formation initiale des PLC2. Le souci évident de construire la formation, de l'appuyer sur une démarche progressive de professionnalisation, ne peut être que salué et encouragé. Encore faut-il convaincre tous les acteurs du bien-fondé des choix faits pour la mettre en œuvre. L'IUFM devra veiller à empêcher toute dérive autarcique des Groupes de référence, ainsi qu'à clarifier ou à redéfinir les responsabilités de chacun, des deux directeurs adjoints qui ont en charge ce domaine, comme des RGR et des coordonnateurs d'UF. Enfin, les stages, sur lesquels repose tout le système de formation, devraient faire au moins l'objet d'une étude, au même titre que les autres modules.

La formation continue du 2nd degré. L'IUFM des Pays de la Loire se trouve confronté à la prise en charge des responsabilités de l'ex-MAFPEN. Les nombreux changements de recteurs, dont chacun avait sa conception du rôle à jouer, en matière de formation continue, par l'IUFM, et plus particulièrement par son directeur, ont rendu la situation plus complexe encore. On est ainsi passé d'une pleine responsabilité de ce dernier à un recentrage au rectorat, avec la nomination d'un chargé de mission à la formation continue. Le recteur définit des priorités et élabore un cahier des charges. L'organisation initiale prévoyait que cette étape était préparée par une cellule opérationnelle dirigée par le directeur de l'IUFM. Elle perdure en principe, mais la nomination du chargé de mission la rend peu lisible.

Sur ce premier point, il paraît essentiel de soutenir l'action du directeur qui souhaite s'impliquer clairement dans le dispositif. On ne peut que souhaiter que les responsabilités de chacun soient précisées, qu'une organisation solide et durable soit arrêtée, et que la liaison formation initiale/formation continue ne soit pas qu'un effet d'annonce.

Par ailleurs, un autre grave problème se pose à l'IUFM : la situation des animateurs de l'ex-MAFPEN, dont l'insatisfaction a, semble-t-il, plusieurs motifs :

- le regret de l'autonomie de la MAFPEN ;
- le sentiment d'être noyés dans la hiérarchie, peu claire à leurs yeux, de l'IUFM ;
- le refus d'une autorité de tutelle et l'opposition au directeur adjoint chargé de la formation continue 2nd degré ;
- le conflit, pour certains, avec les corps d'inspection, qui ont, à leurs yeux, entrepris de reconquérir le terrain de la formation continue que les MAFPEN avaient investi ;
- le sentiment que leurs compétences ne sont pas utilisées et que le capital de la MAFPEN est dilapidé ;
- l'ambiguïté de leur situation, puisqu'ils travaillent à l'IUFM sans être personnels de l'institut.

Si le trait est incontestablement noirci, il faut reconnaître que les MAFPEN avaient fait un travail considérable, qui avait évolué vers une formation axée sur des thèmes transversaux, et des compétences s'étaient affirmées. Il serait dommage de perdre cet acquis et de retomber dans une formation uniquement animée par les contempteurs des disciplines.

On note cependant des initiatives intéressantes qu'il conviendrait de consolider :

- la participation des universitaires aux formations, notamment diplômantes ;
- l'utilisation accrue des TIC dans les actions de formation continue et la large place offerte à l'initiation à ces techniques. Il est cependant regrettable qu'on n'ait pas, sur ce point, puisé dans le vivier de la MAFPEN. On ne peut que conseiller à l'IUFM une meilleure gestion de ce potentiel ;
- le développement des relations internationales où la liaison formation initiale/formation continue fonctionne bien ;
- la mise en place d'une liaison entre la formation continue du 1^{er} degré et celle du 2nd degré.

À côté de ces aspects positifs, qui laissent espérer un avenir plus serein, on peut regretter une forte tendance à la baisse des actions négociées avec les établissements et les bassins de formation, notamment sur les TIC. On

est passé de 1 000 à 150 demandes ! Est-ce un effet de la lourdeur des procédures ? On ne peut que souhaiter que soit trouvé un équilibre entre les demandes disciplinaires (IPR ?) et celles du terrain. La couverture de ces dernières était une des grandes avancées des MAFPEN.

III - LE CENTRE DE FORMATION POUR L'ADAPTATION ET L'INTÉGRATION SCOLAIRES (CFAIS)

Le CFAIS de Nantes assure la formation initiale et continue des maîtres spécialisés de l'enseignement public et, en partie, de l'enseignement privé non confessionnel, pour les Pays de la Loire, la Bretagne et quelques départements situés en dehors de ces deux régions. Il participe aussi - mais dans une faible mesure - à la formation initiale des professeurs (PE, PLC). Issu de l'ancien Centre régional de formation de l'éducation spécialisée, annexé à l'École normale, il a gardé la dénomination et l'identité de "centre". Certains IUFM ont, quant à eux, préféré la formule de la "filiale" de formation, d'autres celle du "département", mais pour beaucoup, la situation est, dans ce domaine, en train d'évoluer.

Dans l'annuaire des services de l'IUFM des Pays de la Loire, l'AIS est désignée comme un "secteur rattaché à la direction", ce qui lui confère une relative visibilité institutionnelle. Dans le même sens, le responsable du CFAIS est conseiller technique auprès de la direction. Le directeur adjoint chargé de la liaison avec le Centre, n'intervient, semble-t-il, que pour régler les questions délicates et difficiles. Situé sur le site Launay-Violette, siège des services centraux, le CFAIS dispose de salles spécifiques pour dispenser ses formations.

1 - LES FORMATEURS

L'actuel responsable, en charge également d'une des options (la G), est entouré de 9 formateurs, dont 4 faisaient déjà partie de l'ancien centre ; 5 sont du second degré (ce sont d'anciens professeurs de philosophie). Parmi les 4 formateurs premier degré, 2 sont à mi-temps (un psychologue scolaire pour les options E et G et la formation générale, un enseignant de SEGPA pour l'option F). Au sein de l'équipe, trop peu continuent à avoir un contact direct avec le terrain : même les 2 IMF (à temps plein) n'ont plus de pratique personnelle. Dans ces conditions, il conviendrait de développer un réseau de praticiens susceptibles d'intervenir dans chaque option, ce qui suppose un accord avec les inspecteurs d'académie pour des décharges horaires.

Une secrétaire travaille, en outre, pour le Centre, auquel est accordé, par ailleurs, au terme d'une négociation jugée "claire", un budget spécifique d'heures, qui permet aussi de gérer la co-animation des groupes : 2 600 heures, parmi lesquelles les 192 heures de décharge du responsable, sont actuellement disponibles.

2 - LES STAGIAIRES

Les stagiaires AIS sont des enseignants du premier degré déjà titulaires, et volontaires pour s'orienter dans une formation spécialisée, parfois au prix de contraintes fortes, comme l'éloignement géographique de leur domicile et de leur poste d'origine, le Centre recrutant dans 14 départements. Ils sont, cette année, 43. Ils étaient 70 l'année précédente.

Quatre options sont dispensées, chacune sous la responsabilité d'un formateur :

- la D (troubles à dominantes psychologiques) : 7 stagiaires ;
- la E (enseignement et aide auprès des enfants en difficulté à l'école pré-élémentaire et élémentaire) : 12 stagiaires ;
- la F (enseignement et aide auprès des adolescents et des jeunes en difficulté) : 10 stagiaires ;
- la G (rééducations) : 14 stagiaires.

La variation des effectifs d'une année à l'autre, particulièrement forte dans certaines options, préoccupe les formateurs. De telles variations s'expliquent non par la politique de formation du Centre (qui se déclare prêt à accueillir jusqu'à 70 stagiaires), mais par les politiques départementales des IA. Cette situation interdit toute prévision fiable et oblige à de véritables "acrobaties" dans l'organisation. La répartition des stagiaires par centre de formation

est, elle aussi, aléatoire et fluctue en fonction de la carte des bassins de formation fixée par le Ministère. C'est ainsi que les stagiaires de Charente-Maritime, qui auparavant allaient à Nantes, doivent désormais se rendre à Bordeaux.

3 - LA FORMATION

Les principes. Ils sont en cohérence avec les principes généraux de la formation non spécialisée :

- professionnalisation : elle suppose "un maximum d'autonomie et de responsabilité dans l'exercice des différents métiers de l'enseignement spécialisé" ;
- alternance hebdomadaire entre des pratiques professionnelles et des séances d'analyse de ces pratiques, essentiellement au sein de Groupes de référence organisés par option ;
- recours à des formateurs associés et à des collaborateurs extérieurs (IEN, conseillers pédagogiques, maîtres spécialisés) ;
- liaison entre formation initiale et formation continue, dans un plan académique de formation AIS orienté vers l'analyse des pratiques.

La spécificité des formations AIS mises en place à l'IUFM semble résider essentiellement dans l'objectif de développer chez les stagiaires un "sens clinique", par exemple dans leur relation d'aide aux enfants en difficulté.

La mise en œuvre. La formation initiale spécialisée a lieu dans trois unités de formation (UF), qui ont pour base les textes officiels de 1997 définissant les trois unités de spécialisation (US) du CAPSAIS. Elle fait l'objet de conventions, formalisées chaque année, entre le recteur et le directeur de l'IUFM (convention académique) et entre les IA et le directeur de l'IUFM (conventions départementales d'application). Ces textes en définissent les modalités selon les trois UF, ainsi que les conditions de la formation en alternance.

L'UF1 (commune à toutes les options) est d'une durée de 180 heures, dont 30 heures de stage de pratique accompagnée, à raison de 6 périodes d'une semaine dans l'année. Dans certains cas, cette UF1 peut être suivie en même temps que l'UF2 (formation "classique").

L'UF2 (options) est d'une durée de 360 heures, complétées par un minimum de 120 heures de pratique accompagnée et d'autres heures en responsabilité. Elle fait l'objet d'une organisation en alternance hebdomadaire (2 jours de pratique et 2 jours de formation à l'IUFM). Le stagiaire rédige un mémoire professionnel dans cette UF2.

L'UF3 concerne une dernière année dans le cadre d'un poste en totale responsabilité auquel est affecté le stagiaire. Les heures de formation (90 heures au total) sont réparties entre l'IUFM (60 heures tout au long de l'année par groupe de 2 ou 3 jours) et l'autorité académique (30 heures).

Le volume horaire est conforme aux orientations préconisées par les textes de 1997, pour les enseignements comme pour les stages.

La durée de la formation pour l'UF1 et l'UF2 est variable : elle est d'un an pour les formations classiques, lorsque les stagiaires sont à plein temps en formation, et de deux ans pour les formations en alternance, lorsque les stagiaires ont une affectation et préparent en même temps une UF par an. La coexistence de ces deux modalités, soutenue par les orientations officielles, en grande partie pour combler les déficits actuels de personnels spécialisés dans la France entière, est responsable de l'hétérogénéité des groupes, qu'entraîne l'absence de certains stagiaires. Elle ne remplit pas son office, qui devait être de faciliter les départs en formation.

Quant à la formation continue, on recense, essentiellement dans les options E et G, une quinzaine d'actions qui valorisent les analyses de pratiques, dans des groupes réunis mensuellement.

Enfin, le Centre peut intervenir dans la formation initiale des professeurs, si des demandes particulières lui sont adressées. Mais il arrive aussi que des formateurs AIS soient co-responsables de Groupes de référence. Ces implications du Centre dans les formations non spécialisées sont difficiles à évaluer.

4 - BILAN ET RECOMMANDATIONS

Les formations dispensées reposent sur l'expérience incontestable du CFAIS de Nantes et de ses formateurs. Le Centre a su s'adapter aux évolutions intervenues au niveau national pour la préparation au CAPSAIS (textes de 1997) en organisant ses formations en trois UF, et répondre aussi aux cadres horaires préconisés. De plus, la place centrale occupée par l'analyse des pratiques au sein du Centre est tout à fait pertinente pour la constitution d'une nouvelle "professionnalité" des maîtres AIS.

Néanmoins, plusieurs questions se posent :

- Les postes spécialisés restent trop souvent occupés par des personnels non spécialisés (pour environ 20% dans les SEGPA de Loire-Atlantique, selon les estimations des IEN, voire plus dans d'autres départements comme la Mayenne, où les postes seraient occupés par 50% de non-spécialistes). Parallèlement, le nombre des stagiaires accueillis par le Centre en 1999 (43, toutes options confondues) reste en deçà de sa capacité d'accueil (70). De manière générale, les variations considérables des effectifs ne permettent pas d'organiser la vie du Centre pour l'année suivante. La concertation avec les instances départementales se révèle ici lacunaire, si bien que les conventions renouvelées chaque année semblent plutôt des documents formels que des instruments efficaces de travail. Certains IEN aimeraient que soit mis en place un comité de pilotage, au niveau académique ou au niveau départemental (ou les deux à la fois). En ce qui concerne le plan de formation, ils souhaiteraient aussi être plus impliqués dans sa rédaction (qui ne devrait pas se borner au rappel d'un calendrier).

- La diversité des situations des stagiaires (en termes de postes ou d'éloignement) est sans doute souhaitable pour tenir compte à la fois des cas personnels et des capacités de remplacement dans les départements. Cette souplesse peut permettre de pallier le déficit de candidatures pour certaines formations. Il en résulte cependant que certains stagiaires en alternance (qui ont un poste en responsabilité) ne sont pas dans les mêmes conditions de formation que les stagiaires à temps plein, ce qui nuit à la cohérence des groupes de travail. De plus, comme le Centre recrute dans 14 départements, certains stagiaires viennent de départements éloignés (Finistère, Manche, Calvados, Deux-Sèvres) et subissent ainsi des contraintes très fortes de déplacement.

- L'alternance hebdomadaire dans les formations entre les activités au Centre et les stages de terrain semble recueillir l'assentiment de tous. Elle constitue une forte originalité des formations. Le travail au CFAIS se fait essentiellement au sein de Groupes de référence répartis par option, selon la formule générale adoptée à l'IUFM pour toutes les formations, en vue de la mise en relation de la pratique et de ses enjeux théoriques. Cependant, dans les formations AIS, la mise en œuvre de l'UF1 (commune) et de l'UF2 (options) pose des problèmes particuliers d'articulation, comme l'avenant au plan de formation le reconnaît d'ailleurs. Cette difficulté est fortement critiquée par les stagiaires et les IEN. Les premiers mettent souvent en cause en fin d'année la formule de l'UF1, qu'ils jugent trop théorique et trop redondante par rapport à l'UF2. Ils souhaiteraient aussi avoir la possibilité de remettre leur mémoire professionnel à la fin non de l'UF2, mais de l'UF3. Les IEN plaident, quant à eux, pour une plus grande souplesse des formules : les stagiaires affectés à un poste devraient pouvoir suivre l'UF1 et l'UF2 au cours de la même année, selon la formule administrative de l'alternance, ce qui ne semble pas réalisable actuellement ; l'UF1, que les enseignants peuvent présenter en candidats libres, devrait pouvoir se suffire à elle-même et demeurer le seul niveau de formation, par exemple dans la perspective de la politique de l'intégration scolaire des enfants handicapés. De telles options en faveur de modulations diverses, y compris de formules courtes, semblent toutefois s'opposer aux orientations générales des formateurs, plus favorables pour l'analyse des pratiques à une "imprégnation" de la formation dans la durée - ou, tout au moins, s'en écarter fortement.

- La constitution d'un réseau de formateurs associés se heurte à l'éloignement éventuel et à la disponibilité réduite des maîtres ou des équipes d'accueil sur les lieux de stage. C'est un leitmotiv des formateurs, qui voudraient que des décharges horaires soient attribuées par les IEN, pour des regroupements au moins deux fois par an, par exemple. Les possibilités de remplacement pour permettre aux formateurs de suivre des actions de formation continue

appartiennent aussi aux IEN. Pour l'UF3 (entièrement en responsabilité), la concertation, selon les formateurs, commence à se mettre en place avec les IEN et les conseillers pédagogiques. L'avis des IEN est un peu différent : malgré les relations cordiales qu'ils entretiennent avec les formateurs, ils ne se sentent pas assez impliqués, ni dans la concertation, ni dans les formations elles-mêmes. Par exemple, ils pourraient faire des interventions centrées sur les problèmes de législation. Mais le fonctionnement général des Groupes de référence rend difficile la programmation *a priori* d'interventions extérieures, d'IEN comme d'universitaires, sur des questions particulières.

- La participation du Centre et de ses formateurs à la formation initiale non spécialisée des PE et des PLC reste, en grande partie, mal résolue : elle est conditionnée par le fonctionnement des Groupes de référence en formation initiale, qui implique que des demandes d'interventions soient formulées par les stagiaires, comme par les responsables des Groupes. Or, ceux-ci, faute d'être informés de ce qu'il pourrait leur apporter, ne font pas appel au CFAIS. La question de la formation de ces formateurs se pose donc. De fait, la sensibilisation à ce secteur, qui devrait être de 15 heures, se réduit en réalité, selon les estimations des formateurs AIS, à quelques heures de conférences. À ce déficit, dont le Centre lui-même est bien conscient, il convient d'accorder un petit correctif, car les formateurs AIS peuvent être, à tel ou tel moment et de manière variable, co-animateurs de Groupes de référence pour les formations non spécialisées.

- Il conviendrait, en définitive, de développer une politique beaucoup plus dynamique et plus volontariste d'interventions dans la formation initiale des PE et des PLC, puisqu'elles sont notoirement insuffisantes à l'heure actuelle. Or, si l'on se place dans la perspective de ces interventions, un thème essentiel semble absent, à la fois des textes disponibles à l'IUFM et des entretiens qui ont eu lieu : celui de l'intégration scolaire des enfants handicapés. Certes, les options de formation spécialisée préparées à l'IUFM de Nantes ne se situent pas principalement dans ce cadre (sauf l'option D), mais il est de la responsabilité d'un centre AIS, surtout interacadémique, de développer une sensibilisation à l'intégration scolaire, en phase avec les orientations nationales reformulées sur ce point en 1999. Ce thème n'est d'ailleurs pas exclusif d'autres thèmes, auxquels les enseignants non spécialisés devraient être sensibilisés, comme celui de l'enseignement dans les zones difficiles (par exemple en ZEP). Les compétences existent dans le CFAIS de Nantes. Encore faut-il qu'elles puissent s'exercer aussi dans la formation initiale des professeurs des écoles, des collèges et des lycées.

I - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Jusque très récemment, la politique documentaire et l'intégration de la documentation dans la formation n'ont pas constitué une priorité au sein de l'IUFM des Pays de la Loire. Cela ne signifie pas pour autant que rien n'ait été fait en ces domaines, grâce notamment au dynamisme des personnels de documentation : acquisitions, indexation, constitution d'un cahier des charges pour l'informatisation, aide aux professeurs stagiaires pour l'élaboration des mémoires. Mais on en était resté, pour l'essentiel, dans la logique des CDI des anciennes Écoles normales. La démarche qui a présidé à la mise en place des Groupes de référence n'intégrait pas réellement la problématique des rapports à la documentation dans le processus de professionnalisation, alors même qu'elle mettait fortement l'accent sur l'autonomie des sujets en formation.

La création d'un Service commun de documentation et l'arrivée, en 1999, d'une conservatrice des bibliothèques pour le diriger marquent une évolution importante. L'affectation d'une subvention de 270 000 F du Ministère, le regroupement des achats documentaires dans les sites sur une ligne unique se substituant aux lignes disciplinaires, la centralisation des dépenses communes (outils de catalogage, de recherche, équipement des livres...) ont permis d'amorcer une politique d'établissement.

Même si elle se heurte encore à des résistances sur un des sites, la démarche initiée par la conservatrice -dont il faut préciser qu'elle n'est pas placée en position hiérarchique par rapport aux personnels des sites - s'inscrit bien dans une nouvelle logique de pilotage et d'organisation de l'IUFM, qui permet de sortir de la problématique centralisation / décentralisation, en ce qu'elle met en jeu à la fois :

- une fonction de régulation (impulsion, animation, suivi, conseil, formation) assurée par la direction (la conservatrice fait partie de l'équipe de direction) ;
- un travail partagé entre les sites ;
- une responsabilité réelle des sites, auxquels incombent les achats et le fonctionnement des centres de ressources documentaires.

Le lien établi entre la politique documentaire et la politique culturelle, dont la conservatrice a également la charge, constitue une autre innovation intéressante. Grâce à lui, la conservatrice ne se cantonne pas à un rôle purement technique, et l'activité documentaire ne revêt pas qu'un caractère strictement utilitaire.

Jusqu'à la réinformatisation, en cours, de l'ensemble des services documentaires, l'autonomie des sites prévalait, et trois logiciels différents, avec des fonctionnalités différentes, étaient utilisés. À la suite d'un appel d'offres, le logiciel EX-LIBRIS, qui permet d'utiliser le langage d'indexation MOTBIS, propre aux CDI de l'Éducation nationale, a été retenu. La phase de travail actuel de réinformatisation sous EX-LIBRIS est, pour la conservatrice, une étape transitoire : elle autorise la consultation via Intranet des six catalogues juxtaposés de chacun des sites. Lorsque le travail d'harmonisation des pratiques et des bases existantes sera suffisamment avancé, une seconde étape consistera à mettre sur le Web ces catalogues (qui seront alors cinq du fait de la fusion des deux sites nantais) : ils seront ainsi accessibles de l'extérieur, au même titre que les catalogues des bibliothèques universitaires d'Angers, du Mans et de Nantes. En une troisième étape, ils seront fusionnés en un catalogue unique, consultable en une seule recherche.

ACCOMPAGNEMENT
DE LA
FORMATION

Pour le moment, les fonctionnalités d'EX-LIBRIS en matière de prêt, de catalogage et de récupération des notices sont satisfaisantes. La rationalisation des fonds et de leur accessibilité progresse. Formation des personnels et harmonisation du catalogue sont en cours. En ce qui concerne les périodiques, un recensement des collections mortes a eu lieu dans chaque site, permettant de rassembler et de répartir des collections complètes. Pour les fonds anciens, le projet à long terme est, si les moyens humains nécessaires à l'inventaire complet des collections peuvent être dégagés, de constituer une collection à caractère patrimonial, sur le thème de l'éducation. Cette collection pourrait être installée à Angers, où une équipe de chercheurs de l'université travaille sur ce thème. Les anciennes collections de l'ENNA forment un ensemble patrimonial spécifique : il conviendra de décider si elles s'inscrivent ou non dans ce projet.

Des difficultés demeurent cependant : manque de personnel qualifié et stable (10 documentalistes et 9 emplois non qualifiés et précaires) ; nombre de jours et horaires d'ouverture des centres de ressources insuffisants (le personnel en place est encore constitué, très majoritairement, de professeurs de documentation, dont le statut et les obligations de service ne sont pas compatibles avec une ouverture maximale dans l'année, la semaine et la journée) ; insuffisance des crédits documentaires (une aide financière accrue pourrait être obtenue grâce au contrat) ; fusion des sites Launay Violette et Recteur Schmitt (pour laquelle les personnels seraient d'accord, si l'on trouvait les crédits d'aménagement pour les 1 000 m² nécessaires) ; inadaptation des ressources documentaires à la prise en charge de la formation continue.

II - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (TICE)

L'informatique pour la pédagogie et la gestion a été mise en place de bonne heure à l'IUFM des Pays de la Loire, par une petite équipe de deux enseignants, aidée d'un groupe de pilotage d'une dizaine de personnes. Le réseau utilisé était Numéris. Le projet d'établissement 1995-1999 mentionne la création, en 1992, d'un groupe "Nouvelles technologies éducatives", ayant un rôle de proposition auprès de la direction. Parmi ses missions, figurait déjà celle d'"intégrer les NTE dans les formations disciplinaires" et de "renforcer l'usage des NTIC dans les dispositifs de formation de formateurs".

Lorsque le plan d'urgence pour les IUFM a été annoncé, l'établissement bénéficiait donc déjà d'une structure d'appui. Ce plan a mobilisé à Nantes, à partir de 1997 et pour trois ans, l'État, la Région et l'IUFM, avec l'objectif d'une mise en réseau des sites et du développement, sur ce réseau, d'outils pédagogiques. Les crédits dégagés ont été de 2 MF par an, soit 6 MF au total. Une "Cellule TIC", composée de 15 personnes (le directeur, deux DA, le secrétaire général, l'agent comptable, deux responsables de site, deux membres du Service commun informatique, un documentaliste, le responsable du Centre de formation de formateurs, quatre formateurs de l'IUFM) a été mise en place pour le pilotage (coordination, suivi, évaluation du dispositif). Quant à la "Commission TICE", issue du CSP et regroupant 13 personnes, elle a un rôle de réflexion et de prospective. Enfin, il appartient à un directeur adjoint d'élaborer la politique de l'IUFM dans ce domaine.

Aujourd'hui dans sa dernière année, le plan d'urgence a eu plus de résultats dans le domaine de l'équipement, celui des TIC, que dans celui de l'élaboration de produits pédagogiques, domaine des TICE. Le câblage des locaux est presque terminé à Angers et à Launay Violette ; il l'est en grande partie à La Roche-sur-Yon, au Mans et à Laval. Le site Recteur Schmitt reste très peu câblé. Ce câblage, dont le but était d'installer une prise par salle, a été réalisé sans fibre optique, avec du câble traditionnel. Deux cents machines ont été acquises et mises en service. Aujourd'hui, chacun, avec quelques difficultés signalées à Recteur Schmitt, peut disposer d'une adresse e-mail. Un serveur Web a été créé. L'IUFM souhaite mettre en place un Intranet dans chaque site, pour faciliter la circulation de l'information locale. Un Intranet unique serait pourtant un facteur de cohésion de l'IUFM.

Dans le cadre du plan, 4 emplois ont été demandés et obtenus : un IGE, un ASI et deux enseignants avec profil TICE. Les deux premiers ont été pourvus, mais un seul enseignant avec le profil convenable a pu être recruté. Cet apport technique a permis de créer un Service commun informatique à la rentrée 1999.

1 - LES RÉSEAUX

La question du réseau reliant les sites mérite qu'on s'y arrête, car l'évolution envisagée traduit, cette fois, la volonté de l'établissement d'acquiescer une identité propre.

Du système Numéris utilisé jusqu'alors, on est passé, en février 2000, à des liaisons spécialisées (LS) Transfix entre les sites, centrées sur Nantes, avec un lien à 2 Mbits entre ce nouveau système et la plaque régionale du Réseau Ouest-Recherche (ROR) commun à la Bretagne et aux Pays de Loire, elle-même relais vers Renater. Ce choix, qui rend les transmissions plus sûres, permet surtout à l'IUFM de se constituer un premier réseau qui lui est propre, grâce auquel ses partenaires l'identifient aisément, et lui évite de passer par les universités pour son raccordement à Renater et Internet. Lorsque la seconde génération de Renater et des plaques régionales sera en place, dans un ou deux ans, chaque site pourra se relier physiquement à la nouvelle plaque régionale. Il faudra alors continuer de veiller à ce que, à travers ces nouvelles connexions, l'établissement IUFM continue bien d'apparaître.

2 - L'INFORMATIQUE DANS LA FORMATION

Les utilisations du système à des fins pédagogiques passent par une familiarisation des enseignants et des étudiants avec les machines et les réseaux. L'IUFM les incite à utiliser le courrier électronique et à proposer des informations à diffuser sur le serveur. Tous les lycées et collèges étant câblés, tous les stagiaires pourraient bénéficier d'un lien direct avec l'institut et de formations à distance, par le biais, par exemple, de la visio-conférence. Cette image idyllique se heurte malheureusement à un accès difficile aux machines dans les établissements scolaires et au débit insuffisant du réseau actuel.

La formation des étudiants et des stagiaires prend en compte ces nouvelles technologies sous les deux aspects TIC et TICE. Pour l'apprentissage technique lui-même, les étudiants et les stagiaires sont incités à passer un test d'auto-évaluation, mis en ligne sur le site Web de l'IUFM. En fonction des résultats, un ou plusieurs modules de formation sont proposés (jusqu'à 18 h pour l'année sont prévues dans le plan de formation des stagiaires). Bien qu'aucune validation de la formation en TIC ne soit exigée par les textes officiels, l'IUFM a rendu obligatoire la remise du mémoire professionnel sous forme dactylographiée, et encourage très fortement les soutenances utilisant les TIC (transparents réalisés par ordinateur, par exemple), ainsi que la remise du mémoire sous forme numérique.

L'IUFM se félicite, dans le domaine de l'informatique pédagogique, du travail réalisé par trois jeunes docteurs (ouverture et développement du site Web de l'IUFM, mise en ligne de cours...), mais leur coût pour l'établissement (50% du SMIC) et le petit nombre des candidats expliquent qu'ils ne soient que trois, alors qu'il y aurait sept possibilités de recrutement. L'intégration des TIC dans la pratique pédagogique s'effectue progressivement et varie fortement suivant les disciplines et les formateurs. Dans certains cas, une réelle intégration a eu lieu et des ressources pédagogiques, dont le nombre s'accroît rapidement, ont été produites, parfois au sein des Groupes de référence : elles sont accessibles sur le serveur Web de l'IUFM. Pour quelques formations (agrégations internes, CAPET), des cours sont mis en ligne et le suivi des étudiants réalisé à distance. Dans d'autres cas, peu de travail a été effectué sur le sujet. Pour améliorer la situation, il est indispensable de renforcer la formation de formateurs tout en augmentant les moyens matériels mis à disposition, leur manque ayant parfois été un frein.

En tout état de cause, dans le cadre de la contractualisation, le développement des TICE est considéré par l'établissement comme l'une de ses priorités. Il nécessite une enveloppe de 14 MF (10 demandés à l'État et 4 à la Région).

L'utilisation des TIC est l'un des axes souhaités dans le développement des relations internationales : ce choix est important, car la collaboration dans ce domaine avec des universités étrangères multidisciplinaires, qui assurent généralement la formation des enseignants et qui sont souvent plus avancées que les nôtres dans le secteur des TIC, fera gagner beaucoup de temps, en facilitant l'intégration de l'IUFM dans des réseaux internationaux en développement.

III - L'ACTION CULTURELLE

De nombreuses activités culturelles ont lieu et se développent sur l'ensemble des sites de l'IUFM, parmi lesquelles beaucoup relèvent d'une collaboration avec des partenaires extérieurs, ce qui les ancre dans la cité : le partenariat dans les sites est une réalité forte. C'est ainsi que des liens ont été tissés avec le Nouveau Théâtre d'Angers, la scène nationale du Manège à La Roche-sur-Yon, et le Théâtre Athénor à Nantes. Une convention lie la DRAC et l'IUFM depuis 3 ans : elle apporte une aide financière non négligeable, mais permet aussi aux futurs professeurs de se former au partenariat culturel. L'entretien avec la conservatrice, nouvellement nommée, chargée également de la politique culturelle, et une directrice adjointe, responsable auparavant de ce secteur, a confirmé que ces liens soutenaient très fortement une riche activité culturelle. Sont également dignes d'intérêt les collaborations instaurées avec des établissements d'enseignement, comme le département d'IUT Métiers du livre à La Roche-sur-Yon, ou des associations ouvertes sur les écoles, comme l'association Atmosphère, à Laval, partenaire de l'action "Cinéma à l'école".

On arrive cependant à un point où une évaluation de la politique mise en route apparaît nécessaire. Un séminaire de réflexion avec la DRAC se prépare. Cela est d'autant plus important que, comme dans beaucoup d'IUFM, il n'y a pas de véritable politique culturelle, mais une addition d'actions. L'idée est de s'orienter vers une politique d'action culturelle intégrée dans la formation, peut-être par la mise en place d'une "semaine culturelle". L'objectif est de "faire acquérir un bagage culturel que les enseignants pourront réinvestir dans leur enseignement et une culture de partenariat qu'ils pourront réutiliser ", bref de faire de l'action culturelle un véritable vecteur de formation.

Dans le fonctionnement actuel, la commission Culture du CSP reçoit les projets des sites. Elle les classe et les soumet à la DRAC. Ceux qui ne seront pas pris en charge peuvent être aidés dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 70 000 F. Un travail de réflexion et de communication sur les critères devrait avoir une place dans le séminaire envisagé pour clarifier les décisions prises et éviter quelques interrogations. Mais ce qui paraît vraiment regrettable, c'est que tous les projets viennent des formateurs, et, pour la plupart, des formateurs PE. Très peu d'initiatives émanent des formateurs PLC, et encore moins des stagiaires. On note cependant l'existence de l'association étudiante "Mosaïque", au sein de laquelle, en plus des initiatives de type coopératif, s'organisent des actions culturelles, et dont l'esprit rappelle celui des anciennes Écoles normales !

Le chantier auquel l'IUFM doit s'attaquer en priorité, dans ce domaine, est celui d'une implication effective des étudiants et des stagiaires. Une reconnaissance de cette implication dans l'évaluation et le développement d'une stratégie de projets, qui pourrait se traduire, par exemple, dans certains mémoires, contribueraient sans doute à améliorer la situation.

I - LA RECHERCHE

Dans le projet d'établissement 1995-1999, la recherche occupait une place mineure : à peine une page. Elle était évoquée à propos de la formation des personnels enseignants en ces termes : *"Il s'agit de soutenir des lieux de recherche, où se produisent des savoirs partagés sur les pratiques de formation, où s'élabore un langage original et novateur qui permette de les penser et de les transmettre... Il apparaît indispensable... (de faire des) acteurs (de l'IUFM) des chercheurs à part entière. Les actions de formation ne peuvent donc être conçues que comme des actions de recherche sur les pratiques... donnant lieu à un processus d'écriture et de publication"*. Il était ajouté : *"Cette conception sera développée et confortée dans le cadre du Centre de ressources (en formation de formateurs)"*, dont la création était par ailleurs annoncée.

La réflexion et la pratique de l'IUFM en matière de recherche ont depuis évolué, tout en restant fortement liées à la formation des formateurs. Certaines évolutions sont en cours : un pôle unique est envisagé sous l'appellation "Formation de formateurs-Études-Recherche". L'avenant au plan de formation 1995-1999 reconnaît que la recherche a "un rôle essentiel dans un IUFM" et lui assigne deux fonctions :

- la contribution au développement des savoirs théoriques disponibles en éducation et en formation, en liaison avec les questions soulevées par les praticiens. La recherche est ici une recherche de terrain ;
- l'innervation des pratiques de formation, par l'introduction dans la formation d'exigences propres à la recherche et l'implication dans des actions de recherche non pas seulement des enseignants-chercheurs de l'IUFM, mais de toutes les catégories d'enseignants intervenant dans la formation.

RECHERCHE ET
FORMATION
DE FORMATEURS

1 - LE DISPOSITIF GÉNÉRAL

Un conseiller technique, parfois nommé "correspondant", est spécifiquement chargé de la recherche. En outre, une commission, constituée à la demande du CSP et présidée par le directeur de l'IUFM, a pour mission d'élaborer et d'évaluer la politique de recherche ainsi que de piloter les appels d'offres dans leurs différentes phases (appel, expertise, financement, suivi). Elle comprend cette année 13 personnes : le directeur de l'IUFM, 5 enseignants-chercheurs, 3 PRAG, 3 PRCE et 1 directeur d'école d'application. De fait, la politique de recherche est l'objet de l'attention particulière d'un trio constitué du directeur, du conseiller technique, et de la présidente du CSP, professeur en sciences de l'éducation et directrice du Centre de recherche en éducation de l'université de Nantes (CREN). Ce laboratoire mène un certain nombre de recherches en relation étroite avec l'IUFM.

Les enseignants-chercheurs et les directeurs d'études assurant leur service à l'IUFM sont au nombre de 21, alors que les personnels enseignants des premier et second degrés sont 162. Dans ces conditions, la recherche se doit d'impliquer fortement les personnels dont le statut ne comporte pas officiellement une activité de recherche soumise à évaluation.

Les financements, accordés à la suite de l'expertise des projets par la commission Recherche, se sont élevés, en 1998-1999, à 170 000 F, complétés par 800 heures équivalent TD. Ils sont, en 1999-2000, de 131 500 F et de 518 heures, auxquels il convient d'ajouter les 1 350 heures de décharge et les heures supplémentaires pour les formateurs associés, attribuées par l'INRP. En fait, chaque projet est susceptible de recevoir, après expertise favorable, de 1 000 à 10 000 F.

2 - LES ACTIONS DE RECHERCHE

Une fois par an, un appel d'offres est lancé auprès de tous les formateurs en poste à l'IUFM, qui peuvent obtenir, pour mener à bien un projet de recherche, des heures d'allègement de service ainsi que des crédits. Les demandes de crédits pour participation à des colloques doivent être formulées à part. Les postulants à titre individuel, qui n'ont pas nécessairement l'habitude des procédures normalisées, bien connues des enseignants-chercheurs pour la constitution de dossiers de recherche, sont clairement informés de la marche à suivre pour présenter leur demande de financement. De même, ils savent à l'avance que leurs demandes seront systématiquement expertisées. Depuis 1999, les recherches sont classées par la commission en trois types :

- les recherches qui s'inscrivent ou qui sont susceptibles de s'inscrire dans des équipes "naissantes" ; l'aide accordée est modérée, car elle est considérée comme ayant un caractère incitatif ;
- les recherches qui s'inscrivent dans des équipes de recherche constituées ; l'aide est plus importante et l'expertise est effectuée par des experts extérieurs à la commission ;
- les recherches menées par des formateurs dans le cadre d'études doctorales (DEA, doctorat).

La commission a retenu, en 1999-2000, 6 thèmes de recherche :

- 1) didactique des sciences, des technologies et de l'EPS (6 actions, 14 formateurs IUFM, 4 enseignants-chercheurs, 9 formateurs associés) ;
- 2) didactique des lettres, des langues et des sciences humaines (4 actions, 8 formateurs IUFM, 3 enseignants-chercheurs, 2 formateurs associés) ;
- 3) histoire et mémoire de l'éducation (1 action, 6 formateurs IUFM, 1 enseignant-chercheur) ;
- 4) formation (3 actions, 10 formateurs IUFM, 4 enseignants-chercheurs) ;
- 5) pratiques pédagogiques et enseignement (3 actions, 7 formateurs IUFM, 2 enseignants-chercheurs) ;
- 6) technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation (2 actions, 6 formateurs IUFM).

Les 19 actions entreprises offrent une palette variée de thématiques, susceptible de satisfaire l'intérêt des formateurs. Ceux-ci sont actuellement 51 à être impliqués dans ces actions (soit un peu moins du tiers des formateurs), auxquels il faut ajouter 14 enseignants-chercheurs et 11 formateurs associés. Une part relativement importante des actions de recherche (environ la moitié) se mène en collaboration avec des organismes reconnus, tels que l'INRP, le Centre de recherche en éducation et le Centre d'études en sociologie de l'université de Nantes.

3 - BILAN ET RECOMMANDATIONS

Les projets de développement de la recherche, pour les années 2000-2004, concernent :

- la poursuite de la structuration des activités autour de deux ou trois axes majeurs : les didactiques (sciences et techniques ; lettres), l'histoire de l'éducation ;
- la demande de reconnaissance par le Ministère d'un plan pluri-formations, associant l'IUFM et un ou plusieurs laboratoire(s) universitaire(s). La liaison déjà existante avec le CREN sera sans doute un axe fort de cette demande ;
- diverses demandes de moyens : demande de postes d'enseignants-chercheurs, particulièrement en didactique ; demande de crédits auprès du Ministère, qui n'exclut pas une réaffectation des ressources au sein même de l'IUFM au profit de la recherche. La perspective serait celle d'un doublement des moyens attribués à la recherche (aux environs de 300 000 F ?) ;
- la constitution d'un pôle regroupant la formation de formateurs, les études et la recherche, destinée à créer entre elles une synergie. Elle implique de définir une nouvelle logistique administrative et d'organiser diverses rencontres scientifiques.

La recherche a pris une nouvelle dimension, nettement plus favorable que dans la formulation du projet 1995-1999 : sa structuration a été engagée, et les actions menées le sont pour moitié environ avec l'INRP ou avec des laboratoires universitaires. Des liaisons institutionnelles fortes existent désormais entre l'IUFM (et particulièrement son Conseil scientifique et pédagogique) et le CREN, du fait de la présidence du CSP par la directrice de ce laboratoire. Ces implications personnelles ont sans doute permis de soutenir la mise en place de la commission Recherche qui,

de plus, s'est donné les moyens de fonctionner à la manière de la communauté scientifique et universitaire, par appels d'offres et expertises. Presque un tiers des formateurs de l'IUFM participe à des programmes de recherche, ce qui est honorable dans la mesure où le statut des enseignants du second degré ne comprend pas d'obligation de recherche. Il est sûr que certains, parmi eux, se cantonnent dans des recherches individuelles. On ne peut donc que leur recommander de s'impliquer davantage et en plus grand nombre dans des actions menées au sein d'équipes.

Sur cette lancée, les perspectives envisagées méritent d'être effectivement menées, mais il convient d'être attentif aux faiblesses encore perceptibles :

- le projet de plan pluri-formations, encore flou en termes de contenus de recherche et de collaboration avec des laboratoires universitaires (s'agit-il seulement du CREN ?) a besoin d'être explicité et approfondi : cela pourra être fait dans le cadre du contrat ;
- les axes de recherche considérés comme prioritaires doivent être définis avec plus de rigueur : leur formulation diffère en partie d'un document à l'autre (avenant 1999-2000 et rapport d'évaluation interne) ;
- les actions de recherche entreprises sont insuffisamment valorisées, et elles n'ont pas, semble-t-il, "innervé" les pratiques de formation. Un exemple significatif est celui de la recherche (qui bénéficie d'une convention entre l'IUFM et le GENS) sur les professeurs du second degré stagiaires et sur leur première année de professorat, à la sortie de l'IUFM, selon la méthodologie du suivi de cohorte. Ce type de recherche sociologique, qui traite directement de "la construction de la professionnalité enseignante", devrait faire l'objet d'une large diffusion auprès des formateurs par divers moyens (journées d'étude, publications, Internet, etc...), avec, si possible, la participation des chercheurs concernés, pour être bien davantage exploité dans les Groupes de référence.

II - LA FORMATION DE FORMATEURS

Le projet d'établissement 1995-1999 abordait de manière très succincte, voire restrictive, la question de la formation des formateurs et son articulation avec la recherche, et annonçait la création d'un centre de ressources. La nécessité de "mettre en réseau les compétences des différents formateurs intervenant à l'IUFM" était affirmée. En d'autres termes, l'accent était mis sur l'exploitation des ressources internes de l'IUFM. Cependant, dans des documents complémentaires relatifs au centre de ressources, l'héritage diversifié de l'IUFM, rendant nécessaire la mise en commun de cultures différentes, et l'articulation entre les formateurs "institutionnels" et les formateurs "de terrain" étaient l'objet d'une réflexion critique plus approfondie.

1 - LE DISPOSITIF

Le Centre de ressources en formation de formateurs a vu le jour en 1993-1994. Un conseiller technique, spécialisé en didactique des mathématiques, en assume la responsabilité, tandis qu'un directeur adjoint suit le dossier au sein du groupe de direction. Le Centre dispose d'une équipe de 5 personnes, qui n'y travaillent pas à temps plein. Deux autres personnes sont considérées comme des "associés", l'une avec une culture AIS, l'autre second degré. Enfin, il est régulièrement fait appel à des intervenants.

Le budget alloué au Centre s'élève à 150 000 F en crédits de fonctionnement (frais de déplacement compris) et à 1 210 heures équivalent TD, auxquels il faut ajouter 70 000 F pour la formation des personnels administratifs, de service et de documentation.

Entre 450 et 520 personnes (hors personnels IATOS) ont bénéficié des formations au cours de la période 1996-2000. Pour l'année de référence 1998-1999, 54 stages, impliquant 523 formateurs "institutionnels" ou "de terrain", ont concerné 886 inscrits, non comprise la participation à des colloques, des séminaires ou des stages organisés au niveau national ou académique, ou par des départements disciplinaires.

Le Centre organise :

- des séminaires, à l'articulation de la formation de formateurs et de la recherche, "lieux de réflexion et de travail" ;
- des conférences et des colloques, où interviennent des experts ou des chercheurs ;

- des formations didactiques ;
- des actions spécifiques destinées aux personnels IATOS ;
- des formations aux technologies de l'information et de la communication.

Il "accompagne" en outre les formateurs, particulièrement lorsqu'ils sont nouveaux ou responsables de Groupes de référence. Il s'agit ici de développer un "modèle de formation à l'analyse de la pratique professionnelle".

Le Centre publie également une lettre d'information (n° 1 en février 2000), et des fiches (sur le mémoire professionnel ou l'observation formatrice), ainsi que des dossiers plus volumineux (sur les situations de violence ou les éditions scolaires). Le caractère récent de la majorité de ces productions témoigne d'une activité en voie de développement.

2 - ÉLÉMENTS D'HISTOIRE ET BILAN

La réflexion sur la formation de formateurs s'est nourrie, d'une part, de l'expérience d'un des directeurs adjoints, qui fut un temps responsable, au niveau national, de la formation de formateurs pour les enseignements technologiques des collèges, d'autre part, des actions menées dans le cadre de l'AIIS. En raison de ce double héritage, l'IUFM privilégie non des modèles à appliquer, mais le développement individuel des formateurs et leurs capacités d'analyse clinique.

Dans un premier temps, ce sont les formateurs second degré, "institutionnels" et conseillers pédagogiques, qui ont bénéficié des actions du Centre. Celles-ci portaient, par exemple, sur le mémoire professionnel, élément nouveau de la formation des stagiaires. À partir de 1992, s'est fait jour l'idée d'un centre de ressources destiné à tous, y compris aux formateurs du premier degré. Le travail a surtout consisté alors à former les personnels à l'animation des Groupes de référence, en même temps qu'à l'analyse des pratiques. Selon les responsables actuels du Centre, à peu près tous les formateurs qui assument la charge d'un GR dans le premier degré ont été concernés par des actions de formation, ce qui n'est paradoxalement pas le cas dans le second degré.

En définitive, en ce qui concerne les formateurs de terrain, on peut considérer que les conseillers pédagogiques du second degré ont vu s'affirmer de mieux en mieux leur place de formateurs, tandis que les IMF du premier degré n'ont été impliqués que plus récemment dans des actions de formation, en particulier pour l'accompagnement des PE sur leurs lieux de stage. Il n'est cependant pas certain que les IMF soient reconnus comme formateurs à part entière dès lors qu'il s'agit d'animer ou de co-animer des Groupes de référence. Ceux qui ont été rencontrés apprécient au plus haut point de bénéficier d'actions de formation et plus généralement du Centre de ressources ("c'est un levier", "c'est sécurisant", voire "c'est une révélation"), mais ils déplorent les difficultés qu'ils rencontrent alors pour être remplacés temporairement.

3 - PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Si les responsables du Centre de ressources considèrent que le dispositif est "en partie stabilisé dans ses options fondatrices", ils sont néanmoins conscients que des difficultés demeurent et proposent :

- de favoriser la mixité des formateurs institutionnels et des formateurs de terrain des différents degrés d'enseignement, et d'élargir véritablement le public concerné aux personnels IATOS. Un crédit spécifique de 200 000 F sera consacré à ces derniers ;
- d'ouvrir le Centre à des activités de recherche, la formation de formateurs ne pouvant se concevoir dans un organisme universitaire, selon les responsables, que par "la mise en recherche des formateurs" ;
- d'exploiter les ressources externes et de rechercher des collaborations avec des organismes divers (comme celle qui existe avec l'École de la Marine marchande de Nantes) ;
- de soutenir les formateurs engagés dans de nouvelles actions et de renforcer l'offre en direction des nouveaux formateurs ;
- de développer la politique d'édition.

Pour mettre en œuvre ces orientations, il est prévu de créer un nouveau pôle "Formation de formateurs-Études-Recherche".

Les activités menées témoignent de la volonté d'améliorer le dispositif de formation des formateurs, en très net progrès depuis le projet d'établissement de 1995. Ce dynamisme est à mettre à l'actif de l'IUFM. Néanmoins, des difficultés subsistent, et des recommandations peuvent être faites, dont certaines rejoignent les préoccupations des responsables :

- la définition du Centre de ressources lui-même reste à préciser au sein de l'IUFM, surtout si se met en place un pôle unique Formation de formateurs-Études-Recherche. S'agira-t-il d'un centre disposant d'une certaine indépendance et d'une véritable marge de manœuvre, ou d'un organisme de pilotage guidé par la direction ou par les instances élues (CSP, par exemple) ?
- la participation des différents types de formateurs reste à améliorer de manière sensible, surtout pour le second degré. Certaines actions spécifiques pourraient impliquer tous les personnels, y compris IATOS, par exemple sur la question de la violence ;
- la primauté accordée aux ressources internes de l'établissement, qui a sans doute été une étape nécessaire, par exemple pour la question de l'analyse des pratiques, ne doit pas se perpétuer : elle risquerait de contribuer à la fermeture des actions de formation, le Centre se privant d'éventuelles contributions externes et se coupant aussi de problèmes jusqu'à présent totalement négligés, comme la question de la place sociale de l'enseignant (dans son établissement, dans son environnement, dans sa propre profession).

I - LE GOUVERNEMENT

L'IUFM des Pays de la Loire s'est structuré et organisé à partir et autour d'un projet pédagogique, qui s'incarne dans le concept de "Groupe de référence".

Il s'est engagé récemment dans une démarche nouvelle, visant à intégrer ce projet dans un projet global d'établissement. Il en résulte des changements au niveau des structures et du fonctionnement : une ouverture plus grande sur l'extérieur, et notamment sur les universités ; un renforcement du rôle et de l'autonomie du CSP ; un repositionnement des Groupes de référence 2nd degré par la constitution d'Unités de formation ; une attention plus grande au fonctionnement des sites et une clarification du rôle de leurs responsables.

Le CNE incite l'IUFM à poursuivre l'évolution engagée, tout en veillant à ne pas remettre en cause ses acquis en matière de professionnalisation. C'est ainsi qu'il devrait :

- renforcer la coopération avec les universités de rattachement, notamment en ce qui concerne le pilotage de la formation des PLC1 et la mise en œuvre du plan de formation. La constitution d'équipes pédagogiques mixtes, les projets communs - qui commencent à se mettre en place - de formation à distance des candidats aux concours internes, le rapprochement avec les laboratoires universitaires - notamment le CREN - vont dans ce sens ;
- prendre appui sur les expériences réussies de coopération avec les instances académiques (par exemple, le CAREP) pour consolider le partenariat de l'IUFM avec l'académie, en formation initiale et en formation continue ;
- accompagner la relance des départements disciplinaires d'une clarification de leur rôle par rapport aux Unités de formation, qui se mettent en place, et aux Groupes de référence, qu'ils rassemblent, avec le souci d'une professionnalisation globale intégrant les disciplines ;
- valoriser chacun des sites en vue de favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance de tous les acteurs de l'IUFM à une institution unique.



II - LA GESTION

Jusqu'en 1998, la gestion a quelque peu pâti de la priorité accordée au développement des Groupes de référence : tandis que se développait un dispositif novateur de formation, les anciens modes d'organisation et de gestion perduraient. L'IUFM, comprenant alors la nécessité d'adapter son administration aux missions d'enseignement supérieur qui sont les siennes, a entrepris de faire évoluer et de rationaliser sa gestion : suppression du service de restauration de Launay Violette ; restructuration et renforcement des services centraux ; réunion, sous l'autorité d'une même personne, des aspects administratifs et financiers de la gestion des sites ; développement de l'informatique de gestion...

Les coûts des travaux de maintenance et de réhabilitation qui s'imposent, le surcroît de charges liées à l'héritage (ex-ENNA avec son lycée, écoles annexes des Écoles normales...) grèvent très lourdement le budget de l'établissement.

Le CNE encourage l'IUFM à poursuivre ses efforts pour maîtriser ses dépenses, d'enseignement notamment, et clarifier la procédure budgétaire entre les services centraux et les sites, sur la base de critères acceptés.

Le Comité, par ailleurs, recommande à l'IUFM :

- **d'approfondir la connaissance qu'il a de lui-même en poursuivant le travail d'auto-évaluation réalisé à l'occasion du projet d'établissement et de la venue du CNE, qui pourrait déboucher sur la tenue d'un véritable "tableau de bord" ;**
- **de renforcer son potentiel en IATOS de catégorie B ;**
- **de mener à son terme le projet de restructuration des deux sites nantais ;**
- **de renégocier avec les universités de rattachement les conditions de reversement des droits d'inscription des PLC1, dans le cadre d'un partenariat appelé à se renforcer.**

Il est urgent que le schéma directeur de mise en sécurité des bâtiments élaboré par l'IUFM soit adopté par le Ministère, et que ce dernier participe activement à sa réalisation par le biais du contrat d'établissement. D'une manière générale, il conviendrait que l'État, les collectivités locales concernées et l'IUFM coopèrent, afin de parvenir à un règlement rapide des problèmes qui se posent à l'IUFM en matière immobilière, et qui représentent pour lui une charge insupportable (désannexion des sept écoles annexes, sort de l'actuel site manceau).

Aux départements qui abritent des sites IUFM à faibles effectifs, comme dans l'académie de Nantes celui de La Roche-sur-Yon, et qui se posent la question de leur coût, notamment en termes immobiliers, et envisagent de se désengager, le CNE recommande de dépasser les seules considérations d'ordre pécuniaire, pour apprécier l'intérêt que peut représenter le maintien, voire le développement, de ces centres, dans une politique globale de formation régionale.

III - LA FORMATION

1 - LA FORMATION 1^{er} DEGRÉ

Le dispositif de formation des PE, original et complexe, centré sur les Groupes de référence, c'est-à-dire marqué avant tout par une exigence de professionnalisation, est un dispositif non figé, en mouvement, toujours susceptible, dans l'esprit des formateurs, d'être adapté et amendé : il vient d'être complété, pour les PE2, par une journée de "pratique hebdomadaire". L'appréciation que les IEN portent sur les jeunes maîtres issus de l'IUFM est particulièrement élogieuse.

Lieu d'analyse des pratiques professionnelles, les GR apparaissent très dépendants de la "demande" des étudiants et des stagiaires, et de ce fait, sont peu ouverts à tout ce qui ne touche pas directement la classe, c'est-à-dire à l'établissement, à ses rapports avec l'environnement, notamment les parents d'élèves, bref à l'institution scolaire dans son ensemble et à sa signification sociale, ou encore au métier d'enseignant. Le CNE incite fortement les formateurs à ouvrir les GR à ces problématiques.

Il recommande aussi à l'IUFM :

- **de mener une réflexion de fond sur l'articulation entre les modules et les Groupes de référence, c'est-à-dire sur la cohérence de l'ensemble des études, parfois mal perçue par les stagiaires ;**
- **de faire un bilan quantitatif et qualitatif de la co-animation des GR par le formateur responsable et le psychopédagogue, dispositif très coûteux en heures ;**
- **de reconnaître les IMF comme des formateurs à part entière et de travailler à leur intégration au sein de l'établissement, afin, notamment, que la notion d'"équipe de suivi de stage", formulée dans le plan de formation, ne demeure pas un vœu pieux.**

Le CNE attire l'attention des autorités académiques et départementales sur la pénurie d'IMF, préoccupante dans quelques départements comme la Mayenne. Certains titulaires du CAFIMF ne voient pas toujours l'intérêt qu'ils ont à travailler avec l'IUFM. Une amélioration de leur situation s'impose donc : répartition plus équilibrée de la tâche d'accueil entre les IMF de tout un département ; décharges de service ; revalorisation du CAFIMF ; aménagement de formations universitaires spécifiques, à l'instar de l'accord impliquant l'IUFM, l'université de Nantes et l'Inspection académique...

2 - LA FORMATION 2nd DEGRÉ

Il est symptomatique qu'aucune maquette globale de la formation des PLC1 n'existe, sauf pour les CPE. Le rôle central assigné au GR en termes de professionnalisation semble avoir joué, dans les représentations de certains acteurs, au détriment de la partie académique de la formation de première année, et abouti à une étanchéité préjudiciable, au sein même de l'institution.

Le CNE recommande donc à l'IUFM d'avoir le même degré d'exigence pour l'ensemble de la formation, et de promouvoir, pour chaque concours, un plan de formation global, certes établi dans la concertation avec les universités pour les CAPES, mais pleinement assumé politiquement par l'IUFM.

Pour les concours où le taux de succès est inférieur à 20%, l'IUFM et les responsables universitaires devraient revoir à la baisse, en fonction des possibilités réelles de succès, la capacité d'accueil, définie il y a plusieurs années, et modifier en conséquence les conditions d'admission à l'IUFM.

Les préparations aux CAPES d'Histoire-Géographie et de Mathématiques rassemblent, à l'IUFM, le tiers des candidats au CAPES. Les mauvais résultats de l'institut dans ces deux disciplines doivent être analysés en profondeur, et conduire l'IUFM et les universités à une révision des conditions de préparation et des contenus de formation.

Le plan de formation second degré présente nombre d'initiatives ingénieuses ou d'innovations intéressantes, qui témoignent de la capacité de l'IUFM à s'adapter et à évoluer : régime spécial offert aux redoublants du CAPET Économie-Gestion ; mise en place de 9 Unités de formation regroupant chacune de 3 à 5 GR de disciplines différentes, et associées chacune à un GR 1^{er} degré, destinée à faire travailler ensemble les disciplines, les deux degrés et les deux années ; prise en compte du stage de pratique accompagnée dans l'évaluation du stagiaire ; possibilité donnée au stagiaire de donner son avis sur son dossier de validation ; synthèse de tous les mémoires professionnels, élaborés au sein d'un GR, en mathématiques...

Le rôle actuellement dévolu aux responsables des GR et la manière dont ils l'exercent sont à l'origine d'un certain nombre de dysfonctionnements, souvent soulignés par les stagiaires. En particulier, leur double fonction de formateur et d'évaluateur remet en cause la vocation même des Groupes, en principe lieux de libre parole, et compromet leur efficacité : les difficultés réelles ou les échecs vécus par les enseignants stagiaires dans leur classe sont tus, le contenu des mémoires professionnels biaisé ou adapté aux idées du RGR.

La superposition et l'interaction de nombreuses structures (GR, UF, départements disciplinaires) font du plan de formation une machine complexe, qui peut se révéler pesante et contraignante pour les étudiants et les stagiaires.

L'IUFM doit travailler à articuler entre elles les différentes pièces du dispositif et à décroiser l'ensemble. La mise en place de parcours personnalisés pourrait y contribuer.

L'IUFM aurait tout intérêt à réfléchir à la mise en place d'un observatoire de ses anciens stagiaires PLC, en liaison avec les académies où ils sont affectés, afin de connaître les difficultés qu'ils rencontrent, les appréciations que les IPR portent sur eux, etc... Grâce à une structure de ce type, l'IUFM disposerait de données lui permettant d'évaluer la formation, notamment au sein des Groupes de référence, des stagiaires 2nd degré.

3 - L' AIS

Le CFAIS de Nantes assure la formation initiale et continue des maîtres spécialisés de l'enseignement public et, en partie, de l'enseignement privé non confessionnel, pour les Pays de la Loire, la Bretagne et quelques départements situés en dehors de ces deux régions (14 départements en tout). Il participe aussi - mais dans une faible mesure - à la formation initiale des professeurs (PE et PLC). Ses principes sont en cohérence avec les principes généraux de la formation non spécialisée : professionnalisation, alternance hebdomadaire entre des pratiques professionnelles et des séances d'analyse de ces pratiques, essentiellement au sein de Groupes de référence organisés par option. La spécificité du CFAIS de Nantes réside dans cette alternance, ainsi que dans l'orientation "clinique" de la formation.

Il est dommage que les ressources du CFAIS ne soient pas davantage mises à profit dans la formation initiale non spécialisée des PE et des PLC, faute, notamment, d'une information appropriée sur le Centre auprès des stagiaires et des animateurs des GR (sauf, bien sûr, quand ceux-ci sont des formateurs AIS). La sensibilisation des futurs enseignants à ce secteur, notamment à la question de l'intégration scolaire des enfants handicapés, est notoirement insuffisante.

Le CNE recommande à l'IUFM de développer une politique beaucoup plus volontariste d'interventions des formateurs AIS dans la formation initiale des PE et des PLC.

Une véritable concertation avec les instances départementales et avec les IEN est indispensable : postes spécialisés trop souvent occupés par des personnels non spécialisés ; variation considérable des effectifs d'une année à l'autre, qui restent en deçà de la capacité d'accueil du Centre ; diversité des situations des stagiaires qui nuit à la cohérence des groupes de travail ; IEN tenus à distance des formations, alors qu'ils pourraient y intervenir ; disponibilité réduite des maîtres ou des équipes d'accueil sur les lieux de stage, qui justifierait des décharges horaires...

La mise en œuvre de la formation initiale au sein des 3 UF spécialisées, qui paraît quelque peu contraignante (problème d'articulation entre l'UF1 et l'UF2, remise du mémoire professionnel à la fin de l'UF2, notamment), devrait être assouplie (par la possibilité de s'en tenir à l'UF1, par exemple).

IV - L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION

En matière documentaire, l'IUFM a engagé depuis peu une politique d'établissement, avec la création d'un Service commun de documentation et le recrutement, en 1999, d'une conservatrice des bibliothèques pour le diriger. Les principales difficultés concernent le manque de personnel qualifié et stable (9 emplois non qualifiés et précaires sur 10), l'insuffisance du nombre de jours et des horaires d'ouverture des centres, la modicité des crédits documentaires, l'inadaptation des ressources documentaires à la prise en charge de la formation continue.

L'IUFM devra s'attacher, en cohérence avec ses objectifs, à renforcer les moyens en personnels et en crédits affectés à la documentation, et à augmenter les horaires d'ouverture.

Grâce au plan d'urgence TIC et TICE pour les IUFM, mis en œuvre depuis 1997 et aujourd'hui dans sa dernière année, un Service commun informatique, doté de 4 emplois, a pu voir le jour à la rentrée 1999 ; le câblage des sites de Nantes Launay Violette, d'Angers, de Laval, du Mans et de La Roche-sur-Yon est presque achevé ou bien avancé ; deux cents machines ont été installées et un serveur Web créé. Chaque étudiant ou stagiaire peut obtenir, s'il le souhaite, une adresse e-mail. L'intégration des TIC dans la pratique pédagogique est, quant à elle, très variable selon les disciplines et les formateurs. On constate dans certains cas qu'une réelle intégration a eu lieu : un nombre croissant de ressources pédagogiques, élaborées parfois au sein des Groupes de référence, est consultable sur le serveur de l'IUFM ; quelques cours ont été mis en ligne, tandis que le suivi des étudiants est réalisé à distance.

Par une formation appropriée des formateurs, l'IUFM accélèrera le processus, parfois bien engagé, d'intégration des TIC dans la pratique pédagogique.

La convention qui lie, depuis trois ans, l'IUFM à la DRAC lui permet de soutenir, sur ses différents sites, une riche activité culturelle, à laquelle contribuent également plusieurs partenariats noués avec des établissements d'enseignement ou des associations parascolaires. Il s'agit là, cependant, d'actions juxtaposées, qui ne participent pas d'une véritable politique culturelle intégrée à la formation, à laquelle l'IUFM réfléchit. En outre, les projets qui parviennent à la commission Culture du CSP, pour être ensuite transmis à la DRAC, émanent, pour l'essentiel, des formateurs PE.

La priorité devrait être, dans l'immédiat, de favoriser l'implication, dans les actions culturelles, des formateurs second degré, et surtout des étudiants et des stagiaires - peut-être, pour ces derniers, par la prise en compte, dans l'évaluation, de cette implication et par le développement d'une stratégie de projet.

V - LA RECHERCHE ET LA FORMATION DE FORMATEURS

La recherche a, depuis peu, pris une nouvelle dimension : elle commence à se structurer ; presque la moitié des 19 actions entreprises se mène en collaboration avec l'INRP ou les laboratoires universitaires nantais (CREN et CENS) ; la commission Recherche, constituée à la demande du CSP et présidée par le directeur de l'IUFM, fonctionne par appels d'offres et expertises, à la manière de la communauté scientifique et universitaire ; presque un tiers des formateurs de l'IUFM participe à des programmes de recherche, ce qui est honorable dans la mesure où le statut des enseignants du second degré ne comprend pas d'obligation de recherche ; la constitution d'un pôle regroupant la formation de formateurs, les études et la recherche est prévue.

Le CNE ne peut qu'encourager l'IUFM à poursuivre le processus engagé d'explicitation, d'affinement et d'approfondissement de ses objectifs en termes de contenus de recherche et de collaborations (définition des axes de recherche prioritaires, élaboration du plan pluri-formations).

Le CNE recommande, par ailleurs, à l'IUFM de valoriser davantage les actions de recherche entreprises, et de s'attacher à ce qu'elles "innervent" les pratiques de formation. Il faudrait les diffuser largement, auprès des formateurs, par divers moyens (journées d'étude auxquelles participeraient les chercheurs concernés, publications, Internet, etc...), pour qu'elles soient bien davantage exploitées dans les Groupes de référence.

Créé en 1993-1994, le Centre de ressources en formation de formateurs forme les enseignants de l'IUFM, par le biais de séminaires, de colloques, de formations didactiques, et, récemment, de publications, à l'animation des Groupes de référence, en même temps qu'à l'analyse des pratiques. Presque tous les formateurs qui assument la charge d'un GR dans le premier degré ont été concernés par des actions de formation, ce qui n'est pas le cas dans le second degré. En ce qui concerne les formateurs de terrain, en revanche, les conseillers pédagogiques du second degré ont été impliqués plus tôt que les IMF du premier degré dans des actions de formation.

La participation des différents types de formateur aux actions du Centre reste à améliorer de manière sensible, surtout pour le second degré. Certaines actions spécifiques pourraient s'adresser à tous les personnels, y compris IATOS.

Le CNE encourage le Centre à ne plus se contenter des ressources internes de l'établissement, mais à rechercher au dehors des collaborations avec des organismes divers, à l'image de celle qui existe avec l'École de la Marine marchande de Nantes.

La place du Centre de ressources au sein du pôle unique Formation de formateurs-Études-Recherche devra être précisée, si toutefois ce projet de l'IUFM voit le jour.

- AIS** : adaptation et intégration scolaires
AMUE : Agence de modernisation des universités et des établissements
ANEB : actions négociées en établissements et en bassins
ARPEC : Association régionale pour la promotion professionnelle et pédagogique dans l'enseignement catholique
ASI : assistant ingénieur
ATOS : personnel administratif, technique, ouvrier et de service
- BO** : Bulletin officiel (de l'Éducation nationale)
- CA** : Conseil d'administration
CAER : concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs (pour le privé)
CAFA : Centre académique de formation administrative
CAFEP : concours d'accès aux listes d'aptitude aux fonctions des maîtres de l'enseignement privé
CAFIMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur
CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2^{ème} grade
CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires
CDI : centre de documentation et d'information
CEC : contrat emploi consolidé
GENS : Centre d'études nantais en sociologie
CES : contrat emploi solidarité
CFAIS : Centre de formation pour l'adaptation et l'intégration scolaires
CNE : Comité national d'évaluation
CP : conseiller pédagogique
CPE : commission paritaire d'établissement
CPE : conseiller principal d'éducation
CPER : contrat de plan État-Région
CPR : Centre pédagogique régional
CRDP : Centre régional de documentation pédagogique
CREN : Centre de recherche en éducation de Nantes
CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRPE : concours de recrutement des professeurs des écoles
CS : Conseil scientifique
CSP : Conseil scientifique et pédagogique
CSP : catégories socio-professionnelles
- DA** : directeur adjoint
DBM : décisions budgétaires modificatives

TABLE DES SIGLES

- DEA** : diplôme d'études approfondies
DES : Direction de l'enseignement supérieur (au ministère de l'Éducation nationale)
DETU : directeur d'études (emploi d'enseignant-chercheur géré par l'université, mais fléché IUFM)
DEUG : diplôme d'études universitaires générales
DPD : Direction de la programmation et du développement (au ministère de l'Éducation nationale)
DPE : Direction du personnel enseignant (au ministère de l'Éducation nationale)
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DSDN : directeur des services départementaux de l'Éducation nationale
- EN** : École normale
ENNA : École normale nationale d'apprentissage
EPS : éducation physique et sportive
ETP : équivalent temps plein
ETTP : enseignement technique, technologique et professionnel ("secteur ETTP")
- FC** : formation continue
FCE : formation aux contextes d'exercice
FDA : formation didactique associée
- G2I** : logiciel de gestion de la scolarité et de la formation en vigueur dans 12 IUFM (voir PROTHÉE)
GERICO : Gestion rationnelle et informatisée des comptabilités (des IUFM)
GR : Groupe de référence
- IA-DSDEN** : inspecteur d'académie - directeur des services départementaux de l'Éducation nationale
IATOS : (personnel) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service
IEN : inspecteur de l'Éducation nationale
IFEPSA : Institut de formation en éducation physique et sportive d'Angers
IGE : ingénieur d'études
IGEN : inspecteur général de l'Éducation nationale
IMF : instituteur maître-formateur
INRP : Institut national de la recherche pédagogique
IPR : inspecteur pédagogique régional
IRA : institut régional d'administration
IUFM : institut universitaire de formation des maîtres
IUT : institut universitaire de technologie
- KF** : kilo franc
- LS** : liaisons spécialisées
- MAFPEN** : Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale
MCF : maître de conférences
MEN : ministère de l'Éducation nationale
MF : million de francs
- NTE** : nouvelles technologies éducatives
NTIC : nouvelles technologies de l'information et de la communication
- OS** : (personnel) ouvrier et de service
- PAF** : plan académique de formation
PE : professeur des écoles

PE1 : étudiant de 1^{ère} année préparant le concours de professeur des écoles

PE2 : professeur des écoles stagiaire (2^{ème} année de formation)

PEGC : professeur d'enseignement général des collèges

PLC1 : étudiant de 1^{ère} année préparant un concours de recrutement à l'enseignement du 2nd degré (CAPES, CAPET, CAPLP2...)

PLC2 : professeur de lycée et collège stagiaire (2^{ème} année de formation)

PLP : professeur de lycée professionnel

PR : professeur des universités

PRAG : professeur agrégé enseignant dans le supérieur

PRCE : professeur certifié enseignant dans le supérieur

PROTHÉE : logiciel de gestion de la scolarité et de la formation en vigueur dans 17 IUFM (voir G2I). Il comprend 3 modules : scolarité, formation, finances

QCM : questionnaire à choix multiple

RGR : responsable de Groupe de référence

ROR : Réseau Ouest-Recherche ("plaque Bretagne" et "plaque Pays de Loire")

SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté (en lycée professionnel ; ex-SES et GCA)

SES : sciences économiques et sociales

SHON : surface hors œuvre nette

SMIC : salaire minimum interprofessionnel de croissance

STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives

SVT : sciences de la vie et de la terre

TD : travaux dirigés

TIC : technologies de l'information et de la communication

TICE : technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

UF : Unité de formation

US : Unité de spécialisation (du CAPSAIS)

ZEP : zone d'éducation prioritaire

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DES PAYS DE LA LOIRE

RÉPONSE
DU
DIRECTEUR

REPONSE DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES DES PAYS DE LA LOIRE AU RAPPORT DU COMITE NATIONAL D'EVALUATION

L'évaluation d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche par le Comité National d'Evaluation constitue un moment privilégié pour ses personnels et usagers pour réfléchir, s'exprimer et porter un regard objectif, critique et constructif à la fois sur le fonctionnement de leur établissement, sur son organisation, ses missions et sur la place et le rôle qu'ils y tiennent. A ce titre, toute la communauté IUFM s'est mobilisée et a répondu avec motivation à la demande des experts du CNE, donnant à cette évaluation la dimension de sérieux et de qualité qu'elle exige si l'on veut qu'en retour les analyses, avis, appréciations et recommandations présentés dans le rapport final soient intégrés par chacun et suivis d'effet en termes de correction et d'amélioration du fonctionnement de l'Institut.

Cette opération d'évaluation est intervenue à une période où, par ailleurs, un nouveau Plan de Formation venait d'être mis en œuvre et où le Projet d'Etablissement, élaboré au titre de la contractualisation avec l'Etat, était dans sa phase finale. C'est donc une tranche de presque dix années qui était mise en perspective, les années 1995 à 2000 faisant l'objet de l'expertise et de l'évaluation, et les années 2000 à 2003 inscivant les projets de développement. La continuité et la complémentarité des deux démarches ont permis à la fois de mieux aider à dresser le bilan et de construire, en projection, un projet ambitieux mais s'appuyant sur l'expérience passée.

Le constat établi par les experts du CNE constitue une photographie objective de l'établissement à un moment donné, à savoir l'année 2000. L'histoire de cet IUFM, et plus particulièrement sa structuration autour d'un projet pédagogique original, ont marqué d'une empreinte encore indélébile ses dix premières années de construction et de fonctionnement.

Le « Groupe de Référence », concept fondateur au service d'une formation professionnelle des enseignants, reste au cœur du dispositif et les experts en reconnaissent le bien-fondé. Mais, et cela était un des axes de la réflexion conduite en vue de l'élaboration du nouveau Plan de Formation, il existe un décalage entre le concept et la réalité résultant de son application. Les limites, voire les dérives, constatées ne constituent pas une remise en cause mais justifient les profondes modifications inscrites dans le nouveau plan. Les recommandations des experts sont, à ce titre, très précises et chaque formateur ou responsable de cet Institut devra les prendre en compte pour que la professionnalisation de la formation ne soit pas confinée dans un groupe de référence refermé sur lui-même mais, au contraire, soit, à partir de ce lieu privilégié d'analyse de pratiques et d'échange entre pairs, le point de départ d'une ouverture sur l'ensemble des dimensions du métier d'enseignant.

La recommandation faite par les experts du CNE de renforcer la coopération avec les universités de rattachement connaît déjà une traduction dans la constitution d'équipes pédagogiques mixtes, définissant et mettant en œuvre en commun une formation adaptée à la préparation des concours de recrutement du second degré. Une place particulière est faite, par ailleurs, au développement des formations dans le domaine technique et professionnel. Bien que cette caractéristique n'ait pas fait l'objet d'avis circonstancié des experts, cela n'en constitue pas moins un axe fort de la politique de formation, contribuant à l'identité de l'Institut.

Les experts du CNE appellent également à la relance des départements disciplinaires et à la (re)définition de leurs rôle et place dans le dispositif de formation. Ce chantier est à ouvrir, et le Conseil Scientifique et Pédagogique vient de s'en saisir. A ce titre, le rapport du CNE aidera la communauté des formateurs à prendre conscience de l'importance qu'il y a à restructurer ces départements et ainsi trouver un meilleur équilibre entre la dimension disciplinaire et celle liée à l'exercice du métier d'enseignant.

Les analyses et avis des experts concernant les résultats obtenus aux concours de recrutement, en particulier pour certaines disciplines, doivent (re)centrer l'action de formation sur des objectifs concrets, sans perdre cependant les caractéristiques professionnalisantes de la première année de formation.

Il faudra également prendre en compte les avis formulés sur le fonctionnement du Centre AIS, tant sur le plan de son ouverture à des praticiens que sur sa capacité d'intervention, hors du champ de l'enseignement spécialisé, en formation initiale des professeurs d'école et lycée-collège.

L'ensemble de cette expertise du dispositif de formation de l'IUFM amène une réflexion plus générale sur les orientations à prendre dans les prochaines années : renforcement de la dimension universitaire de la formation et parallèlement rapprochement du « terrain », des établissements scolaires, avec valorisation du rôle et de la place des enseignants associés (Instituteurs ou Professeurs des écoles Maîtres Formateurs, Conseillers Pédagogiques, ...).

Le développement des TICE, grâce à des investissements importants et à une sensibilisation volontariste à l'utilisation de ces techniques d'information et de communication dans le champ pédagogique, est bien amorcé et il convient d'accélérer ce processus. La programmation de nouveaux investissements, pour les prochaines années, doit permettre de donner à chaque enseignant, étudiant et professeur stagiaire, la maîtrise de ces outils, et favoriser leur utilisation généralisée tant en formation qu'en suivi individualisé des usagers. Plusieurs expérimentations d'enseignement ouvert et à distance seront mises en œuvre dès la rentrée 2001, et la montée en puissance de réseaux entre les formateurs IUFM, les formateurs associés de terrain et les formés est programmée (auto-formation, courriers électroniques, suivi de mémoire, ...). Cette mutation de l'acte pédagogique tant au niveau des formateurs qu'à celui des futurs enseignants qui auront à mettre en œuvre les TICE dans leur contexte d'exercice futur, est un enjeu important. Il faut à la fois vaincre les résistances naturelles de chacun, mesurer aussi les limites de ces techniques, ce qui suppose un fort investissement des responsables, une mutualisation des expériences entre formateurs et formés et une redéfinition des tâches des formateurs. L'IUFM y est prêt et s'engage dans cette voie, s'appuyant parallèlement sur les moyens offerts par la mise en place, en partenariat avec les Universités de rattachement, d'une Université Virtuelle en Pays de la Loire, soutenue par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

La formation continue des enseignants du 1er et 2nd degré de l'Académie de Nantes a fait l'objet d'une expertise présentant le rôle et la place de chaque acteur. Le dispositif, actuellement en œuvre, doit permettre de clarifier ces positionnements respectifs entre le Maître d'Ouvrage institutionnel et l'opérateur qu'est l'IUFM. Tout reste à consolider pour que dans un climat serein et constructif se développe une offre de formation continue répondant aux aspirations des enseignants de l'Académie, et respectant parallèlement les priorités de l'Institution. Les progrès sensibles enregistrés récemment sont à conforter, avant qu'une réelle complémentarité Formation Initiale Formation Continue s'établisse.

L'ensemble de ce dispositif de formation bénéficie de l'apport et de l'offre de réflexion et d'accompagnement du Centre de Ressources de Formation de Formateurs. Il est souhaité que son action soit élargie à tous les personnels et aux formateurs associés. C'est maintenant le cas puisque ce Centre est en charge depuis la rentrée 2000 de la formation des personnels IATOS. Son action est par ailleurs largement ouverte à des sessions de formation, associant les formateurs en poste à l'IUFM et les formateurs déchargés et de « terrain » : IMF, Conseillers Pédagogiques,...

Par ailleurs, ce Centre de Formation se veut être un lieu de réflexion et d'approfondissement de questions fondamentales se posant au système éducatif, et nécessitant un positionnement des enseignants face à des conditions nouvelles d'exercice du métier. La place de ce Centre, pont entre la Recherche en Education et la formation, en fait un outil au service de la communauté IUFM.

Le suivi des stagiaires et la représentation qu'ils ont de la formation reçue à l'IUFM, font l'objet d'une recherche, menée en partenariat avec l'équipe de Recherche en sociologie de l'Université de Nantes et portant sur une cohorte entière de stagiaires, pendant cinq années consécutives.

Volontairement, j'ai souhaité en premier lieu aborder cette question portant sur la mission principale de l'IUFM, la formation des enseignants et sa mise en œuvre dans notre Etablissement. Mais comme l'ont bien montré l'expertise et les avis formulés par le CNE, le projet pédagogique, « unique objet » de la réflexion pendant les premières années de vie de l'IUFM, est maintenant inséré dans un projet d'établissement prenant en compte les missions d'accompagnement (politique documentaire, relations internationales, activités culturelles, ..), la mission Recherche, la gestion (finances, ressources humaines, patrimoine). Sur tous ces domaines, les appréciations des experts sont positives, à savoir que la politique mise en œuvre ces dernières années correspond bien à une politique d'établissement et les recommandations formulées sont de poursuivre dans cette voie.

Certains objectifs proposés ont d'ores et déjà été mis en œuvre et pris en compte. Ils constituent l'ossature du Projet d'Etablissement soumis à contractualisation :

repyramidage des emplois d'enseignants avec la volonté affirmée d'augmenter rapidement le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs et requalification des emplois IATOS avec la recherche d'un meilleur équilibre entre les emplois de catégories A et B et des emplois répondant aux nouvelles exigences d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche (TICE, informatique, multimédia, documentation, ...). La politique de transformation d'emplois, déjà amorcée et programmée dans le projet d'établissement, doit permettre d'atteindre cet objectif,

mise en sécurité, restauration, construction des bâtiments : l'ensemble des opérations inscrites au Contrat de Plan Etat-Région permettra, si elles sont confortées par une aide de l'Etat dans le cadre du Contrat d'Etablissement, de répondre en partie à cette nécessaire reconversion et mise à niveau du patrimoine immobilier pour l'adapter aux exigences d'un Institut accueillant plusieurs milliers d'étudiants et de professeurs stagiaires. Les opérations de désannexion d'écoles annexes, soulignées dans le rapport comme étant un objectif à court terme, sont largement engagées même si concrètement il faudra attendre encore plusieurs années pour terminer ce chantier.

A ce titre, la restructuration du site nantais est en cours et devrait être terminée en 2003. L'opération de construction d'un bâtiment destiné à abriter le site IUFM du Mans, sur le campus universitaire est en bonne voie, les collectivités territoriales, acquises à cet objectif, acceptant d'apporter des financements complémentaires,

maîtrise des dépenses d'enseignement, de frais de déplacement et d'investissement : les progrès constatés par les experts reconnaissent les efforts menés ces dernières années et invitent à la poursuite d'une gestion rigoureuse, équilibrée, maîtrisée et répondant en premier lieu aux missions premières de l'IUFM en respectant la législation en vigueur,

relations avec les partenaires institutionnels : le climat serein de ces relations, établi ces dernières années, et constaté par les experts, constitue une reconnaissance de la politique d'ouverture menée en direction des partenaires du système éducatif, des universités et des collectivités territoriales. Cette volonté affirmée de faire de l'Institut une institution ouverte, au croisement des chemins entre université et terrain d'exercice du métier d'enseignant, constitue un axe fort du développement au cours des prochaines années, devant inscrire sa marque dans la formation des enseignants et la Recherche en Education.

En matière de Recherche, les experts recommandent de poursuivre le processus amorcé ces dernières années. Les liens établis avec plusieurs équipes de recherche universitaire, la définition d'axes de recherche propres à l'IUFM et les moyens mis en jeu pour aider au développement des activités de recherche constituent autant de vecteurs d'une réelle volonté de mettre la recherche à un niveau universitaire reconnu en matière d'éducation, et au service de la formation initiale et continue des enseignants.

Le rapport du CNE fait mention de la délicate recherche d'équilibre nécessaire entre l'affirmation d'appartenance à un Etablissement et cependant l'expression d'une identité de Site, garante d'animation, de dynamisme et d'épanouissement des personnels et usagers. Cette situation traduit bien la complexité de structure et de fonctionnement d'un Institut à dimension régionale, implanté sur cinq départements et en partenariat avec trois Universités de rattachement. Il convient, à partir de l'analyse des experts, de mieux affiner encore l'organigramme traduisant le mode de , gouvernement de l'Institut, et de travailler sur le plan de la gestion à la mise en place de procédures, budgétaires claires et transparentes entre les services centraux et les sites. Dans ce sens, des progrès ont été réalisés et de nouvelles pratiques mises en oeuvre pour l'élaboration des budgets 2000 et 2001. En matière de formation, la même recherche doit être approfondie entre la garantie de mise en oeuvre d'un Plan unique et cohérent de Formation, et la mise en valeur des possibilités et compétences locales.

A partir de l'ensemble des constats et recommandations formulés dans le rapport du CNE, les éléments sont réunis pour conforter, infléchir dans certains domaines, les axes politiques de développement de l'IUFM au cours des prochaines années. L'élaboration d'un « tableau de bord » permettant, à chaque moment, de mieux mesurer l'état réel des objectifs dans les grands domaines d'activité (pédagogique, recherche, gestion, patrimoine, ...) sera, comme il est prôné, conduit dès 2002.

Au-delà de l'appréciation que portent les Responsables de l'Institut sur cette expertise, je suis sûr que l'ensemble de la communauté, personnels et usagers, saura tirer profit et aider à la nécessaire évolution de l'Etablissement. Chacun, et tous ensemble, conscients de l'enjeu fondamental que représente pour la société la qualité de la formation de ses enseignants, sauront apporter la force de leur expérience à la construction d'un établissement adapté à la réussite de ses missions.

Fait à Nantes, le 23 février 2001

Le Directeur de l'I.U.F.M. des Pays de la Loire

Alain PLEURDEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Pleurdeau'. The signature is stylized and written over a faint, rectangular stamp that contains the word 'PLEURDEAU'.

CNE

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986
- L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987
- L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988
- L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989
- L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990
- L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991
- L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
- L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992
- L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993
- L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994
- L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995
- L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996
- L'université de La Rochelle*, 1997
- L'université de technologie de Troyes*, 1998
- L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986

L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996

L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997

Le Palais de la découverte*, 1997

La Casa de Velázquez*, 1997

L'École française d'Athènes*, 1997

L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999

L'École nationale de formation agronomique*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000

L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000

L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000

L'École supérieure du bois, 2000

L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

L'IUFM du Pacifique*, 2000

L'IUFM d'Aquitaine*, 2000

L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000

L'IUFM d'Auvergne, 2000

L'IUFM d'Aix-Marseille, 2000

L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001

L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998

L'université de Rouen*, 1998

L'université du Havre*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

L'université de Caen*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999
L'université de Picardie - Jules Verne, 2000
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996
Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997
Rapport au Président de la République, 1998
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
L'enseignement supérieur de masse, 1990
Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995
Les universités nouvelles, 1996
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
Les universités de Normandie, 1999
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

BULLETINS n° 1 à 30

PROFILS n° 1 à 44

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

CNE

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Pierre VIALLE, *vice-président*

Madame Claire BAZY-MALAUURIE

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Pierre GILSON

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Claude LAUGENIE

Monsieur Jean-Claude BOUVIER

Monsieur Jean-Pierre NOUGIER

Monsieur Bernard CARRIERE

Monsieur Marcel PINET

Madame Chantal CUMUNEL

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Michel DELEAU

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin